

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 30 juin 2015

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;</i>	
<i>Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état de la route du Condroz (RN63) à Nandrin » ;</i>	
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les obligations de la Région envers la Commune de Waimes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résultats de la concertation entre la SOFICO et l'ICN » ;</i>	
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les toilettes le long des autoroutes » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux du pont de Godinne » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les crédits d'impulsion pour le réseau RAVeL » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le magazine « Ma Terre » et l'émission « Mons 2015 » » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les moyens budgétaires alloués aux communes pour l'organisation de cours de langue destinés aux primo-arrivants » ;</i>	
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le zoning d'Alleur ».....</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i> .....	2

*Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 2

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....9

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes.....11

*Discussion générale*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Wahl, Daele, Mme Vienne, MM. Onkelinx, Tzanetatos, Mmes Salvi, Baltus-Möres, Poulin, Leal Lopez..... 11

*Organisation des travaux (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Tzanetatos..... 33

*Reprise de la séance*..... 34

*Projets et propositions*..... 34

*Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) ;*

*Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;*

*Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état de la route du Condroz (RN63) à Nandrin » ;*

*Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les obligations de la Région envers la Commune de Waimes » ;*

*Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résultats de la concertation entre la SOFICO et l'ICN » ;*

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les toilettes le long des autoroutes » ;*

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux du pont de Godinne » ;*

*Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les crédits d'impulsion pour le réseau RAVeL » ;*

*Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le magazine « Ma Terre » et l'émission « Mons 2015 » » ;*

*Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les moyens budgétaires alloués aux communes pour l'organisation de cours de langue destinés aux primo-arrivants » ;*

*Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le zoning d'Alleur »*

#### *Discussion générale (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Tzanetatos, Martin, Mme Leal Lopez, M. Onkelinx, Mme Bonni ..... 34

*Vote*..... 45

*Confiance au président et au rapporteur*..... 46

*Interpellations et questions orales*..... 46

*Question orale de Mme Gahouchi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sortie sud de Charleroi »*..... 46

*Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les couacs du radar-tronçon du tunnel de Cointe »*..... 46

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité des boulevards à Tournai »*..... 46

*Question orale de Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dangereuse détérioration de la RN60 »*..... 46

*Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les chaînons manquants du réseau routier wallon »*..... 46

*Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le balisage de secours sur les RAVeL »*..... 46

*Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité des motards »*..... 46

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité sur la RN50 à hauteur de Basècles »*..... 47

*Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de réfection de l'autoroute E42 à hauteur de Froyennes »*..... 47

<i>Question orale de M. Lecerf à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les vélos à assistance électrique sur le réseau RAVeL »</i> .....	47
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le marquage temporaire dans les zones de travaux du réseau structurant »</i> .....	47
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les limitations de vitesse évolutives dans les chantiers autoroutiers »</i> .....	47
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de l'E40 au niveau du viaduc de Cheratte-Herstal »</i> .....	47
<i>Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts constatés dans les travaux des quais de la Meuse »</i> .....	47
<i>Question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des travaux de la bretelle d'accès à l'autoroute E19 depuis l'A501 à La Louvière »</i> .....	48
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le salon Vitaville à La Louvière »</i> .....	48
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'approche globale de la problématique des drogues »</i> .....	48
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la découverte de l'additif pyrazine qui dope la dépendance au tabac »</i> .....	48
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la chirurgie préventive pour lutter contre l'occurrence de certains cancers »</i> .....	48
<i>Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'encadrement des personnes sortant d'un centre régional de soins psychiatriques »</i> .....	48
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Réseau Santé Wallon »</i> .....	48
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les études épidémiologiques dans le cadre du plan Autisme »</i> .....	49
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le tabagisme auprès de publics cibles »</i> .....	49
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'attribution de cinq appareils de résonance magnétique supplémentaires aux hôpitaux wallons »</i> ....	49
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'articulation entre les soins de première et seconde ligne »</i> .....	49
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) »</i> .....	49

<i>Question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le recours aux partenariats public-privé pour les maisons de repos gérées par les CPAS »</i> .....	49
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures prises à l'encontre des gens du voyage par la SLSP la Sambrienne »</i> .....	49
<i>Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'endettement croissant des Wallons »</i> .....	50
<i>Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le site d'annonces immobilières qui renseigne sur des données relatives aux voisins du bien proposé »</i> .....	50
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le parking devant les garages de propriétaires »</i> .....	50
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouveaux radars tronçon »</i> .....	50
<i>Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du plan de transport de la SNCB »</i> .....	50
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la conduite des seniors »</i> .....	50
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nouvel accord de coopération en matière de sécurité routière »</i> .....	50
<i>Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « une campagne de sécurité routière pour les cyclistes »</i> .....	51
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir des écluses wallonnes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet de liaison routière entre l'autoroute à Vottem et le centre hospitalier de la Citadelle » ;</i>	
<i>Question orale de M. Drèze à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la route de l'emploi vers l'hôpital CHR - Citadelle à Liège »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	52
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la coopération entre la Région et les communes dans l'entretien du réseau routier communal »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	54

*Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évolution du dossier de classement de la forêt de Soignes au Patrimoine mondial de l'humanité »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 55

*Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'OIP Santé et la réforme des allocations familiales » ;*

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre de l'organisme d'intérêt public « santé - personnes âgées/handicapées » » ;*

*Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création de l'OIP Santé » ;*

*Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la localisation du nouvel OIP Santé »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 57

*Question orale M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le taux de mortalité en Wallonie »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 58

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accessibilité financière et l'offre des maisons de repos »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 60

*Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le premier axe du plan Marshall 4.0 dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 62

*Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la répartition des emplois statutaires et contractuels au sein du SPW selon le genre »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 63

*Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'harmonisation des politiques prises en matière de genre »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 64

*Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de 14 guichets de la SNCB d'ici le 1er juillet 2015 »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	65
<i>Liste des intervenants</i> .....	67
<i>Abréviations courantes</i> .....	68

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes et à M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes, présents pour les observations de la Cour des comptes.

Je vous propose de passer directement au point 3 – projets et propositions – puisque nous avons un premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 concernant les compétences de M. le Ministre, à examiner.

Avant de passer la parole à M. le Ministre pour son exposé particulier, j'ai besoin de votre avis concernant le déroulé de cette partie-là.

Je vous propose d'écouter l'exposé de M. le Ministre. Ensuite, les observations de la Cour des comptes, les réponses que M. le Ministre voudra bien donner à ces observations et seulement de reprendre les différentes questions et, dans le cadre d'un tour général, les interventions qui sont prévues.

Vous avez constaté qu'une série de questions sont reprises dans l'examen de notre projet de décret sur l'ajustement.

Qu'en pensez-vous ? Est-ce assez clair ?

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, je n'ai pas de problème pour entendre M. le Ministre, la Cour des comptes et puis, que le ministre réponde à la Cour des comptes. Mais j'aurais souhaité avoir tout de même un tour de table général et puis les questions plus particulières. Si je vous ai bien compris, c'est bien cela ? Parfait.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DE LA ROUTE DU CONDROZ (RN63) À NANDRIN »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES OBLIGATIONS DE LA RÉGION ENVERS LA COMMUNE DE WAIMES »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION ENTRE LA SOFICO ET L'ICN »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TOILETTES LE LONG DES AUTOROUTES »**

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX DU PONT DE GODINNE »**

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
CRÉDITS D'IMPULSION POUR LE RÉSEAU  
RAVEL »**

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
MAGAZINE « MA TERRE » ET L'ÉMISSION  
« MONS 2015 » »**

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
MOYENS BUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX  
COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE  
COURS DE LANGUE DESTINÉS AUX PRIMO-  
ARRIVANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
ZONING D'ALLEUR »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de :

- projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;
- l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 3) ;
- budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) ;

et les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Dock, sur « l'état de la route du Condroz (RN63) à Nandrin » ;
- de M. Stoffels, sur « les obligations de la Région envers la Commune de Waimes » ;
- de M. Hazée, sur « les résultats de la concertation entre la SOFICO et l'ICN » ;
- de M. Daele, sur « les toilettes le long des autoroutes » ;
- de Mme Leal Lopez, sur « les travaux du pont de Godinne » ;
- de Mme Poulin, sur « les crédits d'impulsion pour le réseau RAVeL » ;

- de M. Bouchez, sur « le magazine « Ma Terre » et l'émission « Mons 2015 » » ;
- de M. Bouchez, sur « les moyens budgétaires alloués aux communes pour l'organisation de cours de langue destinés aux primo-arrivants » ;
- de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le zoning d'Alleur »

Les questions de Mme Dock, MM. Stoffels, Hazée et Bouchez sont retirées.

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Mme Bonni est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente. Bonjour, chers collègues, bonjour à chacun et à chacune. Bonjour aux représentants de la Cour des comptes, à nos amis de la presse et aux membres du personnel.

Je me permettrai de démarrer cette séance de commission par quelques éléments de mise en contexte susceptibles d'apporter un éclairage intéressant sur le profil de cet ajustement relatif au champ de mes compétences.

Vous devez savoir que le premier des éléments clés qui doit être pris en considération, pour permettre à chacun de mieux mesurer les modifications apportées, c'est l'évolution des paramètres macroéconomiques, le premier élément étant le débat que nous avons pu avoir antérieurement dans cette commission, et dans d'autres enceintes, sur la question de la non-indexation, du non-dépassement de l'indice pivot.

Au moment où nous avons concocté le budget initial 2015, nous avons anticipé un dépassement de l'indice pivot, dans un premier temps en février et s'agissant des allocations familiales, il y avait une indexation envisagée en mars, tandis que l'indexation des salaires devait se faire en avril. C'est ce que nous avons projeté lors de la confection du budget, vous savez qu'au final, il n'y aura pas d'indexation, puisqu'il n'y a pas de dépassement de l'indice pivot. Cela nécessite donc énormément de correctifs au budget 2015 à l'occasion de cet ajustement, puisque

avec la réforme de l'État, les compétences que j'exerce, singulièrement dans le champ de la santé et de l'action sociale, sont directement impactées par ce non-dépassement de l'indice pivot. L'essentiel des correctifs tient juste à ces éléments de révision mécanique du non-dépassement.

Vous avez un tableau qui reprend les dernières évolutions de croissance d'indice des prix à la consommation et de l'indice santé ; ce sont les chiffres du Bureau fédéral du Plan de mars 2015 qui permettent de voir les modifications de paramètres entre le 2015 initial et le 2015 ajusté. On voit que c'est singulièrement, au niveau de l'indice des prix à la consommation, que la modification est la plus sensible, un peu aussi au niveau de l'indice santé.

Tout cela se répercutera de la manière suivante. La première des conséquences, comme cela a pu être exposé – j'imagine hier en Commission du budget par mon collègue M. le Ministre Lacroix – est une révision mécanique à la baisse des recettes, tout comme cela s'accompagne d'une révision mécanique à la baisse des dépenses. Ce ne sont pas des diminutions qui sont le fruit d'arbitrages budgétaires politiques quelconques ; on n'a pas décidé de retirer d'autorité quasi 8 000 000 d'euros à l'AWIPH. C'est simplement, pour prendre la première des lignes, le résultat de cette non-indexation des salaires, allocations sociales et autres.

Cela veut dire concrètement qu'en dépenses de salaires, vous avez tant en crédits d'engagement que de crédits de liquidation -7,8 millions d'euros du côté de la dotation de l'AWIPH. Au niveau toujours des dépenses salariales, la masse globale des dépenses « action sociale et santé », qui sont concernées par ce non-dépassement de l'indice pivot, s'en trouve impactée à hauteur de 4,3 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de liquidation. Ce sont les correctifs de non-indexation, liés aux services d'aides familiales, aux services de santé mentale, les maisons d'accueil, les centres de planning, et cetera.

Vous avez aussi des dépenses liées à l'inflation qui nécessitent une révision. C'est plus marginal, mais je le note aussi puisque ce sont des éléments qui participent de ces correctifs automatiques. Ce sont 52 000 euros de révision à la baisse de la dotation « patrimoine » à la Communauté germanophone et puis des subventions aux OIP qui, elles aussi, sont impactées par ces révisions mécaniques. C'est l'IPW : -71 000 euros et le Centre hospitalier régional des Marronniers : -3 000 euros. C'est *peanuts*, mais c'est pour la forme !

Toutes ces révisions bénéficient évidemment à la grande caisse régionale.

Évolution des paramètres macroéconomiques, deuxième volet de conséquences, cela concerne, toujours au niveau des recettes à la baisse et des dépenses à la baisse, le volet « Sixième réforme de

l'État » où, là, globalement – et c'est là où l'impact se fait le plus palpable – l'on a 17 millions d'euros en moins qui sont des correctifs, en grande partie dus à la non-indexation des salaires qui dès lors s'opérera dans toute une série de secteurs :

- les conventions de rééducation fonctionnelle : -1,2 million d'euros ;
- les initiatives d'habitation protégée : -238 000 euros ;
- les maisons de soins psychiatriques : -474 000 euros ;
- les équipes multidisciplinaires palliatives : -78 000 euros ;
- la révision des prix de journée en maison de repos ou maison de repos et de soins, centres de soins, centres de court séjour, là pour près de 15 millions d'euros, c'est l'impact le plus palpable de cette non-indexation de salaire ;
- le maximum à facturer : -58 000 euros ;
- et les aides à la mobilité : -3 000 euros.

Je le répète, ce sont 17 millions d'euros de correctifs que vous retrouvez dans les différentes AB et les différents programmes de l'ajustement, mais qui sont des correctifs automatiques. Cela, c'est pour le premier volet, donc l'adaptation des paramètres macroéconomiques.

À présent, l'on affirme aussi – et l'on affine surtout – la question des transferts financiers à la lumière des premiers constats puisque, vous le savez, lors des discussions sur le transfert des compétences et des moyens y afférents, il y a toute une série d'analyses qui ont été faites, à politique constante, sur le volume des dépenses qui avaient pu être antérieurement constatées. C'est comme cela que l'on a projeté les moyens nécessaires à transférer aux régions. Cela fait maintenant plusieurs mois que ce transfert s'est opéré, parfois depuis juillet dernier pour certains volets de compétences. On peut donc, au fur et à mesure que les mois s'enchaînent, mieux affiner ce qu'est le volume réel de dépenses constatées, ce qui nous permet d'améliorer les estimations de transfert.

L'INAMI nous a fait part aussi des estimations plus fines qu'il a pu opérer. Vous savez que, périodiquement, l'INAMI fait cette analyse du *trend* des dépenses constatées, à politique constante, et nous en avise, ce qui nous permet de faire des ajustements, là aussi, mécaniques par rapport aux informations communiquées par l'INAMI. On constate une surestimation, par rapport à ce que le budget initial 2015 avait prévu, d'une série de ces dépenses. D'où le fait que l'on ajuste le tir, vu ce dernier monitoring de l'INAMI. Mais je le dis, c'est un ajustement technique, c'est donc un ajustement qui ne se fait au détriment d'aucune politique, d'aucune prestation en matière de santé.

Vous avez le détail sur la diapositive :

- 30 000 euros d'ajustement pour les subventions en service intégré de soins à domicile ;
- pour les conventions de rééducation fonctionnelle : -4,3 millions d'euros ;
- pour la concertation « patients psychiatriques » : -21 000 euros ;
- pour les initiatives d'habitations protégées : -1,4 million d'euros ;
- pour les maisons de soins psychiatriques : -28 000 euros ;
- sur le sevrage tabagique : 69 000 euros ;
- les réseaux locaux multidisciplinaires : 54 000 euros d'ajustement ;
- les équipes multidisciplinaires palliatives : -901 000 euros ;
- à nouveau tout ce qui est maisons de repos, centres de soins, centres de court séjour : 11 millions d'euros de correctifs ;
- le MAF : 2,6 millions d'euros ;
- les aides à la mobilité : 250 000 euros ;
- les équipes multidisciplinaires d'aide à la mobilité : -18 000 euros.

Là aussi, ce sont des correctifs automatiques qui ne sont pas liés aux paramètres macroéconomiques, contrairement aux deux premières diapositives que je vous ai proposées, mais qui sont liés à un monitoring plus fin des trajectoires de dépenses constatées par l'INAMI.

Toujours au chapitre de la sixième réforme de l'État qui, dans ma commission, peut-être plus que dans d'autres, nous impactera inévitablement, nous concernera au premier plan. Il y a aussi une révision qui doit s'opérer pour les allocations familiales puisque, à l'initiale 2015, nous avons prévu 2 160 316 000 euros pour les allocations familiales tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation. Cela intégrait l'indexation des allocations prévues à partir de janvier 2015. Donc, là, en année pleine puisque l'on pensait, à l'époque, que l'indexation des allocations familiales s'opérerait vers novembre-décembre 2014, mais il n'en a rien été. On a même pensé, à un moment donné, que l'indexation se ferait à partir du mois de mars, mais, au final, on le sait, il n'y en aura pas vu le non-dépassement de l'indice pivot.

Cela veut donc dire que quand l'on intègre l'économie réalisée par cette non-indexation, on a 63 439 000 euros de gain, de correctif négatif à faire. Par contre, l'on doit y ajouter les 70 millions d'euros sur les frais de gestion qui n'avaient pas été intégrés dans un premier temps où, pour être plus clair, l'on avait cru comprendre, des informations partagées avec le Fédéral, que les 70 millions d'euros de frais de gestion étaient intégrés dans les 2 160 000 000 d'euros, ce qui n'était pas le cas. On diminue donc de 63 millions d'euros pour la non-indexation, l'on intègre les coûts liés aux frais de gestion puisque, vous le savez, c'est toujours le Fédéral qui, pour compte de la Région, jusqu'au plus tard au

31 décembre 2019, opère la gestion concrète du régime d'allocations, même si ce sont, désormais, les régions qui décident, qui donnent les instructions. Mais il faut évidemment après, des logiciels et surtout des ressources humaines qui exécutent cela. C'est donc ce coût-là qui est intégré, d'où l'ajustement proposé de 6 614 000 euros en crédits d'engagement et de crédits de liquidation. Cela pour la bonne compréhension des chiffres dans les tableaux.

L'aide aux personnes âgées, là aussi, fait l'objet d'une révision des moyens nécessaires d'un peu plus de 7 millions d'euros. Je le redis, ce ne sont que des variations techniques. Ici, c'est une variation technique, réalisée en fonction du nombre de dossiers rentrés, puisque la loi spéciale de financement, en général, se base sur des dépenses réelles qui ont pu être constatées au niveau des communautés et des régions pour le transfert. Ici, par contre, ce n'est pas le cas, l'on tient compte du nombre de dossiers rentrés et l'on constate donc un volume de dossiers rentrés inférieur aux trajectoires projetées, d'où ce correctif pour l'aide aux personnes âgées.

Toujours au niveau de la sixième réforme de l'État – je suis désolé si cela paraît fastidieux de partager tous ces éléments de détail, mais je trouve que c'est aussi l'illustration, dans le champ des compétences qui me reviennent, de la grande diversité de l'impact des mesures liées au transfert des compétences – il y a là une révision automatique qui se fait soit sur des moyens dévolus aux politiques déjà gérées par la Région soit par des politiques qui sont de compétence régionale, mais qui sont toujours, jusqu'au 1er janvier prochain, exercées par des fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles – situation un peu compliquée. Ce sont des fonctionnaires qui sont toujours à la Communauté, mais qui sont intégrés dans le *payroll* wallon et qui seront transférés, pour l'essentiel, au sein du nouvel OIP qui verra le jour le 1er janvier prochain. Il y a cette situation un peu hybride dans laquelle nous nous trouvons cette année.

Pour les compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons 313 000 euros de correctifs. Ce sont des réactualisations des besoins en fonction de ce qui a été consommé, au vu de la capacité, après six mois d'exécuté. On est maintenant au milieu de l'année, on a donc une estimation plus fine de ce que peut être la trajectoire d'ici la fin de l'année. On a donc une réactualisation des besoins qui s'opère en fonction des consommés.

Ce sont :

- 20 000 euros pour la surveillance des maladies infectieuses ;
- 2 000 euros pour les bulletins de naissance et de décès – c'est *peanuts*, mais bon on l'intègre quand même parce qu'il n'y pas de petites économies ;

- 173 000 euros pour les programmes d'action en promotion de la santé ;
- 38 000 euros pour les services communautaires et les centres locaux ;
- 54 000 euros pour les subventions aux opérateurs dans le cadre de dépistage des cancers ;
- -4 000 euros pour les bulletins de naissance et décès – là, ce n'est pas la partie ICT, c'est la subvention pour le CepiP ;
- 173 000 euros pour la politique de prévention de la tuberculose ;
- et par contre, on doit augmenter de 151 000 euros les articles budgétaires destinés à couvrir les frais de l'accord de coopération en matière de santé préventive.

Pour ce qui concerne les compétences gérées par la Région, donc là, c'est un ajustement d'à peu près un demi-million d'euros.

Ce sont :

- 26 000 euros pour le Fonds des luttes contre les assuétudes volet « Tabac » ;
- 38 000 sur le volet « Drogues » ;
- 63 000 sur le dépistage du cancer colorectal ;
- subsides à la société de médecine générale dans le cas de la pratique professionnelle, là aussi il y a 150 000 euros d'ajustement ;
- subvention au Cercle de médecins généralistes : -51 000 euros ;
- plateforme de concertation « Santé mentale » : -33 000 ;
- et le fonds Inpulseo : -172 000 euros.

Là aussi, ce sont des réactualisations en fonction des éléments déjà consommés et donc, des correctifs techniques qui n'impactent pas le contenu de la mesure elle-même.

Toujours au rayon de la sixième réforme de l'État, nous devons aussi ajuster le tir, je viens de l'évoquer à l'instant, à hauteur de 172 00 euros pour le fonds Inpulseo. C'est un élément auquel s'ajoute un double comptage effectué entre mon budget et celui de mon collègue, M. le Ministre Marcourt. Le fonds Inpulseo, même s'il est désormais de compétence « santé, action sociale », il est logé au sein de l'Agence de l'entreprise et de l'innovation. Donc, à ce titre, la tutelle est exercée sur l'agence par mon collègue, M. Marcourt. D'où le fait qu'il y avait eu un double comptage : le personnel qui était nécessaire, qui est donc à la charge de la SOWALFIN qui gère le Fonds de participation. C'est ce qui explique pourquoi c'est auprès de la SOWALFIN, puisque le Fonds de participation, qui sera transféré du Fédéral, est actuellement en liquidation. On avait compté les coûts de personnels à la fois chez M. le Ministre Marcourt, à la fois chez moi. On rectifie donc le tir, en réduisant de 1 200 000 euros également les fonds. Ce qui permet de réconcilier les chiffres.

Au niveau des modifications qui relèvent pour l'essentiel, mais pas tous, de choix politique – puisque ici on est toujours, à la lumière de la sixième réforme de l'État, dans des ajustements qui doivent s'opérer pour pouvoir prendre en compte ce dont il s'agit – le premier élément, c'est l'informatique au niveau du futur OIP. Vous savez qu'il est de tradition que s'agissant d'équiper en bureau, en informatique, de nouveaux services, c'est le ministre en charge de la Fonction publique – M. Lacroix en l'occurrence – qui sur ses crédits veille à équiper correctement en *hardware* tout ce qui est bureautique pour l'ensemble des services publics. Par contre, lorsqu'il y a des applications spécifiques devant être développées, liées à la nature particulière du service, là c'est le ministre de tutelle, dans le cadre de ses budgets, qui doit alors intégrer les coûts, qui sont les éléments plus spécifiques au-delà du package de base en matière informatique. C'est la raison pour laquelle nous avons rajouté 600 000 euros en crédits d'engagement et 300 000 euros en crédits de liquidation pour pouvoir développer les logiciels adéquats, notamment dans le cadre du futur OIP, avec la gestion des transferts d'allocations familiales, les processus intégrés, car ce sont des logiciels informatiques qui, aujourd'hui, font défaut et n'existent pas.

Nous avons également augmenté de 400 000 euros et 200 000 euros les études liées à la sixième réforme de l'État puisque à la faveur du transfert de compétences, il y a notamment une série d'écueils juridiques que nous devons affiner. Tout n'a pas été « fine-tuné » au moment au la réforme de l'État a été politiquement entérinée. Je prends un exemple, l'on doit financer une consultation auprès d'avocats spécialisés pour garantir la reconnaissance des agréments des caisses d'allocations familiales et des mutualités pour offrir toute sécurité juridique pour le service continu et éviter de relancer un nouveau processus administratif d'agrément qui serait régional et avoir une continuité entre ce qui avait fait l'objet de l'imprimatur fédéral et qui doit pouvoir transiter au niveau régional à présent.

C'est aussi l'étude concernant les allocations familiales, le futur modèle à concevoir qui doit être un modèle beaucoup plus actualisé, puisque l'on n'est plus dans le régime postnataliste de l'après-guerre, mais qui doit aussi être budgétairement soutenable, puisqu'il y aura une cohabitation entre l'ancien régime d'allocations familiales et le nouveau que nous déciderons d'esquisser ensemble. Voilà quelques illustrations de ces enjeux.

En ce qui concerne la plateforme palliative, vous vous souviendrez que vous avez été plusieurs à m'interpeller sur le sujet – je pense que c'était M. Daele le premier d'ailleurs – en disant qu'il y a des inquiétudes au sein du secteur parce qu'il y avait 150 000 euros de delta entre le montant octroyé au niveau fédéral et celui inscrit au budget initial. On avait eu l'occasion d'expliquer que ça venait d'une erreur puisque du côté des administrations, l'on avait pris comme argent comptant le montant communiqué par le Fédéral, qui ne

représentait en réalité que 85 % du subside total. On s'était engagé, à l'ajustement, à revenir avec la somme – c'est ce qui est désormais inscrit à hauteur des 150 000 euros. Eux-mêmes étant un petit moins que les 170, de mémoire, de delta, mais c'est parce qu'il y a eu une non-indexation qui a été intégrée.

Et alors le FIPI, Fonds d'impulsion fédéral à la politique des immigrés, là lors du dernier comité de gestion avec mes partenaires notamment du Fédéral, on a pu mieux affiner la ventilation entre les différentes communautés et régions et donc convenir que la part wallonne pouvait être augmentée à hauteur de quasi 600 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation. Là, c'est également un correctif qui s'opère à la lumière de la mise en œuvre progressive de cette sixième réforme de l'État.

Un élément aussi sur lequel attirer l'attention, puisque si l'on a le plaisir, la joie et le bonheur de recevoir une série de compétences transférées du Fédéral et de la Communauté française, l'on reçoit les droits, mais aussi les obligations. Ces niveaux de pouvoir se sont engagés à octroyer une série de subventions, mais qu'ils n'ont pas encore liquidées. Dès lors que ces subventions ont été engagées et octroyées, nous devons prévoir, en vertu du principe de continuité, les crédits nécessaires pour honorer ces factures à venir, ces subventions à octroyer. Il y en a pour 213 000 euros du côté du Fédéral et 272 000 euros du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont donc 485 000 euros qui sont ajoutés au budget. Non pas pour me permettre d'avoir des moyens complémentaires pour faire de nouvelles politiques, mais simplement pour honorer les engagements du Fédéral et de la Communauté française., mais qui, avec les dates de transferts effectifs des compétences, ne sont plus de leur ressort. Ils ne peuvent donc plus liquider, nous devons le faire pour leur compte, en quelque sorte.

Nous arrivons maintenant à un élément qui n'est plus du champ de toutes les corrections automatiques et de la sixième réforme de l'État : la diminution de crédits liée aux économies, à ma participation à l'œuvre collective d'économie. Vous le savez – souvenons-nous des débats tenus dans cette enceinte, il y a quelques mois – nous avons été confrontés à un ajustement plus conséquent que celui escompté. Je ne referai pas tout le débat sur les informations querellées ou non, transmises de la manière dont on se souvient par le Fédéral, soyons orientés résultats. C'est un débat que nous avons déjà pu avoir à l'époque, cela ne sert à rien de le ressasser, mais toujours est-il que 4 500 000 d'euros ont donc été diminués au sein de mon pôle Infrastructures, c'est à dire sur les volets « Routes », « Patrimoine », « Zonings », du côté de mes budgets.

Par rapport à la diminution globale des crédits thématiques qui représentent à peu près 27 000 000 d'euros, tous ministres confondus, 4 500 000 d'euros c'est à peu près 17 % de l'effort demandé aux différents

ministres qui se trouvent impactés chez moi. Vous le voyez, j'ai fait le choix politique de les impacter exclusivement sur le pôle Infrastructures, immunisant le pôle Santé et Action sociale. Je ne trouvais pas judicieux de réduire les subventions pour le secteur du handicap, par exemple, ou de l'aide aux précarisés à l'occasion de cet ajustement. Pour le dire un peu « caricaturalement », je préfère faire deux ronds-points en moins et ne pas devoir diminuer les subventions pour les ETA ou pour les personnes handicapées. Le choix a été fait de faire porter cet effort, ma part contributive, sur le volet « Infrastructures ». Je le précise, puisque l'on va arriver dans le détail des mesures, que ces économies ont été identifiées en concertation avec mes administrations, que ce soit la DGO1, la DGO2, la DGO6 – donc ceux concernés par ces dimensions – la DGO4 aussi pour le patrimoine. Cela s'est fait en bonne intelligence avec mes administrations, pour que, d'un commun accord, l'on identifie l'endroit le moins problématique pour faire porter cet effort.

On y vient donc, en ajoutant que cet ajustement n'est pas que l'occasion d'avoir des diminutions, mais de devoir aussi faire face à des augmentations, dont on se serait bien passés, mais qui sont indispensables. Ce sont 4 millions d'euros de plus qui ont été inscrits pour le service d'hiver.

Souvenez-vous, j'avais pu répondre à des questions de parlementaires, il y a quelques semaines, à ce propos. Même si nous avons eu collectivement l'impression d'un hiver moins rigoureux – c'est vrai qu'il y a eu moins de neige – il y a eu de nombreuses périodes de gel, et donc énormément de sorties de camions et de véhicules pour faire du salage à titre préventif. Il faisait parfois très beau le matin, mais on se réveillait quand même on ayant du givre sur les carreaux. Dans ces cas de figure, les véhicules ont tourné aux quatre coins de la Wallonie. Donc, les 4 millions d'euros supplémentaires, c'est pour honorer les factures des prestataires. On n'est pas en train de rajouter 4 millions pour acheter plus de stock de sel pour l'avenir. On n'a, d'ailleurs, pas eu de difficultés au niveau du stock. Ce sont vraiment 4 millions d'euros en plus pour payer les différentes entreprises privées qui se sont mobilisées pour garantir un service d'hiver optimal.

Nous avons aussi une augmentation de 350 000 euros pour honorer ce que sera la nouvelle convention, que l'on bouclera d'ici quelques jours, avec la SNCB par rapport au P+R de Louvain-La-Neuve. Ceux qui ont suivi ce dossier de longue date se souviendront que, depuis 2009, nous sommes censés payer la SNCB, dans le cadre du grand projet de création d'un *park and ride*, de l'ouvrage à réaliser et des travaux que la SNCB a elle-même consentis.

On n'a encore rien payé depuis 2009. Dès lors, je me retrouve confronté à un mouvement de mauvaise humeur légitime de la SNCB, qui a menacé, à moment donné, de stopper une série de travaux dans le cadre de

ce grand chantier du P+R de Louvain-La-Neuve. On a ouvert une page « négociations » avec la SNCB, en disant : « Écoutez, on va être de bon compte ; la Région est en défaut de paiement auprès de la SNCB depuis 2009 ».

Ce paiement devait se faire de manière progressive : d'abord, 50 000 euros, et puis 200 000 euros. Entre-temps, les taux d'intérêt ont largement baissé – c'est intéressant que l'on puisse faire une révision de ceux-ci – et quand on compte les intérêts en moins, les retards, par contre, liés à la réalisation de l'accès définitif du P+R et le retard de paiement, depuis 2009, nous sommes parvenus à négocier une nouvelle convention. Celle-ci ne se réalisera pas au travers du volet progressif du montant à payer annuellement, mais renvoie à un montant constant. Celui-ci sera de 700 000 euros. C'est la raison pour laquelle, il faut ajouter 350 000 euros, pour pouvoir honorer le retard de paiement depuis 2009. Le total de l'effort sur le pôle Infrastructures, ces sont 4 millions d'euros de contribution aux économies générales de budget lié à l'ajustement.

Ce sont 4 millions d'euros de plus que l'on doit retrouver dans les crédits pour payer les entreprises qui ont réalisé le service hivernal. Ce sont 350 000 euros de plus pour pouvoir, enfin, nous remettre dans de bonnes conditions de discussions avec la SNCB, et honorer les engagements qui étaient ceux de la Région.

Quelles sont les économies proposées pour atteindre ces 8,5 millions d'euros ?

Les économies s'opèrent en crédits de liquidation. Je le redis, tout cela s'est fait en concentration avec les administrations fonctionnelles concernées. Ce sont 211 000 euros de moins pour Viapass, sur base d'un recalcul de la répartition faite entre les régions. On a reçu un courrier de Viapass qui nous a avisés de cette faculté de retirer 211 000 euros, donc on ne s'en est pas privés. C'est 1 million d'euros en moins pour l'entretien ordinaire des routes, dès lors que, en discutant avec l'administration, c'était l'endroit le moins problématique pour retirer 1 million d'euros, dès lors qu'à l'initial, on avait très largement augmenté les moyens. On avait, en effet, augmenté de 9 millions d'euros d'un coup, ce qui ne s'était jamais fait auparavant, les montants dévolus à l'entretien ordinaire. Il était donc moins problématique, puisque l'on a augmenté de 9 millions d'euros, de retirer 1 million, plutôt que d'aller le retirer à un endroit qui n'a pas pu faire l'objet d'augmentation.

Au niveau du RAVeL, c'est 500 000 euros en moins. Mais cela doit être nuancé, dans la mesure où tout le RAVeL le long de Dinant va pouvoir être pris en charge sur les fonds DGO1 et DGO2 « Voies hydrauliques et routes », dès lors qu'il est intégré au projet de la Croisette. Cela permet, quand on fait la somme, d'avoir des budgets pour le RAVeL qui n'ont pas diminué, si ce n'est facialement au niveau de l'AB

Il est, en outre, question d'un million d'euros en moins sur les ponts routiers ; de 500 000 euros en moins sur le volet « Routes » des zones d'activités économiques ; et de 1 million d'euros en moins sur matériel spécifique pour les routes, dès lors qu'une partie du matériel que l'on avait projeté pour l'année 2015 a pu être acheté fin 2014, et que donc il était moins nécessaire pour l'administration d'avoir 1 million d'euros additionnels cette année.

Sur le volet « Mobilité - voies hydrauliques », dès lors que le plan Infrastructures viendra lui même ajouter du vent dans les voiles, il était possible, au niveau du calendrier de préparation administrative des dossiers, de faire porter un effort un peu plus conséquent sur le volet « Voies hydrauliques » plutôt que sur le volet « Routes ». D'abord parce que, politiquement, l'on sait que les entreprises de voiries sont elles-mêmes dans une période délicate. Souvenez-vous du débat que nous avons eu, en décembre dernier, et des raisons pour lesquelles, sur ma proposition, le Gouvernement wallon avait accepté d'accroître de 40 000 000 d'euros, à travers une aide exceptionnelle, le soutien aux entreprises de voirie. C'est la raison pour laquelle, ce n'est pas sur le volet « Routes » que l'effort est principalement porté ; il l'était, cette fois-ci, un peu plus sensiblement sur le volet « Voies hydrauliques », en concertation avec l'administration. Puisqu'il y a une série de chantiers qui ne seraient, de toute manière, pas administrativement en capacité de démarrer cette année, mais aussi parce que le plan Infrastructures donnera de l'oxygène complémentaire.

Sur le plan patrimonial, il est question de 400 000 euros de moins au niveau de subventions « Restauration ». C'est un effort que l'on fait porter sur les subventions apportées au secteur privé. Il ne me semblait pas judicieux, dès lors que les économies devaient s'envisager, de le faire au détriment des pouvoirs publics, qui sont, eux-mêmes, demandeurs de pouvoir mettre en œuvre une série de restaurations de leurs chantiers, que ce soit sur le volet « Restauration bâtiments classés de type classique » ou le volet « Bâtiments classés de type culturel », puisque ce sont souvent les pouvoirs publics qui en sont les propriétaires.

Concernant les zones d'activité économique, là aussi, il y a une diminution des subsides aux opérateurs de développement économique, soit 467 000 euros. Sur cette somme-là, 167 000 euros ont été transférés vers les compétences de M. le Ministre Furlan, notamment pour résoudre l'enjeu de l'accès à la carrière de Waimes.

À noter également, toujours au niveau du pôle Infrastructures, une augmentation des recettes sur le Fonds des études techniques, en lien avec les nouvelles compétences liées la réforme de l'État. Ce sont 2 000 000 d'euros de plus qui seront actés au niveau du Fonds des études techniques, lesquels proviennent, notamment, de nouvelles redevances liées aux

surcharges pour le transport exceptionnel. Vous savez, à ce dernier égard, que quand un trajet de transport exceptionnel doit s'opérer, l'opérateur identifie le trajet qu'il souhaiterait pouvoir suivre, mais en fonction de la nature de ce qui est transporté et, surtout, de la charge, il y a régulièrement des études qui doivent être réalisées pour s'assurer que, on passant sur tel pont, il n'y aura pas de difficultés, que le pont peut supporter la charge en question. Ces études étaient, à chaque fois, payées au Fédéral. Désormais, à la faveur de la réforme de l'État, c'est la Région qui est compétente. C'est auprès de la Région qu'il faudra, dès lors, payer ces redevances pour les études techniques, qui doivent, systématiquement, être opérées dans le cadre d'un trajet de transport exceptionnel.

Au niveau de la création du Fonds pour la sécurité routière, c'est un nouveau fonds qui est désormais créé, toujours dans le cadre de la sixième réforme de l'État, doté de recettes estimées à 400 000 euros à ce stade, qui proviennent essentiellement – mais la Cour des comptes a fait elle-même le relevé de tous ces éléments – du contrôle technique et d'autres éléments.

Concernant l'investissement sur les routes, c'est une diminution de 4,2 millions d'euros qui est actée, mais je relativise tout de suite. Dans les faits, ce n'est que 1 250 000 euros en moins, puisque ce sont -4 200 000 millions d'euros l'AB 73.01, parce qu'il y a 3 000 000 d'euros qui ont glissé vers les investissements en zonings pour la réalisation de la liaison A8-Baxter. Vous savez que c'est une liaison stratégique, en Wallonie picarde, pour permettre de garder Baxter et, surtout, lui permettre le développement de ses activités.

De même, on a le débat avec GSK pour la Province du Brabant wallon. Il y avait un dossier « Zones d'activités économiques » qui avait été lancé, mais qui, par l'atteinte du plafond maximal budgétaire, ne dispose plus des ressources financières suffisantes que pour faire cette liaison. Je la paie, puisque c'est une liaison routière. Mais pour ne pas administrativement rouvrir un nouveau dossier, on fait le glissement de ces 3 000 000 d'euros « Routes » vers les zones d'activités économiques, pour poursuivre administrativement un seul et même dossier. Ce sont, de toute manière, 3 000 000 d'euros qui resteront pour les entreprises de voirie, sauf que cela se fera spécifiquement pour cette liaison A8-Baxter.

Je profite de l'occasion, Madame la Présidente, pour informer les parlementaires de mon souhait de proposer, prochainement, au Gouvernement wallon, et donc au Parlement wallon, dans les semaines et les mois qui viendront, un avant-projet de décret destiné à consolider l'entiereté des fonds existants. Parce que les différents fonds, que ce soit le nouveau Fonds pour la sécurité routière, le Fonds des études techniques, les deux Fonds du trafic et des avaries dans le volet « Routes » et dans le volet « Voies hydrauliques », ou encore le Fonds des amendes routières, sont tous des fonds qui ont été créés

ou qui sont modifiés par des cavaliers budgétaires. Mon souhait est, désormais, en toute transparence, de pérenniser l'existence de ces fonds avec l'appui d'une source décrétable. C'était, sans vouloir me tromper ou m'avancer outrancièrement, l'une des demandes formulées, de longue date, par la Cour des comptes. Nous aurons, comme cela, l'opportunité d'avoir des fonds clairs, nets et transparents avec une base juridique solide, plutôt que, à chaque fois, « chipoter » ou utiliser la méthode des cavaliers budgétaires pour définir le contenu et le contenant de ces fonds. Cela, c'est pour le volet « Infrastructures ».

Il y a, malgré tout, sur le volet « Action sociale et santé », des modifications, mais aucune n'est le fruit d'économies que j'ai souhaité imposer à ce pôle. C'est pour cela que je le dis en gros et en gras. C'est aussi un signal politique à l'égard du secteur. Il y a même une augmentation de 2,3 millions d'euros pour les cas prioritaires des personnes handicapées. Vous vous souviendrez – on en a débattu dès le mois de janvier – que j'avais annoncé une dotation à l'AWIPH de deux millions d'euros complémentaires pour garantir la prise en charge de la septantaine de cas de personnes handicapées lourdes que l'on ne parvient pas à traiter ou à accueillir dans les structures classiques d'accueil et d'hébergement, qui nécessitent des conventionnements spécifiques. Avec ces 2 millions d'euros supplémentaires, on a pu résoudre la totalité des besoins de la septantaine de familles qui étaient en attente au 1er janvier dernier.

Je rajoute, à présent, 300 000 euros qui seront intégrés, notamment au niveau du second ajustement budgétaire, pour couvrir aussi, à la demande de l'AWIPH, les nouveaux dossiers qui se sont fait jour depuis le 1er janvier. On a réglé tous les dossiers en attente depuis le 1er janvier, mais il y a aussi, depuis le 1er janvier dernier, de nouvelles personnes handicapées – qui sont dans des cas particuliers, spécifiques, assez lourds, en double diagnostic ou autre, ou de l'autisme profond – qui ne trouvent pas de prise en charge adéquate dans nos structures et qui doivent faire l'objet d'un conventionnement spécifique avec une prise en charge financière spécifique. J'ai souhaité donner, politiquement, l'entiereté des moyens qui m'étaient demandés par l'AWIPH pour faire face à ces cas.

Je le redis, je préfère régler la situation de dizaines de personnes lourdement handicapées, qui sont en attente d'une réponse structurelle, pour elles-mêmes et pour soulager leur famille, quitte à faire l'impasse sur un rond-point qui peut faire l'objet d'une diffusion dans le temps, ce qui est plus problématique lorsqu'il s'agit de personnes handicapées et de leur prise en charge.

Il y a aussi une diminution des subventions réglementées qui s'est faite de manière marginale et qui constitue des réallocations au sein du pôle « Santé et action sociale », uniquement sur base d'un ajustement des besoins. Après six mois de mise en œuvre, on a

affiné les montants nécessaires et ajusté ceux-ci, là où l'on se rendait compte qu'il y avait une surestimation de montants. On a repris un peu de gras, là où l'on se rend compte, au contraire, dès maintenant, qu'il y a une sous-estimation, et qu'il est nécessaire d'opérer un glissement. Tout cela se fait avec la volonté constante d'assumer les différents besoins qui se font jour.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais partager avec la commission pour expliquer le contenu de l'ajustement budgétaire. Je mesure bien que c'est un peu fastidieux et que c'est beaucoup de chiffres. Vous l'aurez constaté, chers collègues, les trois quarts des ajustements sont le fruit soit des correctifs des macroéconomiques, soit – et c'est plus itératif comme processus – le fruit de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État, de cette situation d'entre-deux, situation hybride, des correctifs qui nous sont communiqués par le Fédéral, par l'INAMI ou simplement parce que l'on commence à y voir plus clair au fur et à mesure des mois – ce qui nous permet d'ajuster le tir des différents éléments. Nous allons tenter de répondre au mieux à l'ensemble de vos questions.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre présentation.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente.** - Je propose d'écouter les observations de la Cour des comptes et de commencer par Mme Tonneau.

La parole est à Mme Tonneau.

**Mme Tonneau,** Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, dans le cadre du premier feuillet d'ajustement du budget 2015, pour les matières qui concernent spécifiquement cette commission, la Cour des comptes a formulé les observations suivantes.

Je commencerai par la division organique 13 « Routes et bâtiments », plus particulièrement le programme 13.02 « Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - Partie génie civil ».

Les crédits relatifs aux missions confiées à la SOFICO, dans le cadre de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau autoroutier et routier de la Région wallonne, sont inscrits aux articles de base 12.01 « Achats de biens et services à la SOFICO » et 01.01 « Fonds du péage et des avaries » de ce programme.

Les estimations de dépenses à la charge de ce fonds s'élèvent, pour l'année 2015, à 62,5 millions d'euros. La

Cour des comptes souligne que l'exposé particulier ne fournit aucune information sur la ventilation de ces dépenses, alors qu'elles ne concernent pas toutes la SOFICO. D'après le calcul de l'impact SEC de la SOFICO, le montant en provenance du fonds s'élèverait, pour 2015, à 44 millions d'euros. La Cour des comptes estime qu'une ventilation des dépenses du fonds par bénéficiaire améliorerait la transparence des documents budgétaires.

Comme il ressort du tableau repris en page 41 du rapport que les crédits inscrits sur les deux articles précités sont, dès 2011, devenus insuffisants pour honorer les déclarations de créances de la SOFICO, fin 2014, la différence entre les droits acquis à la SOFICO et les moyens budgétaires, sur la période 2010-2014, s'élevait à 44 millions d'euros, ce qui a induit un report de liquidation des montants dus sur l'exercice suivant. Bien que supérieurs aux montants estimés des déclarations de créance, les crédits inscrits en 2015 ne seront pas suffisants pour apurer cette situation.

Le rapport relève également que la SOFICO affiche un résultat SEC de -141,1 millions d'euros. La Cour des comptes a pris connaissance du calcul menant à détermination de ce solde. Le résultat SEC qui se dégage des prévisions de recettes et de dépenses ajustées de la SOFICO s'établit à -151,6 millions d'euros. Une correction d'un montant de 10,5 millions d'euros porte le résultat SEC de la SOFICO à -141,1 millions d'euros. L'explication est un peu technique.

Cette rectification aboutit à reprendre pour le calcul du solde, non pas les déclarations de créances adressées à la Région wallonne en matière de recettes, soit les droits constatés, mais les crédits inscrits au budget général des dépenses.

En outre, la Cour des comptes relève que ladite correction tient compte d'un montant de 44 millions d'euros en provenance du Fonds de péage et d'avaries et comme je l'ai déjà mentionné, ces dépenses totales à la charge du fonds inscrites au budget général s'élèvent à 62,5 millions d'euros, mais les documents budgétaires ne nous fournissent aucune information quant à la ventilation de ce montant. Par conséquent, la Cour n'est pas en mesure de se prononcer sur l'exactitude du montant émanant du fonds dédié à la SOFICO et repris dans le calcul du solde SEC.

On passe maintenant à la division organique 14 « Mobilité et voies hydrauliques », et plus particulièrement le programme 14.1 « Voies hydrauliques de la Région – Construction et entretien du réseau – Partie génie civil ».

En ce qui concerne l'AB 14.03 « Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances », les crédits d'engagement alloués diminuent de 2 millions d'euros pour atteindre

8 millions d'euros après ajustement, et non 9 millions d'euros, comme indiqué, erronément, dans l'exposé particulier.

La diminution de ces crédits d'engagements se justifie, selon l'exposé particulier, par la participation à l'effort global. Cette situation devrait, cependant, entraîner le report de certains marchés et, vraisemblablement, des surcoûts lors de travaux, vu la dégradation du patrimoine que le manque d'entretien accentue. La Cour des comptes constate qu'un tel report s'est déjà produit en 2014. Des factures réceptionnées en 2014 ont été imputées en 2015, à concurrence de 1,2 million d'euros.

Pour ce qui relève de l'AB 73.03 « Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques », la diminution de 2,1 millions d'euros des crédits de liquidation, qui s'établissent, à présent, à 11,9 millions d'euros, est justifiée, dans l'exposé particulier, par la participation à l'effort global. Les crédits d'engagement fixés à 7 millions d'euros restent inchangés.

Dans ce cadre, bien que l'encours des engagements se soit réduit, depuis le 1er janvier 2015, passant de 23,4 millions à 14,7 millions d'euros, cette diminution des liquidations aura pour conséquence le report de certaines liquidations prévues initialement en 2015, avec le risque de devoir payer des intérêts de retard. La Cour des comptes constate qu'un tel report a déjà été opéré au cours de l'exercice précédent où des factures réceptionnées en 2014 ont été imputées sur cet article de base, en 2015, à concurrence d'un montant total de 1,99 million d'euros.

J'en terminerai par la division organique 17 qui est afférente à l'action sociale et à la santé.

Par rapport au budget initial 2015, les crédits prévus au programme 17.12 relatif à la santé diminuent, globalement, de 10,36 millions d'euros en engagement et de 9,49 millions d'euros en liquidation. La Cour constate que cet ajustement concerne principalement des articles de base relatifs à des matières transférées, mais qui demeurent, à titre transitoire, gérées au niveau fédéral, conformément au protocole conclu.

Outre la prise en compte de la non-indexation des rémunérations, l'ajustement de ces crédits a été opéré sur la base de nouveaux éléments communiqués fin 2014 par le niveau fédéral. Ces données permettraient une meilleure évaluation exemptée des besoins et, par conséquent, une estimation plus adaptée des moyens à inscrire au budget. Ceci a, d'ailleurs, été explicité par M. le Ministre, durant son exposé.

La Cour fait, néanmoins, remarquer que l'exercice de prévision budgétaire est fragilisé par le délai de cinq mois nécessaire pour obtenir les statistiques sur la consommation réelle des crédits.

Les crédits des articles de base 01.02 « Reprise des fonds sociaux liés aux transferts de compétences » et 01.03 « Subventions aux secteurs privé et public en application de conventions diverses » sont nouvellement créés. Ils sont dotés, respectivement, de 1,7 million d'euros et 76 millions d'euros en engagement et en liquidation. Ils concernent des matières transférées qui demeurent gérées par le niveau fédéral, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu à l'initial. La Cour relève que la codification économique attribuée à ces deux articles de base devra être revue, le code 01 étant à éviter.

Les articles de base 43.09 « Dépistage des cancers - Subventions secteur public » et 43.10 « Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions secteur public » sont également nouveaux. Ils renvoient aux mêmes matières que celles reprises respectivement aux articles de base 33.26 « Dépistage des cancers - Subvention opérateurs » et 33.24 « Programmes d'action en promotion de la santé - Subventions opérateurs », mais s'en différencient par le type de bénéficiaires concernés. La Cour relève que cette nouvelle codification devrait garantir une comptabilisation plus appropriée des dépenses y relatives. Elle fait cependant remarquer qu'une brève explication dans l'exposé particulier aurait assuré une meilleure visibilité à ces articles de base, créés par arrêté de transfert après l'adoption du budget initial 2015.

Pour ce qui concerne le programme 17.13 « Action sociale », le rapport note que l'article de base 33.22 « Subventions aux services d'aide aux justiciables », dont la compétence est transférée à la Communauté française, depuis janvier 2015, conserve un encours d'environ 370 millions d'euros. La Cour fait remarquer que cet encours devra être annulé si la charge de ces dépenses n'incombe plus à la Région wallonne.

J'en termine par le programme 17.14 « Famille et aînés », pour lequel les crédits d'engagement et de liquidation affichent une diminution globale de, respectivement, 30 millions d'euros et 29,7 millions d'euros par rapport au budget initial 2015. La Cour constate que cet ajustement concerne principalement des articles de base relatifs à des matières transférées, mais qui demeurent, à titre transitoire, gérées au niveau fédéral, conformément aux protocoles conclus. Comme tout à l'heure, outre des reprises d'indexation, l'ajustement de ces crédits a été opéré sur la base de nouveaux éléments communiqués, fin 2014, par le niveau fédéral.

L'article de base « Allocations familiales » présente, quant à lui, une augmentation de 6,6 millions d'euros, malgré la reprise d'indexation opérée sur les crédits. Celle-ci s'explique par l'inscription de nouveaux crédits destinés à couvrir les frais de gestion encourus par l'Agence fédérale pour les allocations familiales, lesquels n'avaient pas été pris correctement en compte à

l'initial 2015. Ceci a déjà été aussi explicité par M. le Ministre tout à l'heure.

Finalement, l'article de base 33.02 « Subventions aux espaces-rencontre » dont la compétence est transférée à la Communauté française, depuis janvier 2015, conserve un encours d'environ 460 milliers d'euros. La Cour fait remarquer que cet encours devra être annulé si la charge de ces dépenses n'incombe plus à la Région wallonne.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à mon collègue pour les commentaires relatifs à l'AWIPH.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Cornet.

**M. Cornet,** Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Concernant la dotation à l'AWIPH, les crédits alloués à l'Agence pour l'intégration des personnes handicapées diminuent de 5,6 millions d'euros en engagement et en liquidation, pour s'établir à 605,2 millions d'euros. Cette diminution résulte de l'absence d'indexation, initialement prévue en 2015, qui est partiellement compensée par un complément de dotation pour la création de nouvelles places pour les personnes handicapées en situation d'urgence.

Le projet d'ajustement du budget proposé par l'agence présente un mali inchangé par rapport au budget initial, à savoir 3 millions d'euros.

Pour atteindre l'objectif d'équilibre SEC qui lui a été fixé, le Gouvernement wallon prévoit une inexécution globale des crédits de dépenses équivalente à ce déficit budgétaire. L'inexécution des crédits s'élève 0,43 % du montant total des dépenses.

En outre, pour établir son projet de budget ajusté, l'AWIPH n'a pas tenu compte du risque de réduction des recettes FSE de 2,3 millions d'euros et d'un risque d'irrecouvrabilité d'une créance de 1,1 million d'euros.

Si les hypothèses émises par l'agence pour établir son projet de budget ne se concrétisent pas, le respect de l'équilibre SEC qui lui est imposé sera compromis.

Je vous remercie de votre attention.

#### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame et Monsieur les représentants de la Cour des comptes. Il s'agit, pour l'essentiel, de remarques essentiellement techniques. Merci, en tout cas, pour celles-ci.

S'agissant de la SOFICO, incontestablement, on prend bonne note de la volonté que le Fonds du péage et des avaries pour le secteur « Routes » soit, désormais, mieux ventilé, et que cela puisse faire l'objet d'une clarification des flux entre la Région et la SOFICO. On y sera donc attentif, et on s'y engage pour les prochains exercices.

Sachez, pour l'information, que la partie dédiée à la SOFICO dans le fonds est de 48,6 millions d'euros.

S'agissant de la SOFICO, comme cela a déjà été évoqué, lors du dernier exposé et le long du débat que nous avons fait sur le sujet, nous avons veillé aussi à pouvoir doublement contribuer à la bonne tenue budgétaire de la SOFICO, en veillant, notamment, à prendre en compte la reprogrammation temporelle de certains investissements, tenant compte, entre autres, de leur réalité d'exécution, et ce, pour un montant de 3 400 000 d'euros. Nous avons réalisé une réduction d'empreinte supplémentaire de la SOFICO dans le périmètre wallon à hauteur de 2 500 000 euros.

Cela s'est fait en concertation d'ailleurs avec la SOFICO, soit un total de près de 6 000 000 d'euros de réductions d'empreinte. La SOFICO a reçu un courrier le 19 mai dernier pour l'en aviser et elle nous a, le 26 mai dernier, répondu positivement à cette demande, en disant qu'elle intégrait bien ces nouvelles données. C'est d'autant plus facile pour elle de répondre positivement que cela avait été concerté avec elle.

On prend un seul exemple pour montrer que la reprogrammation temporelle ou ce que certains appellent « le lissage » est une réalité.

Un grand chantier tel que le contournement de Couvin, il y a des recours qui ont été introduits. Cela ne permet pas alors la mise en œuvre concrète du projet tel qu'on l'avait planifié. Cela permet, donc, sans faire mal à personne, d'avoir un ajustement. C'est une belle illustration de ce que peut être l'effet d'un lissage dans son gain budgétaire sans un impact sur la volonté d'un gouvernement d'investir moins dans le secteur, contrairement à ce que l'on a parfois dit en disant : « lissage veut dire suppression d'investissement », ce n'est pas le cas.

S'agissant des volets et remarques que vous avez formulées sur les travaux routiers, hydrauliques et le risque d'intérêts de retard, là aussi, c'est à relativiser.

Vous avez entièrement raison quand vous dites que de facto, si l'on ne dispose pas suffisamment de moyens pour financer une série de chantiers et que l'on est

astreint de les reporter, il y a dans l'absolu le risque de coûts additionnels de chantier. Sauf qu'aujourd'hui, le lissage est effectué, non pas par report de dossiers matures administrativement, mais par le report de dossiers qui, administrativement, ne sont pas en capacité d'être enclenchés. Et donc, de facto, l'on ne tombe pas dans ce travers potentiel que vous avez souligné avec les risques d'intérêts de retard ou autre. Cela me semble important de préciser pour relativiser les éléments évoqués.

S'agissant des remarques que vous avez formulées à la page 46 de votre rapport sur le volet « Santé », comme vous l'avez souligné – et je vous en remercie – les réponses à ces questions ont été apportées à l'occasion de mon exposé introductif, et notamment les correctifs INAMI qui nous ont été communiqués, suite à leurs cinq premiers mois d'observation.

Il est vrai que pour les AB 01 et 02 et 01.03 – qui sont aussi des dépenses qui n'ont pas été prévues à l'initial, notamment en raison d'une mauvaise communication du fédéral et de la DGO5 – l'erreur est à présent corrigée au niveau de l'ajustement. Ces dépenses étant gérées par le Fédéral, leur classification économique nous importe peu, à ce stade, mais l'on prend bien note de votre remarque ; il y sera répondu favorablement lorsque la véritable nature des fonds considérés sera correctement identifiée.

Pour les AB 43.09 et 43.10, elles n'étaient pas non plus créées lors de l'ajustement. Dès lors, elles n'ont pas été reprises dans l'exposé particulier déposé au Parlement, mais on est tout à fait en phase avec les remarques que vous avez formulées. On tient notamment à vous remercier pour la remarque favorable que vous avez rédigée soulignant « la rigueur budgétaire dans la classification économique des dépenses faites au sein du programme « Santé » ». C'est toujours agréable, quand on a aussi des bons points, autant le souligner, car on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Au niveau du volet « Action sociale » toujours, votre remarque sur l'article de base 33.22 dont la compétence a été transférée à la Communauté française, depuis janvier 2015, elle conserve, là, un encours d'environ 370 000 euros. Il est clair, et vous avez raison, que l'encours des engagements sera donc supprimé, une fois l'encours repris par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière certaine – c'est un élément clair

Remarque d'ailleurs similaire pour l'AB 33.02. Donc, la même chose et sur le volet « Famille et aînés », là aussi ce sont les correctifs notamment communiqués par le Fédéral et l'INAMI qui nous ont amenés à faire ces modifications comme expliqué.

Enfin s'agissant de l'AWIPH, je prends bonne note de la remarque de la Cour des comptes avec la crainte d'un impact sur l'empreinte SEC, au niveau des 3 000 000 d'euros, si ce n'est que pour ce qui concerne

les recettes FSE, si elles ont bien un impact sur la comptabilité de l'AWIPH, elles n'en ont pas en tout cas sur le résultat SEC de l'Agence, en considérant les règles en vigueur en matière SEC – ce qui nous a été confirmé par l'ICN. Donc, c'est neutre sur le plan de l'impact SEC, c'est au moins un élément positif à souligner.

Je pense avoir été complet dans les réactions aux différentes remarques que la Cour a bien voulu formuler, à l'instant, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - Je propose un premier tour avant même de passer aux différentes analyses division par division.

Je cède la parole à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Je vous remercie Madame la Présidente. Je tiens à remercier M. le Ministre pour son exposé et la Cour des comptes pour les informations. Je vois sur la diapositive, Monsieur le Ministre, des questions ; nous tenterons d'avoir des réponses. Mon intervention à ce stade se positionnera plutôt sous forme de questions parce que je ne suis... Mais vous aurez très certainement les explications...

*(Rires)*

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Un mot, un geste et...

**M. Wahl (MR).** - Vous allez encore faire cela beaucoup. Merci pour votre écoute, vous avez changé, vous n'avez pas écouté, on ne vous répond pas...

Je voudrais quand même avoir quelques précisions complémentaires, mais je n'ai peut-être pas tout bien perçu. Sur vos choix globaux, vous avez dit dans votre exposé que vous aviez prévu toutes les économies sur le pôle Infrastructures, de manière à éviter les économies sur le pôle Santé et qu'il n'y a pas de modification à cet égard là. Vous avez été jusqu'à faire une comparaison : « Je préfère retarder un rond-point que de pénaliser une politique vis-à-vis des handicapés ». Quand je vois les chiffres et la ventilation par programme, c'est là que je souhaiterais une explication. Je vois, par exemple, pour les pouvoirs locaux actions sociales et santé : -10 000 000 d'euros. Je vois pour les personnes handicapées : -8 000 000 d'euros. Et donc là je ne comprends pas très bien. Je souhaiterais, Madame la Présidente... C'est un petit peu complexe parce que si je n'ai pas l'explication, je ne sais pas continuer.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pas de problème, je réponds tout de suite. Il n'y a effectivement aucune diminution sur le volet « Action sociale et santé » qui est le résultat d'une décision politique, d'un arbitrage politique, si ce n'est 20 000 euros que l'on a repris là et que l'on a remis, ici, pour tenir compte des

besoins nécessaires, mais qui restent donc dans la même enveloppe. On a fait une ventilation différente au sein de l'enveloppe en fonction des besoins, tels qu'ils ont été affinés. Mais là on parle, en général, de quelques milliers d'euros, de manière *peanuts*. Mais les diminutions que vous évoquez en millions d'euros, c'est le fruit des corrections automatiques liées à la non-indexation. Et donc l'impact que cela a en termes de non-indexation de salaire ou de non-indexation d'allocations sociales et singulièrement les allocations familiales. Donc quand il y a des moins dans ce volet « Action sociale et santé », c'est en général, quasi exclusivement – en dehors des petits éléments de basculement que j'ai évoqués – le fait de la non-indexation et donc des correctifs automatiques liés aux paramètres macroéconomiques.

Donc voilà c'est un correctif automatique, ce n'est pas un élément qui réduit la voilure des moyens à disposition de ces politiques.

**M. Wahl (MR).** - Merci. Cela me permet de passer à la question suivante. Vous avez également dit dans votre exposé qu'en ce qui concerne les économies réalisées par cet ajustement budgétaire, d'une manière globale, votre département, vos compétences, ont supporté, si j'ai bien entendu, 19 %.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - 17 !

**M. Wahl (MR).** - 17 % excusez-moi.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste de l'économie du volant « crédits thématiques ».

**M. Wahl (MR).** - C'est-à-dire ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est-à-dire que le Gouvernement, dans l'ensemble des économies qu'il a dû faire, il y a 27 millions d'économies sur la réduction des crédits thématiques au global de tout le Gouvernement. Et moi j'en prends 4,5 sur ces 27 millions d'euros.

**M. Wahl (MR).** - D'accord par ce que mon raisonnement...

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je suis désolé de le perturber.

**M. Wahl (MR).** - Non pas du tout, ma remarque va dans un autre sens, mais je souhaitais avoir cette précision complémentaire. La manière dont vous et le Gouvernement raisonnez m'étonne quelque peu.

Parce que cela a une certaine logique – cohérence, c'est différent –, mais une certaine logique. Vous avez dit : « Voilà, il faut faire telle masse d'économies et

chaque ministre, dans ses compétences, va en réaliser ». En principe, d'accord.

Il se fait que vos compétences sont importantes, on l'a déjà dit, diverses, on l'a déjà dit aussi, et donc, dans vos compétences, vous tout seul, sans discussion – si je comprends bien – réelle, au niveau du Gouvernement, vous dites : « Voilà, moi je fais le choix politique – je ne conteste pas à ce stade-là – de faire toutes les économies nécessaires sur le pôle Infrastructures et rien sur le pôle Santé ».

Le choix aurait peut-être pu être élargi en ce qui concerne l'ensemble des compétences – et j'y reviendrai lorsque l'on verra le pôle Infrastructures. On peut vous suivre dans le raisonnement de dire le pôle Santé, effectivement, vous faites des ajustements. Si j'ai bien compris vos dernières explications, vous augmentez par-ci, vous diminuez par-là, et il y a le problème que vous aviez exposé d'ailleurs de la non-indexation. Mais en ce qui concerne le choix, au niveau du pôle Infrastructures, vous dites : « Je fais toutes les économies que l'on me demande de faire, uniquement sur ce pôle-là ».

Il est vraisemblable que même sur ce pôle-là – et on y reviendra – il eut été nécessaire de ne pas faire toutes les économies prévues et de les réaliser dans d'autres secteurs qui ne sont pas nécessairement de votre compétence – c'est cela, les choix politiques. Se limiter à un choix politique entre deux compétences, c'est quand même un peu particulier.

Monsieur le Ministre, supposez que vous ayez eu comme compétences les pouvoirs locaux et les infrastructures, par exemple, auriez-vous tout mis sur l'infrastructure au détriment des pouvoirs locaux ? Si vous aviez eu, plus exactement, le pôle Santé et le pôle Pouvoirs locaux, auriez-vous mis toutes vos économies à charge des pouvoirs locaux ?

Je ne comprends pas très bien le raisonnement assez individualiste par ministre et non pas une vue globale sur l'ensemble du budget wallon et de l'ajustement budgétaire que nous sommes amenés à examiner.

On y reviendra à nouveau, mais je pense qu'il y a un certain nombre de conséquences en ce qui concerne des moyens moins importants en matière de travaux publics. Bien entendu, personne ne sait contester, surtout la manière dont c'est présenté : « Vous n'allez quand même pas toucher aux handicapés ; un rond-point cela peut attendre. Vous n'allez pas mettre en balance un rond-point contre la politique des handicapés ».

C'est un peu un raccourci et c'est un petit peu le diktat d'une phrase ou d'un concept extrêmement difficile de combattre. Je n'aime pas cette manière de raisonner ; je pense que nous ne pouvons pas comparer un rond-point avec une politique pour les handicapés, mais on peut comparer un rond-point, la politique pour les handicapés, avec toutes les autres compétences et

tous les autres exemples que l'on pourrait aller chercher dans d'autres compétences ministérielles que les vôtres.

**Mme la Présidente.** - Monsieur le Député, juste pour ce point, une réponse de M. le Ministre pour mettre en perspective.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez raison. Sur les 27 millions d'euros d'efforts qui doivent être faits, l'arbitrage entre les ministres du Gouvernement s'est déjà effectué pour savoir quelle était la part d'efforts respective. La mienne est de 4,5 millions d'euros. Et si l'on n'avait pas eu ces dépassements de charge hivernale, elle se serait limitée d'ailleurs à 4,5 millions d'euros.

Pourquoi cela me pose-t-il moins de difficultés de la faire sur le pôle Infrastructures plutôt que sur un quelconque autre pôle ? Je rappelle, Monsieur le Député, qu'à partir de l'année prochaine, nous avons 320 millions d'euros de plan Infrastructures qui viennent s'ajouter aux crédits ordinaires, que l'on a 250 millions d'euros qui ont été actés dans les arbitrages FEDER pour des projets d'infrastructures et que l'on a, dans le plan Marshall, près de 200 millions d'euros en financement alternatif pour des projets d'infrastructures : routes, ports, voies hydrauliques.

Donc cela fait 770 millions d'euros de moyens nouveaux, en sus des crédits ordinaires, qui s'ajouteront au seul pôle Infrastructures pour les années qui viennent. Alors oui, si je dois faire 4,5 millions d'euros d'effort et même portés à 8,5 millions d'euros, ce n'est pas une difficulté de les faire sur ce pôle-là, même si j'avais eu en face, non pas l'action sociale et la santé, mais l'environnement, le tourisme ou autre. C'était incontestablement moins douloureux, plus logique, et j'ose même dire plus cohérent, de les faire sur ce pôle-là que sur le pôle des autres compétences qui n'ont pas les mêmes perspectives d'oxygénation supplémentaire en moyens financiers pour les années qui viennent, et l'on parle là de 770 millions d'euros.

**Mme la Présidente.** - Monsieur le Député, vous n'aviez pas fini, je pense, pour le premier tour.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Si, j'avais fini, mais je viens d'être relancé.

*(Rires)*

Simplement, par rapport à votre remarque, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les moyens complémentaires du prochain budget, vous parlez des fonds FEDER, vous parlez des fonds plan Marshall. Nous sommes d'accord, mais budgétairement parlant – on verra ce qui se passera parce que j'ai toujours en tête

votre excellent exposé de début de législature lorsque vous avez pris vos nouvelles fonctions – et ce serait d'ailleurs intéressant de pouvoir obtenir la copie des diapositives qui ont été présentées, ce serait bien, je vous en remercie.

Mais il est clair qu'en 2016, vous ne serez probablement pas le seul, d'ailleurs, vous allez, au moyen des fonds FEDER, du plan Marshall, pouvoir présenter un budget qui devrait être intéressant. La problématique, vous le savez encore mieux que moi, c'est celle de la réalisation.

Nous sommes encore, actuellement, avec d'anciens plans, en train d'essayer d'apurer le plan 2007-2013. Nous sommes à N+2, en fin d'année, et il y a encore des crédits non épuisés. Il est donc évident que ce que vous mettez dans le budget 2016, qui le rendra extrêmement joli – probablement, en tout cas, on verra. La question sera de voir la réalisation et le taux de réalisation de ces moyens-là. Là, inévitablement, ce sera moins important. Je ne vous en fais pas le reproche, car n'importe qui à votre place serait dans la même problématique.

Il n'en reste pas moins que la réalisation ne sera pas celle-là. Comparer les économies que vous faites, aujourd'hui, avec l'apport de moyens complémentaires, via le plan FEDER, qui n'ont rien à voir – en grande partie en tout cas – avec les économies faites à l'ajustement – ce sont des projets nouveaux, des moyens nouveaux – ce n'est pas une bonne comparaison, me semble-t-il. On compare deux choses différentes. Vous pouvez comparer uniquement les totaux ; ils ne seront pas mal. On pourra probablement montrer que là, vous avez un ministre qui sait engager les moyens, et cetera. Donc parfait !

La question est de voir à quoi correspondent ces montants. Et là, on se reverra en 2016.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - J'aurais pour le volet « Action sociale, santé, aide aux personnes » toute une série de questions plus précises qui viendront quand on passera en revue, les programmes. L'analyse de ces ajustements n'est pas évidente parce que se superposent trois volets :

- le volet « Non-indexation » qui reprend toute une série de montants ;
- le volet « Ajustement » par rapport à la sixième réforme de l'État ;
- et le volet « Choix politiques ».

À l'analyse des documents budgétaires, on n'y voit pas clair. Cela mérite donc d'affiner toute une série d'AB, AB par AB, pour voir quelle est la part chaque fois de ces différents volets. Monsieur le Ministre, vous dites : « Il n'y a pas d'économies qui sont le résultat de choix politiques, mis à part quelques petits ajustements ». Or, j'ai quand même quelques questions relatives à différentes AB, mais on y reviendra.

On a le fameux futur OIP qui sera mis en œuvre. Quelle est la part des programmes, des AB, qui sera – une fois l'OIP mis en place – gérée par cet OIP ? On aura d'énormes mouvements qui seront pris ; je pense qu'il serait intéressant d'avoir la lisibilité, aujourd'hui, des différentes fonctions, des différents programmes qui seront gérés par ce futur OIP. Qu'allez-vous mettre dedans ? Que n'allez-vous pas mettre dedans ? Quels seront les choix que vous poserez vis-à-vis de cela ? Ce sont les questions de lisibilité.

Relativement au pôle Infrastructures, on a là non pas uniquement des ajustements techniques, mais de réels choix politiques. Je voudrais en relever un qui m'a particulièrement sauté aux yeux. Il s'agit du poste sur la réhabilitation, la sécurisation, l'aménagement et l'équipement du réseau routier non structurant.

Dans ce programme, on retrouve des ronds-points, des aménagements d'abords d'écoles, de l'entretien de routes, de nouvelles couches, et cetera. Je suis donc très étonné de voir des économies à ce niveau. Vous justifiez cela en disant qu'il faut garder de côté pour pouvoir faire d'autres investissements. En voyant cela, Monsieur le Ministre, j'ai un peu l'impression que vous voulez garder du budget pour construire une belle véranda, alors qu'il y a encore des trous à reboucher dans le toit.

C'est une vraie question, un vrai choix politique de se demander si l'on doit avoir de grands projets alors que le réseau a encore besoin d'énormément d'investissements pour sa sécurisation et pour son entretien. D'ailleurs, le Gouvernement et vous-même aviez dit que, durant cette législature, la priorité serait donnée à l'entretien et à la réhabilitation du réseau non structurant. Ce n'est donc plus un point d'interrogation, mais un point d'exclamation à la lecture de ce budget.

D'autres questions par rapport à la SOFICO. La garantie SOFICO augmente de 40 millions d'euros, elle passe de 150 à 190 millions. J'ai une question qui relève du solde budgétaire SEC de la Région. Quel est l'impact de cette augmentation de la garantie SOFICO ?

Madame la Présidente, je ne sais pas si c'est, dans ce premier tour, que l'on exprime aussi les questions jointes à ce débat budgétaire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele pour poser sa question relative aux toilettes le long des autoroutes.

**M. Daele** (Ecolo). - Pour rester, au niveau de la SOFICO – ainsi je termine ce pack-là – ce sont des interrogations qui auraient dû être développées par mon collègue, M. Hazée, mais je me permets, vu que nous sommes dans le cadre de la discussion budgétaire, de les reprendre à mon compte.

Il y a quelques jours, les représentants de la SOFICO ont développé les arguments leur permettant de soutenir la prochaine déconsolidation budgétaire de la SOFICO,

à l'occasion de la mise en œuvre du prélèvement kilométrique. À cette occasion, ils avaient également indiqué qu'une rencontre était prévue avec l'ICN à ce sujet, le vendredi 19 juin 2015.

Vu que cette date est passée, je voulais, dans le cadre de ces débats, connaître le résultat de cette rencontre. L'ICN a-t-il pu accueillir et valider les arguments développés ? Quel est l'état du dossier ?

Ensuite, pour en venir aux toilettes sur les autoroutes, cela avait déjà été abordé dans le cadre d'une question parlementaire du mois d'avril relative à la propreté des toilettes dans les zones non concédées des autoroutes. Vous précisiez qu'il était difficile de les entretenir dans le contexte budgétaire actuel et vous proposiez de réduire le nombre de sanitaires sur les zones non concédées du réseau structurant et d'investir massivement, avec les partenaires privés, dans les zones concédées, par exemple, les stations-services.

Vous précisiez également que vous accorderiez des exceptions liées à la longueur de certains tronçons ne comprenant aucune concession, comme c'est le cas de l'E25, dans la Province de Luxembourg où l'on sait qu'il y a évidemment peu de stations-services à cet endroit, puisque tout le monde arrive au Luxembourg pour faire le plein. Dans ce cas, vous précisiez que vous consacriez les moyens d'offrir des sanitaires de qualité aux usagers, notamment la possibilité d'installer des toilettes sèches. Qu'en est-il de la mise en œuvre de ces propositions ? Un calendrier a-t-il déjà été établi ? Une question importante dans le cadre de ces discussions budgétaires, avec quel argent ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vienne.

**Mme Vienne** (PS). - Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Ministre et la Cour des comptes pour leurs commentaires.

Comme il s'agit d'un ajustement très technique, je n'ai pas vraiment de question sur le global, mais j'ai deux questions que je souhaiterais introduire dès maintenant. La première concerne les voies hydrauliques de la Région et un projet qui me tient à cœur : « Seine-Escaut 2020 ». On n'en parle pas, évidemment, dans le budget, mais vous aviez souligné qu'il y avait des promesses d'intervention de l'Union européenne pour lesquelles une réponse devait arriver au premier semestre 2015. Comme nous sommes à peu près au bon moment, avez-vous des nouvelles à ce sujet ?

Deuxième point, le plan wallon Nutrition-Santé. Je pense que nous avons déjà abordé ensemble cette question. Il s'agit de la prévention par nature et c'est tellement important, notamment pour les jeunes.

Je ne vois pas de moyens affectés spécifiquement à ce plan Nutrition-Santé, mais ils sont peut-être dans un budget plus global. Qu'en est-il ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx (PS).** - Je suppose que l'on analysera programme par programme, mais je voulais quand même saluer les choix politiques faits par M. le Ministre. C'est important et je pense, au nom du groupe socialiste, que c'est important de le dire. Faire des économies sur les infrastructures, avec des travaux qui peuvent être différés, mais aussi avec des programmes qui vont de 770 millions d'euros pour l'an prochain, pour le citoyen, que les fonds viennent du FEDER ou d'ailleurs, peu importe. Pour lui, ce qui est important, c'est l'amélioration du réseau et des infrastructures.

Je salue donc, bien sûr, M. le Ministre et les choix politiques qu'il a faits, surtout, avec notre sensibilité que l'on a en tant que socialistes, le fait de ne pas avoir touché à la santé et à l'action sociale. Les plus faibles d'entre nous ont besoin de toute la solidarité de la Wallonie. Je tenais à souligner vraiment, à ce niveau, vos choix personnels, mais évidemment, au travers de vos choix personnels, les choix du Gouvernement wallon et la fibre sociale développée au travers de cette politique.

Voilà, en préambule, Madame la Présidente, ce que je voulais dire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Monsieur le Ministre, bonjour et merci pour votre exposé.

J'aurais quelques remarques d'ordre général. Vous vous souvenez du débat assez tendu, mais pour lequel nous avons salué votre attitude à l'initiale 2015, concernant la transmission des documents et la transparence dont vous aviez souhaité faire preuve. La directrice de l'AWIPH était d'ailleurs venue s'expliquer.

Ce n'est pas pour être négatif, ce n'est pas du tout mon genre, mais, sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu d'ajustement de l'AWIPH dans les documents transmis. J'ai peut-être fait une erreur et, si c'est le cas... On me dit : « OK », parfait. Je demanderai à ce que l'on me les transmette.

Concernant l'OIP, de manière générale, toujours à l'initial 2015, vous aviez indiqué venir pour le printemps – nous sommes déjà en été – avec un package « triple contenu » : le décret qui vise à instituer l'OIP, les arrêtés d'exécution, la révision de la fonction consultative. Pouvez-vous nous donner une brève explication concernant l'avancement de ce dossier ?

On en parle beaucoup, c'est prévu dans quelques mois, je pense qu'il serait utile d'avoir des informations.

Avez-vous, de manière générale – j'aborderai les articles budgétaires de manière plus concrète par la suite – des informations concernant le site de l'AWIPH ? On

sait qu'il y a des discussions, il y a des divergences d'opinions sur ce point, puisque l'on met en évidence le coût éventuel de déplacement de ce site d'un endroit à un autre. J'aurais souhaité avoir des informations qui ne transparaissent pas dans un budget, mais qui impacte forcément sur votre budget.

Concernant le transfert du personnel de la DGO5, avez-vous une indication du nombre de fonctionnaires qui ont accepté ce transfert et du nombre d'agents qu'il sera nécessaire de recruter et de former dans ce cadre ?

Encore à l'initiale 2015, vous avez évoqué votre souhait d'effectuer un *screening* de toute la législation wallonne afin d'identifier les éventuels freins à l'épanouissement et au droit des familles monoparentales, où en est-on aujourd'hui concernant ce *screening* de la législation wallonne ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Je vous remercie, Madame la Présidente. Je voulais également à mon tour, et au nom de mon groupe, remercier M. le Ministre et la Cour des comptes pour l'ensemble de son exposé et de ses commentaires.

Pour ma part, j'aurai, d'abord, une réflexion un peu plus générale sur la situation globale dans le cadre de cet ajustement au niveau des affaires sociales et de l'infrastructure. Ma collègue reprendra le flambeau sur toutes les questions plus techniques.

Monsieur le Ministre, il y a un an, cette nouvelle législature commençait et, avec elle, la réception de nouvelles compétences et de nouveaux moyens considérables. On le sait, transfert de compétences et sixième réforme de l'État obligent.

Nous sommes donc pleinement conscients du fait que les compétences transférées, en particulier dans le domaine de l'action sociale et de la santé, sont, aujourd'hui, au cœur de toutes les préoccupations politiques et sociales wallonnes. Demain, elles devront, comme d'autres, devenir un moteur de croissance de notre économie.

Dans vos compétences, Monsieur le Ministre, les moyens transférés sont impressionnants – un peu plus de 3 milliards d'euros. Avec ce montant, c'est une série de politiques en matière d'allocations familiales, de maisons de repos, de maisons de repos et de soins, mais aussi en matière de conventions, de rééducation fonctionnelle qui faudra s'approprier petite à petit et gérer au mieux.

Ainsi lors du budget 2015, présenté en décembre dernier, vous nous l'avez dit d'emblée, c'est un budget-vérité et l'ajustement que vous nous avez proposé, aujourd'hui, fait en sorte de le rester. Cela a été le leitmotiv tout au long de votre exposé. La prévoyance est, en effet, de mise puisque des arbitrages et des

révisions à la baisse de certaines prévisions de dépenses ont été naturellement opérés par une série d'évolutions de paramètres économiques : une croissance du PIB revue à la baisse, un indice santé revu à la baisse et une inflation, quant à elle, ramenée à zéro.

Donc l'ajustement qui s'opère aujourd'hui, au niveau de la DO 17, a avant tout pour conséquence et globalement des moyens quelque peu revus à la baisse dans l'ensemble des programmes.

Dans ce contexte difficile, comme mon collègue vient de le faire, nous tenons surtout à saluer votre décision, celle de l'ensemble du Gouvernement, d'immuniser autant que possible l'action sociale dans sa globalité, mais également la santé.

Dans ces matières, les ajustements que vous avez effectués l'ont été en fonction des évolutions des dossiers et de la consommation de ces mêmes crédits dans les années antérieures, rien de plus ! C'est à souligner.

Restent ces ajustements de crédit, encore aujourd'hui gérés par l'INAMI, FAMIFED ou les différents SPF, réalisés au-delà des ajustements nécessités par l'évolution de ces différents paramètres macroéconomiques.

D'un point de vue global, un lissage des investissements tout comme des économies diverses, là où cela était encore possible.

Monsieur le Ministre, même s'il est quelque peu compliqué de trouver dans cet ajustement une ligne directrice claire, et, dès lors, de définir une vue d'ensemble de votre politique sociale et santé pour la seconde moitié de l'année, l'on peut cependant mettre en évidence que c'est avant tout un travail d'arbitrage et de mise en adéquation des moyens au plus près avec les besoins réellement constatés qui permettront, sans doute, d'assurer une exécution optimale de vos crédits, en tout cas des crédits mis à votre disposition afin de permettre de garder le cap concernant la DPR.

Au vote de cet ajustement, notre groupe ne vous laissera pas seulement le bénéfice du doute, mais, au contraire, vous donnera toute sa confiance pour gérer au mieux toute la réflexion qui est en place et l'analyse des besoins futurs de la Wallonie.

Ensuite, ne l'oublions pas, la finalisation de gros chantiers, dont on entend beaucoup parler, occupe aujourd'hui beaucoup votre cabinet, mais aussi l'administration. Peut-être parfois avec un peu de discrétion, mais c'est normal ! Nous comprenons parfaitement. On pense, évidemment, à l'OIP, aux réformes des allocations familiales et une série d'autres dossiers.

Dans l'attente, Monsieur le Ministre, au niveau de la DO 17, j'aurais souhaité souligner quelques points

positifs en matière de santé : tout ce qui concerne la plateforme d'échanges électronique de données, mais aussi l'ensemble des subventions concernant les études et les expérimentations en matière d'action en santé mentale.

En matière de santé mentale, c'est encore un domaine où l'on manque d'une série d'informations. On voit ô combien sur le terrain, les besoins sont importants, pourtant, j'ai l'impression que l'on patauge encore beaucoup et que l'on n'a pas encore véritablement les outils qui nous permettent d'agir au mieux. Les subventions au niveau de ces études me paraissent importantes tout comme celles en matière de toxicomanie ou encore en termes de circuits de soin.

Je voulais mettre en évidence le maintien à domicile des personnes âgées avec une augmentation des moyens pour les centres de coordination des soins de services à domicile du secteur privé.

En matière d'action sociale, j'aimerais souligner l'augmentation des moyens FIPI, mais également tout ce qui concerne les actions en matière de pauvreté et de surendettement, et cela en collaboration avec les autres entités – l'État fédéral, les communautés ou les autres régions –, mais également tout ce qui concerne l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère – c'est le lien avec le DAPA – et tout ce qui concerne l'apprentissage du français, langue étrangère. Là aussi, sur le terrain, beaucoup de besoins de la part des personnes qui arrivent e, malheureusement, pas toujours les moyens pour répondre à ces besoins d'apprentissage.

Enfin le soutien au niveau du CPAS et des autres pouvoirs publics sur d'importants dossiers : l'insertion sociale, l'urgence sociale et l'habitat permanent. Même si sur ce dernier point, je sais que d'autres collègues planchent à un rapport parlementaire.

Au niveau des personnes handicapées, nous souhaitons mettre en évidence tout ce qui concerne l'initiative au niveau de la langue des signes, mais également l'intégration, de manière large, de la personne handicapée.

Enfin, la note de genre nous permet de constater que vous avez décidé d'immuniser quelque part dans ce programme 13, tout ce qui concerne l'inégalité entre les hommes et les femmes, mais également la lutte contre les violences faites aux femmes.

Voilà pour l'aspect santé et action sociale.

Au niveau des infrastructures, vous l'avez dit d'emblée, le choix est clair. On immunise le pôle Santé au détriment des infrastructures, mais uniquement dans les crédits ordinaires au niveau du budget. Vous l'avez rappelé, plusieurs centaines de millions arrivent au niveau des infrastructures et, en plus, des choix se font en complète adéquation avec les opérateurs de terrain.

Cependant, fidèle à vos engagements, les priorités resteront de toute façon, pour l'avenir, l'amélioration du réseau routier, faire du patrimoine, et je l'espère également du patrimoine industriel, un outil de développement économique, mais également soutenir, de façon accrue, le développement de nos zones d'activité économique.

Certains ne l'ont pas rappelé, mais cela me paraît important, tout en veillant à réduire l'encours global de vos budgets. Cela peut sembler peut-être anodin pour certains, au contraire, c'est un signal fort à destination de nos entreprises, mais aussi de nos détracteurs. Je l'ai entendu dans une autre commission : « la Wallonie qui entend vivre au-dessus de ses moyens » ; je ne le pense pas. Vous l'avez rappelé, il est hors de question de vivre au-dessus de ses moyens, mais plutôt d'honorer ses dettes – celle que nous avons vis-à-vis de la SNCB se doit d'être honorée.

Je conclurai en disant, Monsieur le Ministre, que fidèle à votre réputation – vous en avez beaucoup, en tout cas votre réputation de bosseur – vous ne vous êtes pas contenté de vivre sur vos acquis – mais c'est un secret – et vous avez initié plusieurs réflexions afin de prolonger et d'amplifier le mouvement. Dès lors, des dossiers importants aussi en infrastructures, que nous attendons avec beaucoup d'impatience : le plan Infrastructures, le nouveau décret Zonings et, vous nous l'avez annoncé en primeur, un décret sur la consolidation des fonds existants. Cela me paraît important et conforme aussi à une volonté de la Cour des comptes. Notre groupe – j'espère que vous n'en doutez pas – vous rejoindra pleinement dans cette volonté d'aller de l'avant et de démontrer que, in fine, l'avenir de la Wallonie dépend avant tout de nous.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur le Ministre, je vous remercie tout d'abord pour votre exposé, mais vous n'avez pas répondu en intégralité à mes questions. C'est pourquoi je voudrais vous interpeller sur votre politique de genre, plus exactement sur le plan wallon Gender Mainstreaming.

Vous le savez, il s'agit de cibler deux mesures phares. Dans ce secteur bien défini, il faut s'atteler tout au long de la législature à combattre les inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes. L'initiative est certes louable, mais il est permis d'exprimer une certaine perplexité quant à sa mise en marche.

En effet, l'annexe intitulée « Note de genre », présente en fin de chaque exposé particulier, en atteste. Ce plan manque actuellement cruellement d'ambition et de perspectives. Soit que les mesures sont totalement absentes et aucune orientation n'est fixée soit que les mesures inscrites ne se distinguent pas de ce que l'on trouve dans le budget. Comme exemple concret, j'ai

regardé dans la division organique 17, programme 14 « Famille et aînés ». Dans les « Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant de secteur privé », il y a une baisse de 1,965 million d'euros pour les crédits d'engagement et une baisse de 1,640 million d'euros pour les crédits de liquidation. Quand je regarde les « Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public », il y a aussi une baisse de 630 000 euros pour les crédits d'engagement et de 1,118 million d'euros pour les crédits de liquidation.

Vous l'avez remarqué, il s'agit exactement de ces deux mesures phares qui étaient choisies et sélectionnées par M. le Ministre en faveur de l'égalité. C'est pourquoi je demande davantage d'explications. Pourquoi y a-t-il ces baisses significatives, ici, dans ces deux mesures ? Même si le saut d'index peut expliquer partiellement ces baisses, je vois encore une certaine confusion. Pourquoi n'a-t-on pas augmenté ce budget au lieu de le diminuer significativement ?

J'ai ensuite une série de questions plus générales dans cette matière qui restent toujours ouvertes, à l'heure actuelle. En tant que ministre en charge de l'Égalité des changes et du Droit des femmes, comment comptez-vous travailler pour que chaque membre de votre Gouvernement participe activement à ce plan et lui donne du contenu ? Quelles sont les initiatives concrètes de ces mesures ? Quelle est l'ambition de chaque membre de l'Exécutif wallon sur ce plan ?

Le Gouvernement avancera-t-il de concert ou chaque ministre avancera-t-il, isolément, sur cette matière ? Est-il prévu que ce plan et les mesures que chaque ministre aura définies bénéficieront d'un budget spécifique ? Quelle sera la mise en œuvre concrète de ces politiques ? Une évaluation annuelle du plan Gender Mainstreaming wallon est-elle envisagée ?

De plus, l'arrêté du Gouvernement Test Gender nécessaire à l'intégration cohérente de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques wallonnes est toujours en troisième lecture, et ce, depuis plusieurs mois. Où en est donc cet arrêté du Gouvernement ? Sera-t-il adopté prochainement ?

C'est une série de questions, mais aujourd'hui encore, même chez nous en Région wallonne, il y a pas mal de gens défavorisés dans certains domaines, dû à leur genre. Vous avez même dit, lors de la matinée sur les droits des femmes, que les chiffres sont interpellants.

Votre motivation est là, mais si je regarde les chiffres et les mesures concrètes, c'est cela qui manque, ici – c'est pour cela que je vous interpelle sur ce sujet.

**Mme la Présidente.** - Puisqu'il n'y a plus d'intervenant dans le tour général, la parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vais essayer de reprendre avec ordre et méthode les différentes questions qui m'ont été adressées.

Monsieur Daele, vous avez raison de dire que l'ajustement intègre trois volets... Il n'est pas là, je vais attendre qu'il revienne avant de répondre à ses questions.

Madame Vienne, vous m'interrogez notamment sur le volet « Voies hydrauliques » au niveau de la liaison Seine-Escaut et du projet « Seine-Escaut 2020 » pour lequel nous avons, avec la France et la Flandre, introduit un dossier à l'époque auprès de la Commission européenne. Bonne nouvelle, Madame Vienne, puisque hier midi la Commission européenne – je n'y suis franchement pour rien – a fait une communication identifiante, pour près de 13 milliards d'euros, de mémoire, les projets qu'elle proposait à la décision finale de cofinancement. Parmi les projets proposés à la Commission européenne pour un cofinancement, il y a ce projet Seine-Escaut à hauteur de quasi 1 milliard d'euros, donc 979 686 500 euros, pour être précis, pourraient venir dans l'escarcelle des régions et pays concernés pour la concrétisation de ce projet. C'est très appréciable, c'était largement attendu.

La décision finale doit encore être formalisée, mais c'est la Commission européenne elle-même qui a communiqué à cet égard hier midi. J'ai pu, par voie de presse, me réjouir de cette excellente nouvelle, dans la mesure où la concrétisation de l'ensemble de ce projet permettra, à terme, un accroissement de près de 22 % du trafic de marchandises dans ce bassin. C'est important, y compris pour l'emploi, qui y est lié.

Sur le plan Nutrition-Santé, un AB spécifique a été créé au budget, vous l'avez noté. Il n'a pas encore pu être doté d'un quelconque montant, puisque le plan lui-même n'est pas encore finalisé. On ne sait donc pas encore ce que sera son contenu et les moyens nécessaires. On devrait avoisiner les 40 000 euros, d'après ce qui m'est indiqué. Le programme 17.12 contient bien un AB 12.05 qui prévoit le réceptacle de ce futur plan et des moyens qui y seront dévolus.

Merci à M. Onkelinx, comme Mme Salvi d'ailleurs, pour les messages positifs qu'ils ont eu l'occasion de faire passer sur les postures politiques qui avaient été adoptées par le Gouvernement par mon entremise.

Monsieur Tzanetatos, vous m'interrogez sur cinq dossiers en particulier. D'abord, l'ajustement de l'AWIPH était-il joint au budget ? Oui, j'y ai veillé parce que c'était une exigence sur laquelle nous nous étions préalablement engagés.

S'agissant du futur OIP, il est vrai que j'avais annoncé que le texte dans sa triple dimension – dispositif constitutif de l'OIP d'une part, principaux

arrêtés d'application d'autre part, et réforme de la fonction consultative – serait proposé au Gouvernement durant le printemps. Les premier et troisième volets ont été fondus dans le même, puisque c'est à l'occasion du décret constitutif de l'OIP que l'on en profite d'ailleurs pour toilettier l'enjeu de la fonction consultative. J'ai effectivement dix jours de retard, puisque le printemps se terminait le 21 juin, mais le dossier est à l'ordre du jour du Gouvernement de ce jeudi. Ce jeudi, nous aurons donc la faculté de pouvoir enfin avancer dans un dossier hautement attendu et important. J'ai dix jours de retard, mais cela les valait bien par rapport à l'importance du dossier et surtout toutes les négociations qui ont prévalu préalablement. On aura sûrement l'occasion d'en reparler très rapidement au sein de cette commission.

S'agissant de la question que vous me posez sur le site de l'OIP, vous le savez, il a été convenu, dans un premier temps et avant l'arrivée du personnel de FAMIFED, que les différents agents de ce futur OIP seraient localisés dans l'actuel bâtiment de l'AWIPH, d'une part, et dans l'ancien hôtel de police de Charleroi, dont les travaux d'aménagement doivent démarrer très prochainement.

Le calendrier de réalisation des travaux, ainsi que la clarification sur le transfert des agents – puisque vous me questionnez sur le nombre d'agents de la DGO5 – étant une compétence qui relève de mon collègue en charge des implantations et de la fonction publique, mon estimé collègue Christophe Lacroix, il pourra probablement vous en dire plus que moi sur cet aspect-là. Les travaux démarreront prochainement pour l'aménagement du bâtiment. Pour le transfert des agents, tous les contacts ont déjà été pris pour que les choses se fassent avec ordre et méthode.

Vous m'interrogez également sur le volet « *Screening* de la législation sur les familles monoparentales » pour savoir un peu où nous en étions. Très clairement, l'appel a été lancé puisque nous avons rédigé un cahier des charges pour pouvoir obtenir l'appui d'un bureau extérieur pour réaliser ce *screening*. L'appel a été lancé, nous avons reçu deux offres et celles-ci sont actuellement à l'analyse par l'administration qui doit me proposer sous peu, l'entreprise adjudicatrice. Je ne sais pas vous dire aujourd'hui qui a répondu, pour être honnête. Je ne connais pas l'identité des deux soumissionnaires, mais l'on est sur le point d'attribuer le marché pour permettre l'enclenchement de cette étude de manière concrète.

Mme Salvi, pour sa part, a souligné toute une série d'éléments positifs, notamment dans le volet « Santé et action sociale », je l'en remercie. C'est vrai que, notamment l'augmentation des moyens dévolus au centre de coordination à domicile est un élément qui me tenait à cœur pour pouvoir rencontrer les plateformes et être conscient aussi de la difficulté qui est la leur, quant à la valorisation du temps qu'ils passent à pouvoir

concilier, faire des réunions et qui n'était pas suffisamment pris en considération. C'est un travail clé. Celui aussi de la lutte contre le surendettement. Dramatiquement, on le sait autour de nous, il y a davantage de gens confrontés à des risques de spirale d'endettement et l'on doit y être attentif. Il est vrai pour le français, langue étrangère, j'ai veillé à donner des moyens additionnels. Les différents opérateurs de terrain en ont été avisés par courrier, que j'ai dû signer pas plus tard qu'il y a trois ou quatre jours, en octroyant des compléments de dotations, là où il y avait des dispositifs importants visant à permettre l'apprentissage du français auprès des personnes issues de l'immigration notamment, mais pas exclusivement, puisque c'est une des volontés que j'ai déjà manifestées à travers la réforme du parcours d'intégration sur laquelle nous aurons l'opportunité de revenir dans le courant de la législature.

Vous avez eu l'occasion de souligner – et je vous en remercie – la démarche faite quant à la réduction de l'encours. Déjà l'année passée, j'avais veillé à réduire l'encours de plusieurs dizaines de millions d'euros et je m'étais engagée à poursuivre un processus similaire. L'objectif que nous nous sommes fixé pour cette année, c'est de réduire l'encours de 40 millions d'euros. À l'heure actuelle, l'on est déjà dans une perspective de réduction à hauteur de 28 millions d'euros de cet encours. On devrait donc atteindre, sans difficulté, la quarantaine de millions d'euros, sachant que l'on n'évacuera pas non plus un débat relatif à des réductions d'encours un peu plus drastiques.

En effet, il y a des visas aujourd'hui qui courent parfois depuis plus de dix ans. À un moment donné, il y a donc une opération de toilettage qui va se faire. Cela n'a plus d'intérêt d'avoir des visas aussi anciens, qui n'ont plus fait l'objet de mouvement, d'activation quelconque. On a, dès lors, la possibilité, déjà après cinq ans, de faire un toilettage, ce qui permet aussi d'épurer l'encours. Je m'y attelle. Des mesures seront prises aussi à cet égard dans les mois qui viennent.

S'agissant de la question de Mme Baltus-Möres quant à la politique de genre, et le *gender mainstreaming* notamment, on est bien plus loin que vous ne le pensez, puisque l'arrêté a passé le cap de la troisième lecture. Il est désormais d'application pour le volet « Région wallonne ». La décision n'est pas encore finalisée pour le volet « Communauté française ». On met donc actuellement une formule en attendant qu'ils puissent aussi couvrir ce volet-là puisque l'on a besoin des deux aspects – Communauté et Région – pour être cohérent. À l'heure où je vous parle, dans l'ensemble des décisions du Gouvernement wallon, il est désormais intégré cette nécessité de pouvoir répondre à la question relative aux tests genre. C'est déjà d'application dans les décisions du Gouvernement wallon. Les diminutions des deux articles budgétaires que vous avez identifiées qui sont respectivement à la page 121 et 125 de votre PJ

– programme justificatif – sont uniquement le fait de la non-indexation.

C'est exclusivement l'ajustement lié aux paramètres macroéconomiques qui fait que, finalement, ces budgets sont diminués et ce n'est en rien une volonté politique de désinvestir dans ce secteur.

S'agissant de la question de l'implication de mes autres collègues, souvenez-vous qu'à l'occasion du débat que nous avons pu avoir, notamment sur le plan Gender Mainstreaming, l'on a veillé à mettre sur pied, un comité de pilotage et d'accompagnement dont je ne connais plus la composition par cœur, mais je sais que chacun des ministres y est représenté, y compris les associations de femmes et le CWF, en particulier, qui a, lui, pour vocation, à faire le monitoring permanent, en se réunissant de manière périodique, des actions mises en œuvre par moi-même et mes collègues. Il y a donc une structure de suivi qui existe déjà. Il n'y a pas matière à en créer une nouvelle de manière complémentaire qui donnerait le sentiment que l'on ne valide pas le processus mis en œuvre. Cela suit donc son cours.

Je reviens alors – puisque M. Daele est, lui-même, revenu – aux réponses à apporter à ses questions. Vous me demandiez quels étaient les articles budgétaires qui seraient gérés par le futur OIP et savoir, dès lors, s'ils avaient été clairement identifiés. Oui, ils l'ont été. Je n'ai pas le détail de la liste, ici, mais je peux vous la faire parvenir. En gros, c'est tout le programme 17.12 relatif à la santé, tout le volet qui concerne les allocations familiales et une série d'articles budgétaires x ou y, mais dont on pourra vous donner la liste sans difficulté. C'est près de quatre 4,250 milliards d'euros qui seront transférés dans les mains de ce futur OIP. Après le FOREm qui pèse un peu plus de 5 milliards, ce sera l'OIP qui aura la voilure budgétaire la plus conséquente avec 4,250 milliards d'euros de moyens pour la mise en œuvre de ses politiques.

S'agissant des interrogations dont vous me faites part concernant la cohérence entre les discours relatifs à l'entretien du réseau secondaire et les ajustements auxquels vous assistez dans le programme, cela rejoint un peu les considérations introductives que j'ai pu partager avec M. Wahl. Soyons clairs, ce sont des ajustements à la marge. On parle de l'un ou l'autre million d'euros sur un programme qui a lui-même déjà fait l'objet d'une augmentation de 40 millions d'euros. Un transfert, le 73.01, fait l'objet d'un glissement de 3 millions d'euros pour les zonings, pour la liaison Baxter et A8, cela reste de la route, de la voirie. C'est donc toujours pour les entreprises de voiries, c'est toujours pour l'amélioration du réseau.

Nous avons aussi augmenté à l'initial de 9 millions d'euros, les budgets destinés à l'entretien et nous comptons bien le faire encore. Ce n'est donc pas de la véranda dont je me préoccupe, mais bien du toit de la maison. En effet, à travers les fonds FEDER, à travers

notamment le plan Infrastructures, j'ai toujours été très clair là-dessus. Sur les 320 millions d'euros qui arriveront sur la table du Gouvernement dans la proposition du plan Infrastructures, fin de cette année, la plus grande partie des moyens sera dévolue au réseau secondaire pour améliorer la qualité, la sécurité, la mobilité du réseau sur lequel le trafic est parmi les plus denses, mais aussi la proportion d'accidents plus importante.

Cela reste une volonté claire qui pourra être traduite, notamment dans les moyens dévolus au plan Infrastructures entre autres ressources financières.

Enfin, vous me questionniez sur la SOFICO, et notamment sur l'impact SEC de l'augmentation de la garantie de 40 millions d'euros. Il n'y a aucun impact SEC, il n'y a donc pas de crainte à avoir là-dessus. C'est une autorisation d'emprunt supplémentaire qui est donnée, mais à empreinte constante. C'est simplement pour lui permettre de mobiliser les moyens requis pour la mise en œuvre de ces projets, dès lors qu'aujourd'hui, elle fait partie d'un périmètre consolidé.

Pour faire la transition avec la question de votre collègue, M. Hazée, dont vous vous êtes fait le relais et à laquelle je vais répondre, la réunion qui s'est tenue le 19 juin dernier entre une délégation de la SOFICO emmenée par son président, M. Langendries, et son administrateur délégué, M. Dehalu, ont rencontré l'ICN. La rencontre a eu lieu en présence de la Cellule d'informations financières de la Région – la CIF –, et ce, dans le bureau de l'ICN.

L'objectif était de pouvoir présenter à l'institut, le rôle actif rempli par la SOFICO tout au long du processus qui a mené à l'instauration du prélèvement kilométrique pour les poids lourds sur notre territoire régional, en ce compris, la récente adoption, par son conseil d'administration, des tarifs et des zones tarifaires. Il s'agissait également de présenter la situation et le rôle de la SOFICO dans le fonctionnement futur dudit prélèvement afin que l'Institut des comptes nationaux puisse, en parfaite information, adopter une décision quant à la classification de la SOFICO au regard des règles SEC 2010, une fois le prélèvement kilométrique en vigueur.

La démarche a été grandement appréciée par l'ICN, puisqu'elle a, en outre, donné lieu à une série de questions et d'échanges de points de vue entre les deux entités. À l'issue de ces échanges, sur le fond du dossier, l'institut a souligné que les péages que percevrait la SOFICO, dans le cadre du prélèvement kilométrique, devraient constituer des recettes au sens des règles SEC 2010. Par conséquent, cela devait contribuer à ce que le seuil des 50 % de couverture des dépenses par les recettes soit largement satisfait.

La SOFICO et l'ICN ont décidé d'une méthode de travail qui devrait permettre de prendre une décision en

étant parfaitement informés de la situation et en respectant les principes de bonne gestion administrative, dans la perspective d'obtenir une décision positive quant à sa déconsolidation. La SOFICO s'est ainsi engagée à revenir vers l'ICN aux alentours du mois de septembre, au titre d'étape intermédiaire, en fournissant des données et des informations complémentaires qui permettront à l'ICN de se forger un avis quant à la classification SEC par l'ICN.

Je rappelle qu'il s'agit bien d'une réunion de travail, qui a été très constructive. Je salue, d'ailleurs, cet esprit constructif, mais ce n'est pas encore une réunion décisionnelle quant à l'éventuelle déconsolidation, cette décision relevant du champ de l'ICN.

Enfin, sans transition aucune, concernant votre question sur les toilettes le long des autoroutes, un plan d'action a été élaboré par mon administration, la DGO1. Un calendrier a bien été établi, les WC secs restent une possibilité – et cela n'a rien à voir avec l'empreinte – que l'on peut laisser.

*(Rires)*

Les toilettes sèches restent une possibilité parmi d'autres. ; il y a aussi les WC autonettoyants, par exemple.

En ce qui concerne l'estimation des budgets pour le développement de la politique d'installation des sanitaires sur les aires non concédées, celle-ci est dépendante des choix retenus suite à l'analyse en cours et qui dépendra de la SOFICO, puisque c'est elle qui est en charge du réseau structurant. J'invite vos relais à questionner la SOFICO sur sa politique des toilettes.

Pour ce qui concerne les toilettes dans les aires concédées, un projet-pilote a d'ailleurs été lancé par l'un des concessionnaires. Il vise à offrir une solution au problème des toilettes sur les stations autoroutières.

C'est un projet qui a trois axes :

- de nouvelles infrastructures avec des installations sanitaires de chaque station, qui seront, alors, complètement rénovées ;
- l'augmentation considérable de l'entretien afin de maintenir la propreté. Au sein des nouvelles toilettes, le personnel sera fortement augmenté ;
- le prix pour une visite aux toilettes sera de 50 centimes, et en échange, le visiteur reçoit un voucher du même montant qu'il pourra utiliser dans toutes les stations autoroutières belges de ce concessionnaire. Ce n'est pas un investissement à fonds perdu.

Voilà ce que je pouvais dire pour ce qui concerne les questions sur le sujet.

**Mme la Présidente.** - Nous pouvons démarrer les répliques. Ensuite, je donnerai la parole aux députés qui avaient des questions associées à l'ajustement.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Madame la Présidente, simplement pour l'organisation de nos travaux, parce que j'ai reçu les réponses du ministre, j'aurais quand même une seule réaction, notamment à propos de remarques qui ont été faites par les uns et par les autres lorsque l'on fait la comparaison entre le pôle Santé et le pôle Infrastructures., attention à ne pas sombrer – ce n'est pas votre intention – dans des choix impossibles à faire. On pourrait prendre exactement les mêmes arguments sur l'état des routes et sur la sécurité des gens. Attention à ne pas justifier certaines décisions dans un pôle pour ne pas devoir en prendre dans d'autres, au risque de tomber dans une espèce de récupération un peu désagréable et, à mon sens, inutile. C'était la seule remarque que je voulais encore faire.

Par contre, Madame la Présidente, j'attire votre attention sur le fait qu'à midi et demi, sauf erreur de ma part, il y a un Bureau conjoint. C'est pour la majorité que je dis cela, parce que vous devez assurer le quorum.

**M. le Président.** - On essaiera d'avancer rapidement, alors.

La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Madame la Présidente, concernant le futur OIP et les montants transférés, j'adresserai une question écrite comme cela on pourra avoir clairement les détails, de manière à ce que ce débat ne soit pas totalement austère et inaudible.

Je reviens à l'entretien du réseau non structurant. En effet, cela peut paraître marginal, mais par rapport à l'augmentation que vous aviez annoncée, lors du débat budgétaire initial, il y a quand même une baisse de 10 % de cette augmentation.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les 40 millions d'euros d'augmentés en décembre, c'était sur le 73.01, dont la réduction est seulement de 1 million d'euros, puisqu'il y a un transfert de 3 millions d'euros pour la ligne Baxter-A08. C'est 1 % de modification.

**M. Daele (Ecolo).** - Nous sommes à une baisse de 10 % de l'entretien pour une construction. C'est là que je veux mettre le point d'attention. Chez Baxter, on est sur une véranda, alors que vous prenez des budgets toits. J'attire votre attention sur le fait qu'ici, il y a un élément que vous jugez marginal, mais qui ne va pas dans le sens du toit, mais plutôt dans le sens d'une véranda. C'est un élément qui concerne quelques millions. J'attire votre attention sur le fait que nous serons attentifs à ce que, dans les budgets prochains, vous respectiez votre engagement d'entretien du réseau non structurant. C'est

une attention que nous partageons. Vous l'avez annoncée, et donc j'espère que vous le ferez.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vienne.

**Mme Vienne (PS).** - Comme à chaque fois que le ministre annonce d'aussi bonnes nouvelles, merci, Monsieur le Ministre, à une prochaine fois.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx (PS).** - Je me réserve pour les programmes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Monsieur le Ministre, merci pour ces éléments de réponse.

Concernant l'ajustement de l'AWIPH – l'on vient de vérifier, c'est pour cela que j'ai fait venir Régis –, on n'a rien reçu. Nous avons reçu l'avis du comité financier, le rapport de la cellule de gestion de l'AWIPH sur le premier ajustement, mais pas l'ajustement en tant que tel. Vous me direz que je joue peut-être sur les mots, mais je n'ai pas de document relatif à l'ajustement. S'il y en a, ce serait peut-être sympathique de nous le transmettre. Je ne ferai pas de scandale, aujourd'hui, je vous rassure.

Concernant mes remarques d'ordre général que j'avais faites concernant le *screening*, vous m'aviez dit que vous avanciez. Concernant l'OIP, c'est à votre ordre du jour de ce jeudi, je vois que cela avance. Vous avez dix jours de retard, heureusement, il n'y a pas d'astreinte. Vu l'importance de la matière, on peut aisément comprendre de manière tout à fait objective qu'un retard de dix jours n'est pas anormal pour ce genre de matière. Du moment que cela avance, je suis satisfait.

En revanche, pour la localisation de ce futur OIP, on avance l'hôtel de police de Charleroi, l'on énonce que ce serait un lieu provisoire ou dit « provisoire ». Mais pour combien de temps ? Cinq ans, dix ans ? Parce que l'hôtel de police de Charleroi, je le connais sous ma casquette d'avocat, pour avoir assisté des personnes là-bas, il est dans un état de dégradation avancé. Si l'on fait des travaux importants dans cet immeuble pour y accueillir un OIP de manière provisoire, il y aurait peut-être lieu de se poser la question de l'affection judicieuse des moyens financiers dont vous disposez. M. le Ministre Lacroix a énoncé, lors de sa commission, qu'il n'avait pas d'information sur le futur lieu de l'OIP. J'ai entendu ce que vous m'avez dit, ce serait à l'ancien hôtel de police de Charleroi.

Si vous avez des éléments de réponse sur ces deux points, cela m'intéresserait.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Brièvement, c'est vrai que c'est une réponse transitoire,

puisque pour le 1er janvier prochain, on n'a pas l'occasion de construire de nouveaux bâtiments. On rénove, à travers des crédits, prévus d'ailleurs par M. le Ministre Lacroix, l'hôtel de police pour y intégrer le personnel transféré.

On maintient les bureaux de l'AWIPH, mais il est évident que si, demain, on veut permettre qu'il y ait une culture d'entreprise commune, avec des personnels qui viendront de l'AWIPH, de la DGO5, de FAMIFED, de la Communauté française, du SPF Sécurité sociale, du SPF Santé public, et j'en oublie peut-être encore un autre, il faudra un lieu commun, sans quoi l'AWIPH, si elle reste dans ses bâtiments, ne se sentira pas intégrée dans une nouvelle philosophie. Tous les autres ne vont, quant à eux, pas avoir de capacité d'être mixés avec le personnel de l'AWIPH.

À terme, il faut qu'il y ait un seul et même lieu qui abrite cet OIP. Procédera-t-on, demain, à l'identification, à Charleroi, de bâtiments disponibles offrant des superficies suffisantes que pour y ramener tout le monde ? C'est une question. Demain, cela veut-il dire que nous devons trouver un terrain pour faire construire un bâtiment ? C'est une autre hypothèse. À ce stade, comme le 1er janvier est dans quelques mois, on pare au plus pressé, mais nous n'avons pas encore de réflexion aboutie sur ce que sera la nouvelle localisation à terme.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je ne comptais plus intervenir. Tout était dit dans l'intervention.

Cependant, sans vouloir refaire le débat du Conseil communal de Charleroi d'hier soir, nous avons quand même voté, à la majorité, la convention qui lie la Région wallonne et la Ville par rapport à la rénovation – M. Tzanetatos était présent – du bâtiment Q qui, je l'espère, aura une autre dénomination demain, avec la volonté, endéans cinq ou six ans, de réfléchir à une nouvelle localisation. Je suppose que les groupes de travail ad hoc se mettront en place pour définir le lieu où cet OIP globalisé verra le jour.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Monsieur le Ministre, pour l'arrêté du gouvernement Test Gender, vous aviez expliqué que la Région wallonne est prête. La troisième lecture est passée, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle, pas encore. Cela ne va pas que la Fédération bloque le processus. Ce sont vos collègues, et, dans plusieurs cas, les mêmes personnes. Je ne vois pas comment rattraper autant de retard dans ce dossier.

Vous aviez parlé de pilotage, d'une structure de suivi. Je ne comprends pas pourquoi les notes de genre sont traitées différemment, pour ne pas dire indifféremment, par vos collègues du Gouvernement wallon. Il y a plusieurs collègues qui n'indiquent aucun

budget dans leur note de genre pour leurs mesures phares. Certains semblent oublier une des deux mesures. Tout cela me semble un peu chaotique. Cet ajustement budgétaire présentait une chance de prouver que l'on travaille de façon concertée dans cette matière. Je pense que cet espoir n'est pas rencontré.

Pour le futur, je souhaite une meilleure concertation ainsi que des mesures et budgets concrets. L'ensemble des politiques du Gouvernement wallon risque de rester de grandes annonces sans vrai contenu.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Je suis un peu surpris de cette méthode de travail. Que ceux qui sont amenés à poser une question la posent, au moment de l'AB concerné, me semblerait quand même plus logique. Sans quoi, je ne vois pas très bien l'utilité de faire une distinction entre les questions considérées comme faisant partie du débat budgétaire – pour certaines, je suis d'ailleurs un peu perplexe – et les autres.

Intégrons cela au moment de l'allocation de base, sans quoi cela n'a pas beaucoup de sens. Nous allons faire un mélange global et une pape difficile.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je soutiens la proposition de M. Wahl. Je pense que dans l'organisation des débats, ce serait plus intéressant que ces questions arrivent au moment de la discussion budgétaire.

**Mme la Présidente.** - Très bien chers collègues. Si tout le monde est d'accord, je m'en tiens à cette proposition.

Je vous propose de passer à la discussion par division organique. On va démarrer par les recettes. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Divisions organiques 13, 14, 17.

On continue, passons au dispositif des dépenses. Nous avons la division organique 02.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Nous sommes au dispositif des dépenses. Je souhaiterais poser l'une ou l'autre question, concernant le pôle Infrastructures sur certains cavaliers budgétaires se trouvant dans ce projet de décret.

**Mme la Présidente.** - Donc, vous préférez avoir ces questions juste avant l'analyse ?

**M. Wahl** (MR). - Avant les programmes. À nouveau, cela me semble compliqué de s'en sortir. Comme vous le souhaitez.

**Mme la Présidente.** - Oui, ce serait plus alerte.

Nous démarrons par la division organique 02, programme 02. Y a-t-il des questions et remarques ? Non, nous pouvons avancer.

La division organique 09, programme 01. Y a-t-il des questions et remarques ? J'avance toujours.

La division organique 10, programme 03. La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - La justification n'est pas très claire. Aucune participation n'étant envisagée en 2015, qu'est-ce qui fait que la Wallonie n'a plus d'initiative vis-à-vis de l'Observatoire de l'aide à la jeunesse et de l'enfance, par rapport à avant ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est assez simple. C'est un crédit qui n'a jamais été utilisé depuis 2011, 2012, 2013, 2014. Finalement, nous l'avons mis à zéro, puisque cela ne sert à rien de le laisser.

**M. Daele** (Ecolo). - Ne vaudrait-il pas mieux le supprimer plutôt que de le mettre à zéro ?

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On pourra l'envisager la prochaine fois.

**Mme la Présidente.** - Nous continuons avec la division organique 13, programme 02.

La parole est à Mme Poulin.

**Mme Poulin** (PS). - Monsieur le Ministre, je vous réinterpelle concernant les crédits d'impulsion pour le réseau RAVeL. Début juin, je vous interrogeais à propos des budgets dégagés pour terminer des liaisons manquantes du RAVeL. Le mardi 23 juin, par voie de presse, votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, annonçait le déblocage de 6,7 millions d'euros pour des projets communaux d'infrastructure à destination des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Pour le ministre, une des priorités serait donnée à l'aménagement des chaînons manquants pour connecter entre eux le réseau RAVeL existant, les zones d'habitat et les pôles d'activité, comme les gares, les écoles, les centres sportifs et les commerces.

S'agissant du réseau RAVeL, confirmez-vous l'annonce du budget ? Quel budget sera consacré au RAVeL ? Quelles sont les communes concernées ? Pour quelles liaisons les articulations sont-elles envisagées entre le développement du RAVeL et le plan Wallonie cycliste ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Plus globalement, sur la baisse qui était justifiée, tout à l'heure, par M. le Ministre concernant la liaison avec Dinant, on sait qu'il y avait, notamment au niveau des dossiers introduits pour le FEDER, de nombreux projets de réalisation de voies lentes. Cela n'aurait-il pas été l'occasion, s'il y a un transfert du côté de Dinant, de se dire : « Ne pourrions-nous pas réaffecter cet argent pour que cela puisse se faire ? ». Je pense à des liaisons du côté de Verviers, par exemple, mais cela peut être à d'autres endroits.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - Nous avons parlé tout à l'heure de la SOFICO. J'aurais souhaité avoir une précision concernant la garantie complémentaire de 40 millions d'euros que la Région wallonne est amenée à donner. On passe de 150 à 190 millions d'euros. J'entends votre discours relativement rassurant concernant la SOFICO. Tout va bien. Lorsqu'on est amené à devoir augmenter une garantie bancaire, il y a une raison à cela. Il peut y en avoir plusieurs.

Je souhaiterais avoir quelques précisions de la part du ministre à propos de cette question. L'on sait, inévitablement, que la SOFICO a fait ou fait l'objet d'un certain nombre de craintes légitimes ou non. Ceci est un élément qui attire notre attention. Je souhaiterais donc avoir quelques explications.

**Mme la Présidente.** - D'autres questions sur la division organique 13 ?

Monsieur le Ministre, pour vos réponses ?

**M. Wahl** (MR). - Si, si, excusez-moi !

**Mme la Présidente.** - Je vous en prie, Monsieur Wahl.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Départ précoce !

**M. Wahl** (MR). - Excusez-moi. Sommes-nous toujours à la 13.02 ?

**Mme la Présidente.** - Oui, c'est cela.

**M. Wahl** (MR). - Oui, alors, j'ai beaucoup de choses à souligner ?

**Mme la Présidente.** - Je préférerais travailler par division organique, si vous le voulez bien. Je pense que cela permet d'avancer de façon plus claire.

**M. Wahl** (MR). - Donc, toute la 13 ? D'accord. Alors, je voudrais revenir sur l'entretien du réseau non structurant. Il en a déjà été fait état par M. Daele. Je suis quelque peu étonné et c'est pour cela que je refuse, Monsieur le Ministre, de tomber dans cette espèce de dilemme impossible : « C'est ceci ou c'est cela », parce

que tout est *touchy*. L'on peut trouver des motifs émotionnels tant dans une matière telle que la santé que dans les matières telles que l'entretien des routes. On peut vite tomber dans le sensationnalisme et l'émotionnel et je me refuse à le faire.

Je m'inquiète et m'étonne parce que c'était une des priorités du plan Infrastructures que vous avez annoncé en grandes pompes en début d'année. Il y avait une priorité qui était le réseau non structurant. Votre choix – et je vous dis que je n'aime pas trop la justification que vous donnez – apparaît donc comme un premier recul, j'espère le dernier, mais c'est un signe. Je vous l'avais dit, au moment de votre exposé global lorsque vous avez pris vos fonctions – c'était un très bel exposé – qu'inévitablement, cet exposé devrait être mis à l'épreuve du temps. Il y a toujours une marge de manœuvre qu'il faut respecter, car on ne sait pas faire tout ce que l'on souhaite. Mais c'est quand même un point qui m'inquiète.

Je ne sais pas si vous avez vu, Monsieur le Ministre, sur Internet ou les réseaux sociaux, la photo du nouveau film wallon, qui porte sur une route, qui a, visiblement, été réparée à plusieurs reprises, qui s'intitule « Cinquante nuances de gris en Wallonie ». C'est dire si l'état de nos routes est inquiétant. Le signal m'inquiète. On en a déjà parlé et il en a déjà été fait état de cette question par M. Daele de cette question, lors du débat général, je n'insisterai donc pas. Mais je pense quand même qu'il y a, là, un point qui doit nous inquiéter.

Je voudrais en arriver aux prestations et aux services divers pour le réseau non structurant. Vous en avez parlé également, Monsieur le Ministre, de cette problématique. Il y a une augmentation des crédits de 50 %. Vous nous avez expliqué que l'hiver qui a été doux n'avait pas été aussi doux que cela. Il ne m'a quand même pas semblé si terrible, mais soit. Ce qui m'inquiète, c'est qu'apparemment – vous l'avez admis, et cela correspond aux informations que nous avons – il y a une série de fournisseurs qui ne sont pas payés, alors que l'hiver n'a pas été extrêmement rude, même s'il y avait un peu de givre, mais quand il fait zéro degré, il y en a. C'est normal qu'il y ait un salage préventif, mais nous avons connu, antérieurement, des hivers soit similaires soit plus rigoureux que le dernier. Il n'y a quasiment pas eu de neige sur une bonne partie du pays et de la Wallonie. Non seulement il y a cet arriéré ; il est inquiétant qu'il y ait autant de temps pour le paiement de ces sommes. Et d'autre part, le prochain hiver arrive. Cet ajustement et cette augmentation vont-ils d'une part pouvoir faire face à la carence des prévisions antérieures ? D'autre part, pourront-ils faire face aux éventuelles obligations que la Région wallonne aura en la matière, quant à la hauteur de la prestation en fonction du temps qu'il fera ? Je vous rappelle qu'il neige parfois, les mauvaises années, assez tôt dans la saison, à partir du mois de novembre, c'est tout à fait possible.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Non, c'était pour la division organique 14.

**Mme la Présidente.** - Alors, je pense que Monsieur le Ministre, vous pouvez répondre.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Poulin, Monsieur Daele, vous m'interrogez tous deux sur la question du RAVeL, des crédits qui y sont alloués. Je n'ai jamais caché que mon objectif restait de pouvoir consacrer, annuellement, aux alentours des 7 ou 8 millions d'euros, augmentant, de la sorte, considérablement les moyens actuels, parce que c'est un réseau important à devoir densifier. Il y a déjà eu une première analyse d'ailleurs des chaînons manquants qui a été communiquée et sur laquelle mon administration planche.

Mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, a annoncé 6,7 millions d'euros de moyens complémentaires au titre de la mobilité pour permettre les jonctions vers le RAVeL. Moi, je m'occupe d'aménager le RAVeL, lui-même, mais ce qu'il souhaite comme ministre de la Mobilité, c'est de veiller qu'au départ de grands pôles d'activité, des pôles scolaires, des pôles sportifs, des pôles culturels, il y ait une liaison en mode doux qui se fasse pour se connecter au RAVeL. Nous avons tous deux une démarche très complémentaire et cohérente pour permettre l'exploitation la meilleure possible du réseau. C'est dans ce cadre qu'il lance, sous forme d'appel à projets, si je suis bien informé, cette capacité de subventionnement.

Pour ce qui concerne, Monsieur Wahl, les 40 millions d'euros de garantie pour la SOFICO, je me permets de vous renvoyer à la page 27 du compte rendu avancé de notre commission du 16 juin dernier. Vous trouverez réponse à cette question puisque à l'occasion des auditions SOFICO, cela a été très largement expliqué. J'ai répondu encore à une question sur le sujet, il y a quelques instants, de la part de la Cour des comptes. C'est une augmentation pour permettre notamment une meilleure transition dans la capacité d'emprunts et d'investissements de la SOFICO, cette année-ci charnière, dans l'attente de la perception de la redevance kilométrique « poids lourds. » Mais une augmentation qui se fait sans impact sur l'empreinte SEC de la Région.

Enfin, quand vous dites que c'est un premier recul au niveau de l'entretien du réseau secondaire, je m'inscris en faux par rapport à cela. D'abord, parce que l'on retire 1 million d'euros sur l'article 73.01 qui était passé de 67 à 97 millions d'euros, puis on fait moins un.

*(Réaction de M. Wahl)*

Oui, mais même le signe n'est pas valide dans la mesure où quand l'on parle de l'entretien, l'on était

passé, à l'initial, de 28 à 37, en faisant plus neuf, et l'on passe de 28 à 37 et, maintenant, l'on fait moins un, mais en crédits de liquidation, pas en crédits d'engagement. Cela n'envoie pas un signal négatif par rapport aux entreprises bénéficiaires de ces chantiers. Donc, il n'y a rien qui soit, aujourd'hui, incohérent par rapport à la volonté d'investir à la fois dans l'entretien et dans le réseau secondaire. Ce sera d'ailleurs le cas au travers du plan Infrastructures, puisque des quatre piliers annoncés, c'est celui qui bénéficiera des moyens les plus conséquents.

S'agissant de l'augmentation de 4 millions d'euros pour le salage, vous avez raison. C'est précisément par ce qu'il n'est pas acceptable qu'il y ait des entreprises, aujourd'hui, qui sont toujours en attente de paiement que je mets les moyens complémentaires pour qu'elles soient payées et que les factures qu'elles nous ont adressées soient honorées.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Vous disiez un 1 million d'euros. Mais si je vois aussi la sécurisation, c'est une diminution de presque 4 millions, 3,75 millions d'euros du réseau non structurant.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il y a un glissement de 3 millions d'euros vers les zonings pour la route A8-Baxter, qui je le rappelle n'est pas qu'une véranda, Monsieur Daele, parce que c'est une entreprise qui procure un grand nombre d'emplois et dont on serait bien embarrassés, si elle devait un jour partir parce qu'elle n'est plus en capacité de fonctionner.

**M. Wahl (MR).** - Oui, j'ai entendu votre explication à cet égard là, mais à partir du moment où vous faites le glissement, vous prenez des moyens ailleurs. Il ne faut pas dire que c'est comme s'il n'y en avait pas. Si, ces 3 millions d'euros seront quelque part. Il y a quelque part quelque chose qui ne sera pas fait.

C'est la logique inévitable, ce n'est pas un reproche, mais il y a quand même une difficulté. C'est donc un peu plus pour un poste et un peu moins, pour en sauver un autre important, créateur d'emplois, et cetera. Je suis d'accord, mais ce glissement est effectué pour une politique importante au détriment d'une autre politique. C'est un choix politique, vous le faites, je n'ai pas de souci avec cela.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, je fais le choix d'identifier à quel chantier 3 des 97 millions d'euros seront dévolus. Pour les entreprises de voirie, que ce soit 3 millions pour faire du tarmac du côté de Lessines ou 3 millions pour faire du tarmac du côté de Mouscron, cela reste 3 millions pour le secteur de la voirie. C'est pour la facilité administrative du dossier qu'au lieu d'adjuger le chantier, sur base de

l'article 73.01, on l'adjugera sur base des articles des zones d'activité économique, puisqu'il y a déjà un dossier ouvert. On entend donc les messages de simplification administrative que vous nous adressez.

**M. Wahl (MR).** - Oui, on ne va pas entrer dans ce débat-là, mais votre glissement, vous savez désormais ce que j'en pense. Je l'ai dit, c'est un choix politique.

En ce qui concerne les prestations d'hiver, je suis un peu surpris, Monsieur le Ministre, par votre réponse. Je me doute bien que si vous l'augmentez, c'est qu'il n'y a pas eu de prévisions suffisantes. Comment une telle erreur peut-elle se commettre, parce que c'est énorme ? Nous avons eu des hivers difficiles, l'on a eu des ruptures de stock – souvenez-vous, c'était il y a quelques années – avec de véritables difficultés pour assurer un dégagement correct. Il y avait cette véritable problématique pour les communes à trouver du sel parce que la Région wallonne prenait tout chez les fournisseurs. L'on attendait le bateau qui allait arriver – c'était il n'y a pas tellement longtemps – et suite à cela, les budgets ont été considérablement augmentés parce que c'était un hiver important. Résultat, les communes ont fait la même chose, la mienne également, on a fait des provisions. Résultat, l'année suivante, on s'est retrouvés avec des stocks inutilisés. L'hiver dernier était loin d'être difficile, c'est l'un des plus doux que nous ayons connus, ces dernières années. À un moment donné, il y a donc eu une très mauvaise prévision, sinon je n'ai pas d'explication ou alors les prix ont gonflé ou explosé.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je l'ai déjà expliqué trois fois, ce n'est pas un problème d'achat de fondants, on a les stocks de sel, il n'y a pas de difficultés. On n'a pas eu d'hiver rigoureux dans le sens neige intense, et cetera. Par contre, reprenez la situation météorologique de l'époque, l'on a eu énormément de jours où il y a eu du gel était annoncé, du givre durant les nuits. L'on a donc mathématiquement, statistiquement parlant, fait sortir beaucoup plus régulièrement les camions et donc, la facture, ce n'est pas une facture liée au sel, mais aux prestations des entreprises qui se sont mobilisées en dehors des opérateurs publics. Franchement, si je pouvais éviter de devoir rajouter 4 millions là-bas et les conserver pour faire d'autres projets, je le ferais bien volontiers. Mais ce qui fait aussi l'honneur de la Wallonie, à un moment donné, c'est d'honorer les factures qu'on lui adresse.

**M. Wahl (MR).** - C'est le moins que l'on puisse dire. À nouveau, c'est un problème de prévision parce que, ou bien – je pose une question, Monsieur le Ministre, sans plus – l'on est plus préventifs qu'avant, ce qui est fort possible et l'on ne peut que dire : « Bravo ». Sinon, ne me dites pas que l'on a consommé plus de sel l'hiver dernier que les précédents. Il y avait le même givre, c'est la même chose exactement. La seule explication possible, à ce moment-là, ce n'est pas un reproche, c'est

qu'il y a, éventuellement, de la part des services concernés une politique préventive plus intense qui justifie, à ce moment-là, une consommation plus importante de sel. Mais les conditions climatiques, c'est quand même difficile à avaler.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je le redis, ce n'est pas la consommation de sel. Cela fait quatre fois que je le dis, ce n'est pas le sel, ce sont les prestations, donc les gens qui sortent avec leur machine et l'on doit rémunérer les entreprises qui font sortir et mobiliser de la main-d'œuvre. Pour vous donner une indication de l'extrême difficulté de pouvoir anticiper la somme pour ce budget, reprenez les crédits historiques. En 2011, 13 millions d'euros étaient nécessaires ; en 2012, 784 000 euros ; 2013, 14,6 millions d'euros ; 2014, 6,9 millions d'euros. Vous voyez les extrêmes variations. C'est un crédit qu'il est difficile d'anticiper. On met une somme qui nous semble être de l'ordre du raisonnable.

On pourrait dire : « Tapons directement 15 millions d'euros », mais alors, on sera obligés de serrer la vis dans d'autres secteurs qui ont besoin aussi d'investissements ou de financement, de manière tout à fait inutile. D'où le fait que, quand l'on voit des variations entre 1 million et 14 millions d'euros, l'on prend une somme intermédiaire qui apparaît raisonnable. Force est de constater qu'ici, il y a eu plus de prestations que ce que l'on avait envisagé.

**M. Wahl** (MR). - Ce sont les prestations, nous sommes d'accord, mais cela ne change rien quant à la manière dont le calcul doit être effectué sur le nombre de prestations, forcément la quantité aussi, mais peu importe...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Alors, on fait un pari, donnez-moi le calcul que je dois mettre à mon initial 2016.

**M. Wahl** (MR). - Écoutez, je ne suis pas compétent en la matière.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Donnez-moi un chiffre et je l'inscrirai.

**M. Wahl** (MR). - Je suis là, Monsieur le Ministre, pour contrôler le Gouvernement. Je ne vous demande pas de le calculer, simplement de par la fonction que vous assumez, vous êtes également responsable de ce qui se passe dans votre administration, c'est votre rôle. Il est évident que vous n'êtes pas responsable à titre individuel, mais vous êtes amené à devoir assumer les problématiques et la politique.

À ma question, je ne peux pas dire que j'ai réellement une réponse.

**Mme la Présidente**. - Je vous propose de passer à la division organique 14 – Mobilité et voies hydrauliques avec les programmes 01, 02, 03, 11, 12.

La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Cela concerne l'AB 33.05 intitulé « Subventions secteurs autres que publics en matière de sensibilisation à la sécurité routière » qui est donc destiné au subventionnement d'associations impliquées dans la sensibilisation à la sécurité routière.

Vous vous rappellerez que je vous ai interrogé à ce sujet, il y a 15 jours, quant à l'affectation réelle de ce poste.

Ce poste est en diminution. Il passe de 190 000 à 142 000 euros et sur ce poste, 80 000 euros sont affectés à l'organisation du Tour de la Région wallonne, ce qui fait maintenant plus de la moitié du poste « Sensibilisation à la sécurité routière ». Vous me répondiez que ces 80 000 euros étaient destinés à coordonner la sécurité des itinéraires, le fléchage et défléchage des itinéraires, la coordination du passage sur les routes, le défraiement des signaleurs et, enfin, seulement différents organismes œuvreront en matière de sécurité routière aux arrivées de chaque étape dans l'enceinte des podiums VivaCité ou à des exercices didactiques proposés aux jeunes invités sur les différentes communes.

On a donc eu la discussion il y a 15 jours. Je vous signalais que je trouvais étonnant d'avoir sur ce poste, non pas l'organisation des initiatives sur le podium et les initiatives de sécurité routière, mais plutôt le volet « Signaleurs, fléchage, coordination du passage ».

Il y a 80 000 euros dédiés à ce Tour de la Région wallonne. À quoi sont affectés les 82 000 autres euros ? Quelles sont les autres actions au sein de ce poste, pour y voir plus clair sur ce à quoi il est vraiment dédié ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). - D'abord, le Fonds de sécurité routière, Monsieur le Ministre, vous en avez déjà parlé à plusieurs reprises, je vais donc pouvoir être assez bref. Je souhaiterais quand même savoir où nous en sommes parce qu'il s'agit d'une compétence qui nous vient de par la sixième réforme de l'État. Quels sont les contacts avec le Fédéral ? Y a-t-il moyen de faire un petit point à cet égard-là ?

Le deuxième point qui me semble extrêmement important, ce sont les ponts. Il y a là une diminution qui n'est pas extraordinaire, allez-vous me dire.

Elle n'est pas énorme, mais il n'en reste pas moins qu'il y a là un certain émoi qui se fait sur l'état de nos ponts. Cela remonte à plusieurs années, déjà de l'époque de M. le Ministre Daerden, il y avait toute une problématique qui s'était soulevée. Il y a encore eu des

échos dans la presse récemment et votre administration insiste sur le devoir de réserve qui est le sien, mais l'on comprend bien qu'il y a un état d'urgence. Je souhaiterais quand même savoir où l'on va parce que c'est extrêmement inquiétant comme problématique.

**Mme la Présidente.** - Monsieur le Ministre pour vos réponses.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Messieurs les députés, Monsieur Daele d'abord. Vous posez une question sur l'AB 33.05, notamment l'usage qui en est fait. Soyons clairs, c'est typiquement des dossiers type « Subvention à FEDEMOT » pour son centre de formation motos, leurs frais généraux. C'est la « Subvention à la Fédération belge des motards en colère » concernée désormais pour leur crash test moto, leurs dépliants de sensibilisation, leurs frais généraux. Ces sont les actions par exemple, en termes de sécurité routière, des Responsible Young Drivers également impactés sur ce dossier.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, vous aurez remarqué, que ces dossiers s'ils diminuent en crédits d'engagements, augmentent en crédits de liquidation, comme d'ailleurs l'AB 41.01 qui a aussi des subventions, au secteur public, en matière de sensibilisation à la sécurité routière.

Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est dû à deux éléments. Le premier, c'est que tous ces enjeux de sensibilisation émarginent désormais au Fonds de la sécurité routière et donc dans les 400 000 euros de dotation du Fonds de la sécurité routière, l'on aura la capacité désormais de subventionner ce genre d'opération. Et si l'on augmente les crédits concomitamment, c'est justement parce que l'on veut régler une série de situations. Ce sont des articles qui sont quelque part amenés à être en extinction. Tout cela transitera désormais par le Fonds de la sécurité routière.

D'où diminution des crédits d'engagement parce que l'on pourra le faire par le fonds et augmentation des crédits de liquidation pour apurer quelque part les situations toujours existantes.

S'agissant du Fonds de la sécurité routière, Monsieur Wahl, les contacts seront non problématiques avec le Fédéral à cet égard. On assume la compétence pleine et entière.

Ce fonds sera doté de recettes complémentaires. Je crois que c'est important de le préciser. Donc, il y a les aspects « recettes », les aspects « dépenses ». Je peux vous donner la liste parce que j'en ai une page et demie de clarification de ce que peuvent être les redevances perçues et la destination des dépenses. De ce point de vue là, les choses se passent bien, elles se mettent en route et la volonté sera de consolider ce fonds par

l'avant-projet de décret qui sera soumis ultérieurement, comme je l'ai dit tout à l'heure.

S'agissant des ponts, c'est vrai et je vous remercie d'avoir la correction de souligner que la diminution est assez pelliculaire, mais cela reste toujours une diminution.

Des dernières informations que j'ai pu glaner, notamment lorsque je m'y suis rendu, sur l'état d'avancement du chantier de Cheratte et les trois viaducs d'Herstal, c'est quand même quelque chose d'assez important, il y a un monitoring constant effectué sur nos différents ouvrages d'art, les ponts singulièrement, et l'administration classe quatre catégories, A, B, C, D, les ponts selon leur état sanitaire. La catégorie A, de mémoire, est constituée des ponts susceptibles d'être les plus problématiques et donc ils font l'objet d'une vigilance permanente. Cela représente 2 % maximum des ponts du réseau wallon. C'est 2 % de trop, c'est évident, mais ils sont intégrés. Je rappelle d'ailleurs que dans le cadre du plan Routes I qui est en train de se finaliser, à l'initiative aussi de la SOFICO, l'on est désormais dans le volet qui touche singulièrement les ouvrages d'art, là ou au début du plan, l'on était surtout sur les tronçons routiers à proprement parler.

On y reste bien entendu attentif. Le risque 0 n'existe jamais. Tout ingénieur vous le dira. En tout cas, pour ces faibles pourcentages de ponts dans un état un peu plus problématique, un monitoring permanent et des moyens sont dévolus à leur entretien et sauvegarde.

**Mme la Présidente.** - Monsieur le Ministre dans cette même division organique 14, Mme Leal Lopez doit développer sa question.

Donc Monsieur Wahl si vous pouviez laisser Mme Leal Lopez...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ajouterai, pour que M. Wahl soit apaisé, que ce n'est pas le seul article budgétaire derrière lequel les moyens sont mobilisés pour l'entretien des ponts.

Il y en a également au départ de la DGO1, au départ de la DGO2, au départ de la SOFICO. Ce sont près de 25 millions d'euros qui, chaque année, sont mobilisés pour l'entretien des ouvrages d'art. Il ne faut pas juste considérer ce seul article budgétaire.

**Mme la Présidente.** - Madame Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Merci Madame la Présidente. J'avais aussi une question concernant l'article budgétaire 01.16. C'est un nouvel article budgétaire concernant les dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi que la gestion de la mobilité.

Ce nouvel article a été doté d'abord par un arrêté de réallocation de 70 millions d'euros et, ensuite, un ajustement de 100 millions d'euros. Nous avons 30 millions d'euros disponibles pour des actions. Monsieur le Ministre, quelles actions comptez-vous développer dans ce domaine ?

**Mme la Présidente.** - Quel article de base ?

**Mme Leal Lopez** (cdH). - L'article budgétaire 01.16.00. Il y a aussi une autre demande à l'article budgétaire 01.03.00 concernant les dépenses de toute nature, relatives à la mise en œuvre de synergie avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires.

Monsieur le Ministre, l'on augmente de 350 millions d'euros les crédits d'engagement et de liquidation, ce qui double le budget par rapport à l'initial. Le commentaire indique que vu le retard des crédits destinés à la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, ainsi qu'aux travaux d'aménagement du parking de la gare de Louvain-la-Neuve, sont postposées.

En 2015, un avenant est conclu avec la SNCB concernant la convention liée au *park and ride* de Louvain-la-Neuve. L'avenant tient compte des réalités économiques et du calendrier de réalisation de l'ouvrage. On se souvient qu'un collègue a posé la question sur le *park and ride* et vous aviez dit qu'il serait terminé prochainement, mais qu'il existait un problème par rapport aux voies d'accès à la E411. Vous aviez proposé une solution alternative via un aménagement provisoire.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le retard de la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg ? Ce dernier est vital pour le développement de l'économie wallonne. Ne doit-on pas craindre de nouveau de voir un désinvestissement de la SNCB au sud du pays ? Avez-vous pris contact avec le Fédéral à ce sujet ? Je vous remercie pour les informations.

**Mme la Présidente.** - Votre question sur les travaux ?

**Mme Leal Lopez** (cdH). - J'en profite puisque c'est dans le même programme.

**Mme la Présidente.** - On est dans la division organique 14.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Monsieur le Ministre, nous apprenions, milieu de ce mois, que les travaux de rénovation du pont de Godinne, débutés le 13 avril dernier, étaient suspendus à la suite de problèmes de stabilité. Les services du SPW étaient arrivés à la conclusion que le tablier du pont actuel devait être démolé, les piliers pouvant être conservés. Dans la foulée, ils indiquaient vouloir reconstruire un tablier

plus large, avec une chaussée de quatre mètres et des trottoirs d'un mètre cinquante de part et d'autre afin de permettre une circulation à double sens.

Ce dossier amène plusieurs questions.

Pourquoi sortir, aujourd'hui, un projet d'agrandissement du pont alors que les travaux en cours prévoyaient juste une rénovation ? Les autorités communales se montrent assez réservées sur cette option. Seront-elles associées à la réflexion ?

Alors que des études ont été menées sur l'ouvrage avant le lancement des travaux de rénovation, comment expliquer que les défauts de stabilité n'aient pas été identifiés ?

Comme je l'ai évoqué, les travaux de rénovation entamés depuis maintenant près de 3 mois ont dû être arrêtés et vu la nécessité de démolir le tablier, il s'agit de travaux réalisés pour rien. Disposez-vous d'une estimation du coût de ces travaux ? Les entreprises adjudicataires seront-elles indemnisées ? Dans l'affirmative, pour quels montants ?

Vu les impératifs de calendrier, de démarches administratives et d'études complémentaires, la reconstruction du pont ne pourra s'effectuer, au mieux, qu'au printemps 2016 pour un budget estimé à 2 millions d'euros.

Confirmez-vous ce calendrier et ce budget ?

Les budgets nécessaires au lancement des études sont-ils déjà prévus pour cette année ? Demeurant dans cette problématique de l'entretien des ponts, je profite de cette question pour faire le point avec vous sur l'échange que nous avons eu, en décembre dernier, au sujet de l'entretien des ponts communaux. Dans votre réponse, vous indiquiez que le SPW avait adressé un courrier à chaque commune pour proposer une assistance technique et que vous deviez discuter du sujet avec votre collègue en charge des pouvoirs locaux. Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le taux de réponses des communes ? Ont-elles intérêt à cette démarche ? Pour finir, quelles ont été les suites de votre échange avec votre collègue ainsi que vous indiquiez les souhaiter en décembre dernier ? Se dirige-t-on vers une stratégie de gestion de ponts communaux ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous pourriez m'apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Leal Lopez sur l'AB 01.16 sur lequel vous m'interrogez, il s'agit d'un accroissement de crédits d'une centaine de milliers d'euros suite au transfert d'une compétence d'un article budgétaire qui avait indûment été inscrit chez mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, alors qu'il

était de mon ressort puisqu'il s'agit de la promotion et de développement des voies navigables. Il s'agit simplement d'une récupération de ces compétences, ce qui explique cette augmentation.

Pour ce qui concerne, l'AB 01.03, le dossier du *park and ride* que j'ai évoqué, tout à l'heure. Depuis 2009, la Région était en défaut d'honorer ces engagements quant aux paiements du montant convenu, à l'époque, auprès de la SNCB. La posture de mes collègues, à l'époque, a été de dire : tant que les travaux à charge d'Infrabel ou de la SNCB n'étaient pas finalisés, ils refusaient eux-mêmes de payer. Le problème est que, maintenant, notre interlocuteur ferroviaire est en posture de dire que tant qu'il n'y a pas de paiement, ils ne font plus rien.

Pour éviter de tourner en rond, un moment donné, on se ressaisit du dossier, c'est ce qui a été fait à ma demande. Une nouvelle convention qui à la fois permet de respecter les engagements dus à l'égard de notre interlocuteur ferroviaire, qui permet aussi de profiter d'un taux d'intérêt moindre et qui permet alors de rétablir une relation de confiance en ce dossier. D'où la nécessité d'augmenter de 350 000 euros le montant, au vu de la convention sur le point de se finaliser. Ce n'a pas encore été le cas, mais cela le sera prochainement.

S'agissant de la question de l'accès, on ne l'a pas caché, j'ai eu d'entrée de jeu la solution visant à débloquent un demi-million d'euros pour permettre via les nationales un accès au *park and ride*, était une solution à titre temporaire. Dès lors que les travaux avançaient bien pour la réalisation de *park and ride*, cela aurait été une gabegie encore plus grande d'avoir un outil disponible, mais non accessible. Même si l'accès n'est pas optimal, parce que chacun conviendra que le chantier préférable est celui d'une bretelle d'accès dès l'autoroute, il n'en demeure pas moins que cette bretelle d'accès de l'autoroute devrait mobiliser une dizaine de millions d'euros, soit l'équivalent de la totalité du budget Routes pour une année, pour le Brabant wallon. Pour éviter d'empêcher qu'il y ait de quelconques autres chantiers alors que les demandes à rencontrer sont également nombreuses, il a été convenu d'intégrer cet enjeu-là dans le cadre des réflexions soit des Routes de l'emploi soit dans le plan Infrastructures à venir. En effet, cela est plus facile de faire supporter 10 millions d'euros sur 320 millions d'euros que 10 millions d'euros sur 10 millions d'euros.

Sur la question connexe des travaux du pont de Godinne, je voudrais préciser que jamais il n'a été question de permettre une circulation à double sens. Cela a d'ailleurs été convenu en pleine concertation avec les autorités communales. Il a cependant été décidé d'agrandir légèrement la voirie à 4 mètres et les trottoirs à 1,5 mètre pour permettre plus de sécurité, plus de confort sachant que le pont est aussi utilisé par les bus. Il est aussi prévu de revoir le gabarit inférieur du pont pour mettre le gabarit de navigation de 7 mètres, nécessaire pour la circulation des bateaux.

Les travaux qui viennent d'être stoppés prévoyaient uniquement une rénovation de l'ouvrage. Ce qui ne nécessitait pas un recalcul de la stabilité de l'ouvrage puisqu'il s'agissait de remplacer des éléments déjà existants et que la limitation de tonnage était maintenue. C'est lors des travaux de réfection que le dégagement de certaines zones à repérer a mis en évidence une position incorrecte des armatures de l'ouvrage ne correspondant pas aux résultats de l'étude de stabilité du pont faite en 1949.

Dès lors, l'administration a entrepris de recalculer l'ouvrage avec la position réelle des armatures et il s'avérait que l'ouvrage était sous-dimensionné. Les travaux exécutés, jusqu'à présent, sont, de toute façon, nécessaires pour la suite des travaux.

Il s'agit principalement de démolition et des préparations d'interventions. Ces travaux exécutés seront bien sûr payés à l'entrepreneur ainsi qu'un dédommagement. L'estimation est en cours.

En termes de coût du nouvel ouvrage, il est actuellement prématuré de donner un budget précis. La somme avancée dans la presse de 2 millions d'euros est une somme approximative qui sera affinée lorsque l'étude du pont à reconstruire sera terminée.

La nouvelle étude sera réalisée en interne à mon administration permettant ainsi d'en faire l'économie budgétaire. Le calendrier que vous mentionnez est bien celui dont l'administration a pu faire part aux communes.

Concernant justement l'entretien des ponts communaux, le projet pilote de collaboration avec les entités communales pour les assister dans la mise en place d'une gestion de leur patrimoine d'ouvrages d'art est actuellement en cours. Toutes les communes ont été consultées et il leur est toujours loisible de rejoindre le projet. Dix-huit communes ont actuellement décidé de participer à ce projet pilote.

Pour celles-ci, chacun de ponts communaux a été encodé, dans un outil web, dédié à la gestion des ponts, la BDOA communes – Banque de données et d'ouvrages d'art pour les communes. Actuellement, après qu'une formation de prise en main et de description des diverses fonctionnalités de cette application ait été organisée, les communes, à l'instar du SPW, personnalisent et enrichissent cette base de données avec les photos, les plans, les cahiers de charge ou tout autre document utile dont elles disposent.

Le projet prévoit également de donner accès gratuitement aux communes pilotes aux diverses formations ciblées sur les ouvrages d'art, organisées par le SPW. Sept communes se sont déjà inscrites pour cette formation « inspecteur de pont ».

Les ingénieurs du SPW en charge de ce projet témoignent de l'investissement très concret des

communes pilotes et de la très bonne collaboration qui est en cours. Cette phase pilote se terminera dans 2 ou 3 ans par une évaluation du projet par le Service public de Wallonie, mais aussi par les communes, elles-mêmes, découlant sur un rapport avec des propositions concrètes sur les mesures à mettre en place pour donner des moyens techniques organisationnels et budgétaires aux communes pour leur politique de gestion des ponts.

J'ai écrit, en date du 13 janvier dernier, à mon collègue, M. Furlan, à ce sujet. C'est lui qui est en charge des voiries communales. Il s'est montré intéressé par la démarche. Tout ceci augure donc d'une vraie possibilité de stratégie bien nécessaire des quelque 10 000 ponts communaux qui dépendent de mon collègue et pour laquelle mon administration a démontré sa disponibilité.

**Mme la Présidente.** - S'il n'y a plus d'autres remarques, l'on peut passer à la division organique 16.

La parole est à M. Deale.

**M. Daele** (Ecolo). - Puisque l'on n'a pas eu le temps de répliquer aux informations de M. le Ministre, je voulais juste attirer l'attention de M. le Ministre sur l'AB 33.05 qui devrait, à mon sens, avoir beaucoup plus de lisibilité, puisque sur les 142 000 euros dédiés, il y a 80 000 euros autour de la Région wallonne, principalement pour des frais de signalisation alors que seuls 62 000 vont FEDEMOT, les motards concernés, RYD et, à mon sens, il y a lieu de la réviser pour l'avenir.

**Mme la Présidente.** - Merci Monsieur le Député, je propose d'examiner la division organique 16 avec le programme 02, le programme 21. Il y a des remarques, des observations, la division organique 17 avec le programme 01, programmes 11, 12.

La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Merci Madame la Présidente, on est bien dans le programme 12. Je vais commencer par l'AB 45.03 avec la convention de rééducation fonctionnelle. Certaines associations, par exemple, Les Amis des Aveugles à Ghlin, se sont inquiétés du montant de l'enveloppe transférée du Fédéral vers la Région qui serait inférieur au coût réel des services. Dès lors, les centres de rééducation fonctionnels craignent pour la continuité des soins. Par ailleurs, alors que les crédits sont actuellement non limitatifs, certains CRF craignent qu'à l'avenir leur financement ne s'effectue par enveloppe fermée afin de limiter l'expansion des budgets.

J'ai aussi maintenant quelques considérations additionnelles, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, vous avez annoncé une étude pour mieux cerner la situation des médecins généralistes en vue de la réforme des soins de première ligne. Peut-être, avez-vous l'occasion maintenant de nous faire connaître l'état

d'avancement de cette étude ? Plusieurs crédits relatifs à la santé mentale sont diminués. Si ces diminutions sont justifiées par les adaptations aux paramètres économiques, il faut souligner l'importance du secteur qui offre des lieux de transition, comme les initiatives d'habitation protégée, qui permettent de ramener les patients vers l'autonomie et une vie sociale. De même, plusieurs députés de mon groupe sont intervenus pour relayer les appels des travailleurs du secteur qui craignent que la régionalisation de la matière ne s'accompagne, à terme, d'un sous-financement qui ne leur permettrait plus d'accomplir leurs missions d'accompagnement et d'encadrement. L'indexation des budgets serait gelée, depuis 1996, et certains services de santé mentale privés, comme à Charleroi, ferment leurs portes face au manque de moyens financiers dont ils disposent pour mener à bien leur mission. Le secteur de la santé mentale en Wallonie souffre donc d'un manque criant de moyens.

Enfin, plusieurs crédits sont consacrés à la lutte contre les assuétudes. On parle de la lutte contre le tabagisme et les drogues, mais les crédits des services de lutte contre les assuétudes baissent. Alors que la Belgique connaît une recrudescence des drogues et est devenue une plaque tournante, entre autres, de la production d'extasy. Il est donc important d'attirer votre attention, Monsieur le Ministre, pour qu'à l'avenir, le secteur soit épargné si de nouvelles mesures d'économie devaient voir le jour, même si, comme vous l'avez expliqué en début de séance, évidemment, il ne s'agit pas d'économies dans le secteur de la santé et de l'action sociale, mais bien d'adaptations par rapport aux paramètres socio-économiques. Comme je l'ai rappelé plus haut, je voulais simplement mettre un peu en exergue ces deux ou trois points pour relayer, entre autres, les incertitudes de certains secteurs. .

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre. Alors concernant le programme 11 et l'AB 12.01 – pardonnez-moi d'avance si j'aborde des questions auxquelles vous auriez peut-être déjà répondu dans votre exposé préliminaire. Dans ce cas, vous me le direz – pour l'étude diverse relative à l'évolution des matières transférées en dessous de la sixième réforme de l'État, l'on trouve 400 000 euros. Je voudrais être sûr qu'il s'agit bien du *screening* dont on a discuté tout à l'heure. Si pas, à quoi correspondent ces études et pourriez-vous me donner un bref mot d'explication ?

L'AB 33.01, 33.03, c'est le soutien des initiatives transversales et le soutien des initiatives diverses. Là, l'on a uniquement une augmentation des crédits de 170 000 euros et de 85 000 euros, mais dans le justificatif, l'on ne donne pas d'explication sur ces articles budgétaires. Pour le 33.03, ce sont 45 000 euros. C'est simplement pour avoir des précisions et voir de

quelle matière et de quelle politique vous parlez, qui sont concernées par ces augmentations.

Concernant l'article budgétaire 43.01 « Subvention commune pour des actions menées par des associations dans le cas de la politique du plan de cohésion sociale », l'on constate qu'il y a une diminution de 212 000 euros des moyens de liquidation. Ce qui, à mon sens, contraste avec le justificatif selon lequel ces moyens supplémentaires seront rétrocédés aux associations concernées selon les modalités fixées par le Gouvernement. Pourrais-je avoir une explication par rapport à ce que je considère comme une incohérence, mais vous m'ouvrirez peut-être les yeux ?

Toujours dans le programme 11, l'article budgétaire 43.02 « Subvention aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales », là encore, l'on a un montant de 60 000 euros sans justificatif concernant la matière ou la politique visée. Souhaitez-vous que je passe au programme 12 ou je reste au 11 ?

**Mme la Présidente.** - Je préférerais vraiment que toutes les questions soient posées dans le cas de la division organique 17. Donc comme ça, 12, 13.

**M. Tzanetatos (MR).** - Alors, j'y vais. Passons maintenant en santé. J'avais une liste de questions, mais je vois que vous avez répondu à quelques-unes. À l'AB 01.03 « Subvention au secteur privé et public en application des conventions santé diverses », l'on voit qu'il y a 70 000 euros destinés à couvrir des subventions aux secteurs privé et public, en application de différentes conventions. Pourriez-vous nous éclairer un peu plus concernant le justificatif assez succinct et nous dire pour quelle raison cet article budgétaire n'était pas présent à l'initial ?

Au niveau de la surveillance des maladies infectieuses, c'est l'article budgétaire 12.07, on voit qu'il y a 520 000 euros en engagement et qu'en liquidation ajustée, l'on passe à 500 000 euros et à 750 000 euros. Là, le justificatif indique qu'un marché public annuel de maximum 500 000 euros, qui se terminait le 31 décembre 2014, est effectué pour soutenir l'administration dans ses missions. Ce montant a été octroyé à l'ISSP, donc l'Institut scientifique de santé publique pour son expertise et l'entretien du logiciel Matra. La Communauté française a proposé un projet de cahier spécial des charges à la Région wallonne pour rouvrir l'année 2015, mais on n'aperçoit pas pour quelle raison ces crédits de liquidation sont augmentés de 230 000 euros. C'est donc 50 % plus ou moins d'augmentation. Qu'en est-il de ce cahier des charges de la Communauté française ?

En ce qui concerne l'article budgétaire 33.16 « Subvention pour le développement d'une plateforme d'échanges électroniques et de données de santé », s'agit-il – je pense que oui – du Réseau de santé wallon ? On passe de 200 000 en engagement et

liquidation à 600 000 en engagement et 420 000 euros en liquidation. J'avais une question relative à ce réseau de santé. Soit je la lis, maintenant, soit je vous la résume, je ne sais pas ce que vous préférez, parce que je me rends compte que, pour vous, l'exercice ne doit pas être facile avec les questions et les articles budgétaires. Je m'adapterai à vous.

*(Réaction de M. le Ministre Prévot)*

J'imagine que ce sont les soins de première ligne – généralistes et infirmières – que l'on envisage de venir regrouper dans ce Réseau de santé wallon. Concernant ce réseau, je vous avais interrogé, il y a plusieurs mois déjà, et l'on avait tiré un constat commun, à savoir qu'il y avait un manque de publicité concernant ce Réseau de santé wallon. Or, on s'était là aussi mis d'accord sur la réelle utilité de ce réseau de santé wallon qui visait, d'un point de vue financier, à éviter que l'on fasse, à deux trois reprises, les mêmes examens médicaux.

Ce Réseau de santé wallon permettait aussi de traiter en urgence les patients pris d'une crise cardiaque ou l'autre, puisque peu importe le médecin qui consulte, en raison de l'endroit où le patient est atteint d'une maladie ou d'un accident, le docteur en charge qui ne connaît éventuellement pas le patient peut consulter son dossier médical.

Comme je vous le disais, la seule critique que l'on pouvait faire à ce système était sa méconnaissance auprès du grand public. Il y a peu de gens inscrits et cela va à l'encontre de sa vocation, parce que plus il y aura de gens inscrits, plus le système sera performant. À la suite de cette première question, je me suis permis de rencontrer les acteurs du terrain. Ils ont – on en arrive au cœur de cette question – attiré mon attention sur une autre problématique. Outre le fait, qu'il soit méconnu, même si les patients, qui connaissent ou peuvent connaître ce Réseau de santé wallon, pourraient refuser d'y adhérer au motif de critères, comme la violation de la vie privée et le fait que les données qui relèvent de ma santé ne peuvent pas être divulguées. On en arrive à une question d'ordre plus éthique que médicale, à savoir : peut-on envisager ou contraindre chaque patient à s'inscrire et à faire partie de ce Réseau de santé wallon qui est un réseau d'accessibilité aux médicales ?

J'entends bien le problème éthique qui peut se poser, concernant la protection des données relatives à la vie privée., ceci étant, ce n'est pas Facebook, ce n'est pas Twitter. Pour accéder au Réseau de santé wallon, il faut une accréditation, un numéro INAMI et les données que l'on en fait, on ne les divulgue pas. On sait même qu'à l'intérieur d'un hôpital, des membres du personnel peuvent avoir accès à des données d'ordre médical. Si ces données si elles sont utilisées à d'autres fins que pour les soins du patient, le membre du personnel s'expose à des problèmes d'ordre disciplinaire à l'égard de son employeur.

Préconisez-vous, dans le but de développer ce Réseau de santé wallon, de rendre obligatoire avec les garanties relatives à la sécurité, à la confidentialité des données, l'inscription des patients sur ce Réseau de santé wallon ?

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - J'ai une proposition à faire, chers collègues. Pardon de vous interrompre, je voulais attendre la fin de votre intervention et avant celle de M. Daele. Le temps file et je sais que le Bureau se réunit à 12 heures 30 aujourd'hui.

Il me semble difficile de terminer l'ajustement budgétaire pour M. le Ministre sachant que nous avons encore une partie relative à l'AWIPH et au budget des organismes publics d'intérêt public qui le concerne. Je propose que vous terminiez votre question, Monsieur Tzanetatos. On clôture ici et on reprend à 14 heures avec M. Daele qui voulait intervenir également, si vous êtes d'accord. On peut faire comme cela ? Merci.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Madame la Présidente, je me demande si vous ne pourriez pas donner un quart d'heure de mou. Parce qu'il y a quand même une réunion de deux bureaux conjoints qui risque de prendre un peu de temps. À nouveau, je suis soucieux du quorum, ne fût-ce que pour ceux qui sont là et qui risquent de devoir attendre inutilement.

**Mme la Présidente.** - Le quart d'heure de mou, cela veut dire 14 heures 15 ?

**M. Wahl (MR).** - Je ne sais pas. C'est une suggestion. Si c'est 14 heures, c'est 14 heures, mais ne vous étonnez pas si le quorum n'est pas atteint.

**Mme la Présidente.** - En fait, ma difficulté est que je pense qu'il est préférable de respecter l'horaire qui est repris au niveau de l'ordre du jour et de l'agenda de nos travaux. Donc, c'est 14 heures et essayons vraiment d'être ici à 14 heures. On a encore 50 questions à examiner cette après-midi.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - 49 !

**Mme la Présidente.** - Oui, il y a des questions jointes, à vrai dire.

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Je reviens, Monsieur le Ministre, dans les articles budgétaires et particulièrement le 41.06 pour le fonds Impulseo. On en a brièvement parlé tout à l'heure. Il y a une adaptation

du montant et j'ai bien compris puisque, d'une part, il y a la gestion financière des moyens qui relèvent de la SOWALFIN...

**Mme la Présidente.** - Cher collègue, je vais encore vous interrompre.

**M. Tzanetatos (MR).** - J'arrête mes blagues, si c'est cela.

**Mme la Présidente.** - Oui, c'est cela. En fait, je voulais surtout demander aux collègues si je pouvais libérer la Cour des comptes. Y a-t-il encore des questions qui seraient adressées aux représentants de la Cour des comptes présents ? Non ? Très bien.

Madame Tonneau, Monsieur Cornet, je vous remercie pour votre apport à nos travaux et à nos débats.

Je vous en prie, Monsieur Tzanetatos. Je ne vous interromps plus.

**M. Tzanetatos (MR).** - C'est toujours un plaisir.

Concernant ce fonds, il y a une diminution puisqu'il y a transfert et gestion des moyens à la SOWALFIN et également adaptation par rapport aux besoins. On passe ainsi de près de 6 millions d'euros à 4,5 millions d'euros. Dans vos explications, j'ai bien compris que ce qui est transféré à la SOWALFIN doit être déduit du budget initial, mais quelle est la quote-part, puisqu'il y a les besoins réels revus à la baisse et qu'il y a ce qui est transféré à la SOWALFIN ? Quelle est la quote-part de l'un et de l'autre dans cette somme de 1,5 million d'euros ?

Je l'ai peut-être loupé. Donnez-moi. Débat interactif.

*(Réaction M. le Ministre Prévot)*

Très bien. Parallèlement, j'apprends – et vous pourrez quand même répondre à cet article budgétaire – que M. le Ministre Marcourt n'a rien prévu dans son budget concernant Impulseo. Là, cela pose problème puisque c'est 1,2 million d'euros manifestement.

*(Réaction de M. le Ministre Prévot)*

Non, selon les informations qui m'ont été transmises puisque l'on navigue d'une commission à une autre, M. le Ministre Marcourt aurait précisé qu'il n'y avait rien de prévu dans son budget. Je ne parle par d'augmentation concernant Impulseo.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Depuis 2014, il a déjà cela à la SOWALFIN.

**M. Tzanetatos (MR).** - On profitera de la pause pour vérifier. On ira le lui apprendre alors. Je vous remercie pour ces réponses.

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, je vous propose de prendre la pause de midi maintenant. À tout à l'heure, à 14 heures.

- *La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.*

### REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 20 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

### PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 3)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DE LA ROUTE DU CONDRUZ (RN63) À NANDRIN »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES OBLIGATIONS DE LA RÉGION ENVERS LA COMMUNE DE WAIMES »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION ENTRE LA SOFICO ET L'ICN »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TOILETTES LE LONG DES AUTOROUTES »**  
**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX DU PONT DE GODINNE »**

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CRÉDITS D'IMPULSION POUR LE RÉSEAU RAVEL »**

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MAGAZINE « MA TERRE » ET L'ÉMISSION « MONS 2015 » »**

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MOYENS BUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE COURS DE LANGUE DESTINÉS AUX PRIMO-ARRIVANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE ZONING D'ALLEUR »**

*Discussion générale  
(Suite)*

**Mme la Présidente.** - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. La majorité est en nombre. Nous pouvons poursuivre l'examen des divisions organiques afférentes aux compétences de M. le Ministre.

Nous étions restés à la division organique 17 avec l'examen de ses différents programmes.

La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, comme je vous l'ai indiqué lors du tour de parole préliminaire, je voudrais y voir plus clair concernant une série de postes, pour pouvoir faire la distinction entre ce qui relève de la non-indexation des salaires, ce qui relève de l'application de la sixième réforme de l'État et de ce qui relève plutôt des mesures d'économie.

Au programme 12 « Santé », on constate une baisse de l'ordre de 4,4 % pour l'ensemble du programme. Il y a une série de postes où la baisse est plus importante qu'une non-indexation. En ce qui concerne les subsides à la Société de médecine générale, dans le cadre de la pratique professionnelle ainsi que dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre les violences intrafamiliales, on a une baisse de trois quarts du budget, qui passe de 202 000 euros à 52 000 euros. Qu'est-ce que cela recouvre ? De même, pour la politique de prévention de la tuberculose, on a aussi une baisse d'un tiers du budget.

Le fonds Impulseo, nous en avons parlé.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pourriez-vous à chaque fois, si possible, me préciser les articles de base ?

**M. Daele** (Ecolo). - Oui, je vais reprendre. Le 33.22.000 et le 33.28.00.

L'article de base 33.10.00 concerne les subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale. Là, on a également une baisse de trois quarts du budget. Nous avons déjà, lors de l'examen initial, abordé le fait qu'il y avait peu de demandes. Ce poste avait, si j'ai bonne mémoire, déjà diminué. Qu'en est-il de cette diminution de trois quarts du budget pour les subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale ? Il reste uniquement 100 000 euros à ce poste.

M. Onkelinx l'a abordé tout à l'heure, c'est ce qui concerne les conventions de rééducation fonctionnelle où l'on a une baisse importante également. Qu'en est-il alors que les besoins sont importants ? Je ne vais pas reprendre l'ensemble des arguments relevés par M. Onkelinx tout à l'heure. Cette baisse m'étonne.

Toujours dans le programme 12 « Santé », deux baisses semblent plus importantes qu'une non-indexation, c'est le 45.09 « Les équipes multidisciplinaires palliatives » et le 45.05 « Initiatives d'habitations protégées » pour lequel il y a une baisse de 1,6 million d'euros. Il s'agit de près de 1 million d'euros pour les équipes multidisciplinaires palliatives. Je voulais savoir ce qui justifiait l'ensemble de ces baisses. C'est ce qu'il en était pour le programme 12.

Tout à l'heure, vous nous aviez indiqué une hausse au niveau du FIPI. Je constate une baisse au niveau des subventions accordées à des organismes de recherche, d'information, de réflexion et d'action à caractère régional, transrégionales et transnationales en matière d'intégration des migrants. Là, on arrive à une baisse quasi intégrale, il ne reste plus que 60 000 euros sur les 391 000 euros initiaux. Quelle en est la justification ? C'est l'AB 33.06.

En ce qui concerne le 33.14 « Subventions aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées », -200 000 euros sur les 710 000 euros initiaux. C'est une grosse baisse qui étonne également. Ce sont les deux questions que j'ai pour le programme 13.

Au programme 14, j'ai des questions en ce qui concerne les AB 51.07.12 et 63.03.51. C'est ce qui concerne les subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL, de même que les subventions pour les établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par les pouvoirs publics. On a deux baisses qui s'accumulent et qui atteignent 1 283 000 euros tant pour les ASBL que pour les pouvoirs publics. On est dans la construction, l'aménagement et l'équipement des établissements d'accueil pour personnes âgées. Cela fait-il partie des baisses imputables à la sixième réforme de l'État ou s'agit-il d'autres dépenses ?

En ce qui concerne le programme 15, on en revient aux centres de rééducation fonctionnelle dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est l'article 12.03.00. Une baisse de deux tiers concernant le maximum à facturer relatif aux centres de rééducation fonctionnelle. De nouveau, sixième réforme de l'État ou pas ?

Enfin, le 52.02.10 « Subventions d'investissement dans le domaine de la mobilité et l'accessibilité des personnes handicapées ». On a, sur 110 000 euros initialement prévus, une baisse de 85 000 euros, ce qui m'étonne également. N'y a-t-il pas de projet en ce qui concerne l'accessibilité et la mobilité des personnes handicapées ? C'est une question que j'avais déjà posée au budget initial et qui semble revenir ici au niveau de l'ajustement.

Voilà toute une série de questions. Je n'ai pas ciblé toutes les AB, mais j'ai ciblé les plus importantes et les baisses qui posent en tout cas question. Avant de juger si elles sont intéressantes ou inintéressantes, opportunes ou inopportunes, je souhaiterais avoir vos explications.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Je m'étais arrêté au programme 12, sauf erreur. Je repasse au programme 13. Ne vous inquiétez pas, je n'en ai pas pour longtemps.

En matière d'action sociale, nous avons l'article de base 01.02, qui concerne le Fonds d'impulsion fédéral à la politique des immigrés, que vous avez abordé dans votre exposé. On constate une augmentation de 591 000 euros. Le justificatif vise à ce que les projets soutenus œuvrent en faveur, entre autres, de l'intégration des personnes d'origine étrangère, de la prévention des discriminations et du dialogue interculturel. Pour justifier cette augmentation, on nous parle d'une adaptation des montants en fonction des besoins. On

passé quand même à une augmentation de 60 %. Nous avons une augmentation de 591 000 euros qui représente 60 %. J'aurais souhaité avoir davantage d'information concernant ce point-là.

Au programme 14 « Famille et aînés », à l'article de base 45.03 pour l'aide aux personnes âgées, on passe de 138 millions d'euros à 130 millions d'euros, presque 131 millions d'euros, je vais arrondir le plus correctement possible. Vous vous souviendrez peut-être, Monsieur le Ministre, qu'à l'initial on s'était étonné de voir figurer cet article budgétaire dans le programme « Aînés » plutôt que dans le programme « Personne handicapée ». Il s'agit d'une aide aux personnes âgées qui voient leur autonomie se réduire suite à un handicap. Mais ce handicap n'est pas compensé par une aide matérielle, puisque ce handicap est déclaré après l'âge de 65 ans, donc pas pris en charge par l'AWIPH.

Dans la mesure où vous avez maintenant ces deux pans de la matière sous votre ministère, il aurait peut-être été intéressant – c'est déjà sur cette voie-là que l'on vous a interpellé, et c'est dans cette voie que je continue – de revoir le mode de fonctionnement de ces deux matières pour qu'il puisse y avoir une cohérence à l'égard de l'ensemble des personnes qui, pour une question d'âge, se voient ou non prendre en charge une partie de leur diminution.

La question est toute simple. N'y a-t-il pas lieu d'harmoniser l'ensemble de ces procédures et des grilles d'analyse lorsque l'on a une perte d'autonomie ?

Je passe aux allocations familiales, l'article de base 45.05 qui se voit augmenter d'un peu plus de 6 millions d'euros. Vous savez qu'à la suite de la sixième réforme de l'État on doit opérer ce transfert : date ultime en 2020, il n'y a pas lieu de tarder, on sait que le travail est lourd. Malheureusement, on doit s'y atteler et anticiper, tant que faire se peut, ce gros paquebot qui va arriver dans vos compétences.

Assurer la continuité des paiements est une chose pour les familles, puisque c'est important, simplifier le système, le moderniser au regard de l'évolution des familles en est une autre. Ici, cela fait un an. J'ai l'impression que, depuis votre entrée en vigueur, on patiente. Je ne dis pas que vous ne faites rien, je ne me permettrais pas, même si je peux. Je sais que nous sommes un peu dans l'expectative.

La Cour des comptes – c'est surtout ce qui m'amène à vous poser cette question – avait relevé que l'article de base « Allocations familiales » présentait cette augmentation de 6,6 millions d'euros, malgré la reprise d'indexation opérée sur les crédits. Elle indiquait qu'elle s'expliquait par l'inscription de nouveaux crédits destinés à couvrir des frais de gestion encourus par l'Agence fédérale pour les allocations familiales, FAMIFED.

Quand je lis cet avis de la Cour des comptes, je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec la question qui a été posée par Georges-Louis Bouchez, le 11 mars dernier. Lorsqu'il vous a interrogé, vous aviez mis une réponse totalement différente puisque vous aviez indiqué que tout était prévu – je n'étais pas là quand il vous avait posé la question, c'est sur base des comptes rendus, votre avis m'intéresse de vive voix. L'ensemble de la charge financière était anticipé : 214 millions d'euros étaient prévus pour assurer les frais de fonctionnement des quatre entités.

Je m'étonne que, pour ces frais de fonctionnement, malgré le fait qu'ils aient été prévus, nous ayons encore une augmentation de 6,6 millions d'euros. Or, la Cour des comptes indique que cette augmentation est due parce que les frais de fonctionnement n'avaient pas été anticipés. Je vous avoue être tout simplement perdu. Qui a raison ?

Voilà pour le programme 14.

Il nous reste le programme 15 concernant la personne handicapée, article budgétaire 41.03, c'est la dotation à l'AWIPH, 610 millions à 605 millions d'euros, qui est une diminution. Elle avait été anticipée lors de nos discussions il y a quelques mois, ce qui, à titre personnel, m'inquiète puisque l'on sait que le budget de l'AWIPH n'est absolument pas à l'équilibre. Cette diminution risque encore de poser problème pour l'exercice et la poursuite de son objet.

Je m'interroge sur le devenir de l'AWIPH. On sait que la presse a fait état des conclusions du rapport annuel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances qui épingle le pays. Relevons que le nombre de dossiers concernant les discriminations liées à ce handicap a bondi de 25 % en 2014. Peut-être est-ce expliqué par une meilleure communication qui a poussé les personnes à pouvoir faire valoir leurs droits puisqu'elles subissent un handicap. On constate quand même que le système, tel qu'il est mis en place actuellement au sein de l'AWIPH, arrive à déborder. Elle n'arrive déjà pas à assumer financièrement son équilibre, l'ensemble des personnes qui bénéficient ou qui peuvent prétendre à bénéficier d'une allocation. Quelle est votre attitude en tant que ministre compétent pour cette matière par rapport à toutes ces problématiques ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - J'avais prévu d'intervenir sur deux sujets, mais l'un et l'autre ont déjà été couverts par des interventions préalables. Ceci étant, je souhaitais revenir sur l'AB 33.14 du programme 13, qui porte sur la subvention au service d'aide et de soin aux personnes prostituées. Je vois que ce montant est, comme l'a dit M. Daele, en diminution de 200 000 euros.

Pour avoir eu l'occasion de participer à une conférence sur le sujet avec le secteur associatif il y a

peu, on sait qu'il y a une problématique de plus en plus aiguë qui se pose sur le sujet en Wallonie, notamment dans les milieux étudiants. Le secteur associatif se plaint de manquer de moyens pour pouvoir appréhender l'ensemble des défis qui se posent à lui.

Je voulais interroger le ministre par rapport à cette diminution. Cela induit-il une diminution de financement structurel ou s'agit-il d'un phénomène conjoncturel, avec une intention politique de pouvoir réinvestir le secteur dans les mois et années qui viennent ? C'était ma première question.

Ma deuxième, pour ne pas être trop redondant avec ce que les collègues ont dit, j'aimerais revenir sur l'AB 45.02 qui porte sur les maisons de repos. Je voulais être certain d'avoir bien compris la présentation du ministre et m'assurer qu'il s'agissait bien, là aussi, d'un effet correctif lié à la réforme de l'État et non d'une diminution de crédits wallons liés aux financements des infrastructures.

À l'AB 45.02 également, dans le programme 14, j'ai été interpellé par la diminution du montant, compte tenu des besoins avérés dans le secteur. Si vous pouviez m'apporter une précision en la matière, j'en serais très heureux.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Il s'agit de l'article budgétaire 43.68 concernant les subsides à l'accompagnement, par des pouvoirs publics, de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux. Là aussi, on voit qu'il y a une diminution. Pourtant, on sait que l'accueil familial des aînés est une nouvelle alternative d'hébergement, permettant l'accueil d'un ou trois résidents dans une famille. Cela a fait l'objet d'une phase pilote en 2011 et 2012. Cinq services ont été retenus, soit un par province.

Ces points de blocage relatifs au statut social et fiscal de l'accueillant, ainsi qu'à la domiciliation de l'aîné, ont été portés en groupe de travail intercabinet réunissant le Fédéral et les entités fédérées. Ce groupe de travail, sous la législation précédente, n'a pas abouti.

Vous disiez, le 12 novembre 2014, que sans une modification prégnante de certaines dispositions législatives, le projet d'accueil familial des aînés peut difficilement devenir pérenne en l'état actuel. Les agréments en qualité de services d'encadrement de l'accueil familial des aînés ont été placés sous moratoire dans le cadre d'un décret-programme budgétaire dès 2013, et ensuite en 2014.

Pouvez-vous me dire si cette diminution va avoir un impact par rapport à ce type d'hébergement ? Or, on sait actuellement que l'on est à la recherche, pour pallier des difficultés que rencontrent nos aînés, de solutions

alternatives. On sait qu'il y a des familles d'accueil, mais aussi d'autres alternatives de ce type. Avec cette diminution de budget, cela posera-t-il problème ? Comment envisagez-vous cette politique par rapport à cette thématique ?

La deuxième question est relative à l'AB 63.08, mais vous avez répondu à mon collègue M. Daele, et je me joins tout à fait à ces réflexions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci à tous les parlementaires pour leurs longues et nombreuses questions. À la grosse louche, j'ai une cinquantaine d'articles budgétaires différents. Je les ai tous notés, je vais donc tenter d'être aussi complet que possible dans les réponses qui peuvent être apportées.

Je vais commencer par M. Onkelinx, dans l'ordre, qui me questionnait d'abord sur l'article 45.03 du programme 12 relatif aux Conventions de rééducation fonctionnelle, question d'ailleurs sur laquelle M. Daele est lui-même revenu, si j'ai bonne mémoire, s'interrogeant sur la diminution de moyens. Soyons clairs, c'est uniquement l'adaptation des paramètres macroéconomiques et c'est un montant ; pas seulement un montant, mais aussi une compétence, qui est toujours actuellement gérée par l'INAMI au niveau des indications sur les chiffres à devoir inscrire. Il n'y a pas de volonté politique derrière ce chiffre, il y a juste une adaptation en fonction des paramètres macroéconomiques et des données INAMI.

Cela vous amenait, Monsieur Onkelinx, à poser plus largement la question de la réforme de la première ligne de soins. C'est une réforme de longue haleine. Il est évident et légitime qu'en cette période de transfert des compétences tous les députés souhaitent savoir, sur toutes les matières, comment on va pouvoir régler les choses et que tout soit réglé en six mois. Il suffit de reprendre les diapositives exposées tantôt pour voir déjà la grande diversité des matières qui ont fait l'objet d'un transfert de compétences et pour lesquelles on ne sait pas répondre à tout en même temps. On a donc d'abord mis la priorité sur le futur OIP, parce qu'il y a là un impératif pour s'y préparer. Il y a d'autres champs d'action pour lesquels le principe de continuité, pour permettre une transition entre le Fédéral et la Région, est parfois la politique suivie pour se poser le temps d'analyser les choses et d'abord parer au plus urgent.

S'agissant de la question de la réforme de la première ligne de soins, on est actuellement en train de travailler dessus au sein du cabinet avec d'ailleurs l'apport des fédérations diverses de médecins généralistes, avec aussi les secteurs infirmiers, des aides et soins à domicile, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et les pharmaciens.

(Réaction d'un membre)

Les maisons médicales sont aussi incluses dans les contacts que l'on a pu avoir, l'enjeu étant de trouver un dispositif de meilleure concertation, de meilleure organisation, mais surtout aussi un dispositif qui favorise les implantations de ces professions médicales ou paramédicales dans les zones les moins densément peuplées. On sait que les enjeux ne sont pas exclusivement financiers, c'est même souvent le dernier motif. Ce sont souvent les enjeux liés à la lourdeur des gardes à devoir assumer qui dissuadent une série de médecins, y compris les plus jeunes, qui sont maintenant légitimement attentifs à la qualité de vie et qui ne sont pas prêts à faire comme des damnés des gardes à tire-larigot.

Il y a un contexte qui a évolué. Il faut que l'on s'adapte avec un produit qui fonctionne. Les réflexions sont donc en cours, on ne les a pas perdus de vue, mais je n'ai pas encore la dernière solution en dernier carat.

Vous me questionnez ensuite sur le 45.05 « Initiatives d'habitation protégée ». Même chose, ce sont les évolutions de paramètres macroéconomiques et l'adaptation aux besoins 2015 qui justifient la diminution, rien d'autre. Vous relevez les craintes du secteur, notamment suite à la régionalisation. Ce n'est pas l'apanage de ce secteur, il faut reconnaître que tous les secteurs frappent à ma porte, étant craintifs et surtout interrogatifs, en se demandant à quelle sauce ils risqueraient d'être mangés demain suite au transfert de compétences. C'est bien normal, puisque ce transfert de compétences ouvre l'opportunité, pour une autorité ministérielle, de rebattre des cartes. Il y a donc toujours une zone de questionnements, d'incertitude, de peur du changement et de craintes.

Le fait d'avoir suffisamment dit et répété que ce transfert de compétences allait, à partir du début des années 2020, s'accompagner d'une réduction du transfert des moyens à hauteur de 90 %, c'est normal que les gens s'interrogent. C'est la raison pour laquelle on doit, dès l'entame de cette législature et tout au long de ce mandat, prendre des décisions qui vont réformer tous ces secteurs, qui ne vont pas toujours être perçues de manière agréable, mais qui sont nécessaires pour garantir aussi la pérennité d'une série de prestations et de services, dès lors que l'on sait qu'il y aura à un moment donné une réduction de moyens. Ce serait tout à fait incorrect de ma part de me dire que, comme la réduction apparaît après 2019, après moi les mouches et je laisse le soin au suivant. Cela pourrait encore être moi, qui sait ?

Que soit Pierre, Paul, Jacques ou Tartempion, peu importe, ce ne serait pas acceptable, ni pour cette personne ni pour tous les secteurs concernés, qu'il n'y ait pas eu de préparation et d'anticipation, sinon les mesures qui devraient être prises seraient d'autant plus radicales, sans qu'il y ait de *phasing out* ou de capacité

de se préparer. Ce n'est donc pas l'optique que je préconise.

Vous relayez aussi les interrogations sur le secteur des assuétudes, drogues, tabac et autres. Les diminutions et ajustements à ce niveau sont aussi des réestimations de l'INAMI ou la reprise d'indexation.

Monsieur Tzanetatos, à l'AB 12.01 du programme 11, sur les études diverses – je les ai exposés dans le PowerPoint introductif tout à l'heure – ce n'est pas derrière ce montant que se cache l'étude sur les familles monoparentales, c'est ailleurs. Ici, c'est purement ce qui est lié à la sixième réforme de l'État, c'est principalement l'accompagnement juridique pour garantir la continuité des prestations des caisses d'allocations familiales, mutualités, et cetera, pour ne pas devoir relancer une lourde et fastidieuse procédure d'agrément parce que l'on est passé du Fédéral à la Région.

D'autre part, c'est également, à titre illustratif, la grande étude sur les allocations familiales et le nouveau modèle d'allocations familiales pour qu'il soit fiable pour les personnes et qu'il soit soutenable budgétairement.

Pour ce qui concerne l'AB 33.01 jusqu'à 33.03 « Soutien à des initiatives diverses et transversales », on est clairement dans la capacité de disposer de moyens pour le soutien au secteur associatif notamment, parfois à des projets portés par des interlocuteurs tiers ou des communes. Pour donner une illustration, c'est par exemple soutenir la plateforme francophone du volontariat, c'est soutenir l'UNIPSO en matière de non-marchand, et cetera. Ce sont des crédits qui ne sont pas réglementés, qui sont thématiques et destinés à soutenir des initiatives particulières.

Sur l'AB 43.01, toujours dans le programme 11 « Subventions PCS » pour les associations, on a simplement collé notre ajustement aux propositions qui ont été formulées par l'administration. On a suivi les préconisations de la DGO5.

Au niveau du 43.02 « Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales », vous vous questionnez sur la diminution des montants. On a simplement veillé à calquer les budgets par rapport aux besoins. Il y a notamment le projet, qui avait été lancé il y a deux ans, qui n'est plus maintenant d'actualité et qui ne nécessite plus de mobiliser des fonds, des « Mamy et Papy surfeurs », d'où cet ajustement de 60 000 euros.

Vous me questionnez ensuite – je pense que nous sommes au programme 12, à l'AB 01.03 – sur les subventions au secteur privé et public, en application de conventions santé diverses.

Là, en fait, on a repris de manière intégrale les montants communiqués par l'INAMI, d'autant que ce sont des subventions qui continuent d'être octroyées par

l'INAMI. On sert de boîte aux lettres, pour dire les choses un peu trivialement. Je n'ai toutefois pas de grande marge de manœuvre ni de créativité là-dessus.

L'AB 12.07 sur la surveillance des maladies infectieuses, cela fait partie des nouveaux articles effectivement liés au transfert de compétences. Là, nous avons veillé à adapter les crédits, d'abord, à l'attribution du marché public, pour 500 000 euros, qui a été attribué en mars 2015, pour le projet MATRA, relatif l'enregistrement des différentes maladies infectieuses.

Pourquoi augmente-t-on par contre de 230 000 euros en crédits de liquidation ? C'était votre interrogation majeure. Simplement parce que, comme je l'ai dit en introduction, il y a une série de montants qui constituent des engagements antérieurs soit du Fédéral soit de la Communauté française et que la Région doit honorer. Il y a une reprise des droits et obligations. Donc, comme de l'engagement a été décidé antérieurement, que la Wallonie doit assumer, j'augmente les crédits de liquidation pour pouvoir honorer ces engagements.

Pour ce qui concerne l'AB 33.16 « Subvention pour la plateforme d'échanges électroniques de données de santé », c'est effectivement le Réseau santé wallon qui est concerné. L'enjeu est de soutenir le redéploiement de ce réseau sur l'ensemble de notre territoire.

Je redis qu'effectivement il y a probablement – vous l'avez vous-même souligné – un problème de publicité pour mieux la faire connaître. J'ai des échos aussi, pour vous parler en transparence, qui me reviennent, disant que l'articulation avec les autres acteurs, y compris fédéraux, n'est pas toujours simple, dès lors qu'il y a parfois des divergences d'approche sur le nombre de fois et où il faudrait rentrer les données. Cela continue donc de faire grincer un peu des dents. Toutefois, le processus doit, à mon sens, aussi faire ses maladies de jeunesse et trouver la manière opportune d'articuler le projet du Réseau santé wallon avec les autres opérateurs d'échanges de données, mais je suis un optimiste, presque béat. Je ne doute, en effet, pas que l'on arrivera à une bonne solution.

Sur l'article 41.06 « Fonds Impulseo », j'avais pu répondre, juste avant la pause, sur le 1,2 million d'euros chez mon collègue M. Marcourt et les 172 000 euros de révision par rapport aux besoins qui nous ont été communiqués par le Fédéral.

Nous arrivons donc au programme 13, avec l'AB 01.02, sur le FIPI, mais sur un autre volet. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure dans les diapositives introductives, le dernier comité qui réunit tous les acteurs concernés, y compris le Fédéral – je ne sais plus quel est son nom officiel entre tous les comités de suivi, de concertation, de pilotage, d'accompagnement – a affiné les chiffres de répartition des montants de FIPI entre régions et communautés. Cela peut se faire au bénéfice de la Région wallonne, à hauteur de

591 000 euros complémentaires. C'est ce que nous intégrons ici, dans les documents.

Nous avons, ensuite, l'AB 45.03, le programme 14, sur l'allocation pour personnes âgées, l'APA. Je l'ai évoquée aussi dans les diapositives introductives. La variation de l'APA est une variation qui est l'une des rares à se faire en fonction des dépenses réelles qui sont constatées. En fonction du nombre de dossiers ouverts, on n'est pas dans des trajectoires projetées ou anticipées, ce qui nous amène, à la demande du Fédéral, à faire cette révision.

Par contre, vous évoquiez l'enjeu d'harmonisation de la grille d'analyse au niveau des pertes d'autonomie. Vous avez entièrement raison, il y a le BELRAIL qui est un élément de référence et qui, à mon estime, doit le devenir pour l'ensemble des entités. De la sorte, on se réfère à une même matrice pour déterminer les éventuelles pertes d'autonomie. À mon sens, cela n'est plus très pertinent de conserver des régimes d'intervention distincts, dès lors que l'on perd de l'autonomie avant ou après 65 ans. C'est d'ailleurs une des raisons d'être de mon souhait de concrétiser le principe de l'assurance autonomie obligatoire. Cela permettrait, en effet, de faire mieux face aux enjeux de santé, de dépendance, et ce, quel que soit l'âge. Vous pouvez perdre en autonomie suite à un accident de la route, à 32 ans, et parfois perdre en autonomie alors que tout allait bien jusque-là, suite à un AVC, à 74 ans. L'enjeu n'est plus tant l'âge, c'est surtout la capacité de pouvoir prendre en charge de manière adéquate. Je ne doute pas qu'avec l'OIP on aura une opportunité nouvelle de rebattre les cartes. Je ne doute pas du fait que vous soyez attentifs à l'actualité et les prochains jours seront certainement très instructifs à cet égard.

Pour ce qui concerne l'AB 45.05, ce sont les allocations familiales elles-mêmes. J'ai expliqué pour quelles raisons il y avait eu cette variation de +6 – à la grosse louche – donc c'était -63 et +70, de mémoire. D'où vient le différentiel ? Il vient du fait qu'il y a une divergence de compréhension sur les 2 milliards d'euros et plus qui au départ étaient prévus en transfert. On avait eu comme écho, dans un premier temps, que cela intégrait également les frais de gestion, raison pour laquelle on ne les avait pas pris en considération. Puis, à l'analyse, il s'avère que ce n'était pas le cas, que c'était tel montant en sus des frais de gestion qui doivent donc être ajoutés. C'est ce qui explique ce delta positif d'à peu près 6 millions d'euros, mais cela a été expliqué tout à l'heure en introduction à la Cour des comptes aussi, qui n'y voyait pas d'élément problématique.

S'agissant de votre posture disant que l'on est dans l'expectative par rapport aux allocations familiales, s'il y a bien un dossier qui ne va pas se régler en deux coups de cuiller à pot, c'est certainement celui-là, d'où le fait que, dès l'entame de cette année, j'ai souhaité rédiger le cahier des charges, l'appel a été lancé pour que l'on se fasse accompagner dans le processus. Ce sont des

réflexions de long terme, qui sont sensibles et importantes, mais qui vont, dès lors, démarrer de manière effective dès l'attribution du marché, dans les semaines qui viennent, probablement à la faveur de la rentrée, après les vacances. Je ne suis pas sûr que démarrer le 15 août soit le plus opportun, mais en tout cas, on ne reste pas au balcon, et le processus suit, bien entendu, son cours.

Pour ce qui concerne le programme 15, l'AB 41.03, la question de la dotation à l'AWIPH, la raison pour laquelle il y avait cette variation a été expliquée aussi tout à l'heure. Il est question, d'une part, de -7,8, de mémoire, liés aux reprises d'indexation et, d'autre part, de +2,3, dont l'AWIPH n'a acté, d'ailleurs, que deux actuellement, et les 300 000 euros lui seront donnés par la suite, pour les prises en charge des cas prioritaires, et donc les plus urgents, au niveau du handicap.

On le verra, et vous l'avez certainement déjà vu et analysé, les mesures qui sont prises restent tout à fait soutenables pour l'AWIPH. Vous vous êtes fait l'écho d'inquiétudes sur le devenir de l'AWIPH.

Si le système peut parfois un peu s'emballer, raison pour laquelle il fallait aussi baliser les critères et les modalités d'intervention financière dans toute une série d'équipements, le futur OIP va, à mes yeux, offrir une belle opportunité aussi de penser de manière beaucoup plus transversale les allocations de budget. Ce sera l'un des rôles clés, d'ailleurs – on y reviendra certainement très prochainement – du futur OIP qui va être mis en place et de son conseil général de gestion. C'est celui de la ventilation des moyens budgétaires, de cette nécessaire porosité surtout s'agissant des questions d'autonomie. Par moments, on est au carrefour de la santé et du vieillissement de la population et du handicap, mais il va falloir raisonner au-delà des silos habituels. Je pense qu'il faut voir l'OIP comme une belle opportunité d'apporter des éléments de réponses à ce défi, donc à la soutenabilité du système sur le plan financier. On n'a jamais caché la volonté de faire un OIP qui soit de gestion paritaire. Cela permettra de responsabiliser tout le monde, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui au niveau de l'AWIPH.

Je pense avoir été complet, d'après mes prises de notes, par rapport à M. Tzanetatos.

Monsieur Dale, je reviens vers vous, au programme 12, à l'AB 33.22 qui concerne le subside à la Société de médecine générale.

En fait, pourquoi diminue-t-on de 150 000 euros ? Pas pour des questions d'indexation ou de paramètres macroéconomiques cette fois-ci, mais simplement parce que le volet « Soutien des pratiques professionnelles des médecins généralistes » est en fait resté de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les 150 000 euros qui étaient dédiés ne doivent donc plus être intégrés dans le budget wallon, mais restent

dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont destinés aux subventionnements de cette Société de médecine générale pour les opérations de sensibilisation des médecins généralistes, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence intrafamiliale.

Vous aviez aussi une question sur l'AB 33.10 « Environnement-Santé ». Pourquoi a-t-on diminué les montants ? Non pas parce que l'on considère que les enjeux de santé environnementaux sont inintéressants, mais parce que l'on a réconcilié les chiffres par rapport aux consommés habituels. Il faut savoir qu'en 2013 seuls 143 000 euros ont été consommés. En 2014, il est question de 98 000 euros. Cela n'avait pas de sens de garder une enveloppe de plus de 400 000 euros, dès lors que, manifestement, elle était surdimensionnée par rapport à la demande. Maintenant, c'est l'occasion pour moi de vous faire part d'un petit scoop.

Vous savez que des enjeux se retrouvent aussi dans les crédits budgétaires de mon collègue, Carlo Di Antonio, qui exerce la tutelle sur l'Environnement, on a eu l'occasion de s'en parler, en disant que ce n'était pas très simple sur le plan administratif, dès lors qu'il y avait un projet santé environnement qui pouvait faire l'objet à un soutien quelconque. Tantôt c'est l'administration de M. Di Antonio qui, au titre de l'environnement, va analyser le dossier, tantôt le même dossier devra être analysé aussi par mon administration, au titre de la santé, avec parfois des décisions contradictoires, l'un disant que c'est un bon dossier, qu'il faut le soutenir, l'autre disant qu'il ne faut pas le soutenir. J'en ai discuté avec lui. Par souci d'efficacité, on a convenu qu'à l'avenir – cela se matérialisera, j'imagine, surtout pour le budget initial 2016 – il ait l'ensemble des crédits « Santé-Environnement », même si nous ne nous concerterons pas pour l'affectation de ces crédits et les projets qui doivent être soutenus. De la sorte, la concertation se fait entre ministres, mais la gestion, demain, ne se fera plus qu'avec un seul opérateur interlocuteur pour les services ou les associations qui sollicitent ces crédits.

Je pense que ce sera, là aussi, une œuvre de simplification administrative pour celles et ceux qui sont concernés.

Vous me questionniez ensuite sur l'AB 45.05, sur les initiatives d'habitations protégées. J'ai déjà répondu, tout à l'heure, à M. Onkelinx à cet égard ; est de l'ajustement purement lié aux paramètres macro-économiques. Quant aux besoins sur l'AB 45.09, ce sont les équipes multidisciplinaires palliatives, la diminution de 979 000 euros tient compte à la fois de l'adaptation des paramètres socioéconomiques, mais aussi des ajustements liés aux besoins. Cela fait aussi partie des informations communiquées par l'INAMI. On ne fait qu'entériner, ici, à la fois les sauts d'index et les informations de l'INAMI.

Sur l'AB 33.06, dans le programme 13 « Subventions pour les organismes de recherche d'information de réflexion...

**M. Daele** (Ecolo) - À l'AB 33.28, j'avais aussi la politique de prévention de la tuberculose.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Justement, là aussi, c'est un ajustement qui se fait purement en fonction de besoins tels qui nous ont été communiqués par le Fédéral.

Sur l'AB 33.06, la diminution de 300 000 euros se fait simplement en vertu du fait que les subventions qui sont relatives à l'organisme d'interprétation social et à l'organisme spécialisé en accueil des gens de voyage ont été transférées sur des AB spécifiques.

On les a sortis de cet article-ci pour faire une AB 33.08 « Subvention aux organismes d'interprétation sociale » et un AB 33.10 « Organismes spécialisés en accueil des gens de voyage ».

Il s'agit d'un éclatement avec des articles qui sont mieux identifiés. Ici, on va garder les moyens nécessaires pour subventionner la convention pluriannuelle du dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration.

Sur l'AB 33.14 « Subvention aux services d'aides et de soins des personnes prostituées », j'en profite pour répondre aussi à la question de M. Martin, qui s'en est inquiété également. Pourquoi y a-t-il une diminution de 100 000 euros ? Non pas parce que, politiquement, il y a moins d'intérêt pour la thématique, mais pour une raison simple : vous saviez l'an dernier, en mars 2014, qu'un décret a été adopté, qu'une série d'arrêtés, par contre, sont toujours à prendre et que le décret ne va commencer à produire ses effets qu'au terme de l'ensemble de ses arrêtés, c'est-à-dire probablement en 2016. Donc, le montant maximal qui avait été prévu cette année ne sera pas mobilisé, puisque tous les opérateurs potentiels n'auront pas la possibilité d'être agréés, ce qui explique qu'il y ait ici des montants qui peuvent être récupérés, mais c'est donc du *one shot* sur cette année-ci. Pour répondre à votre question, on n'est pas dans une démarche visant à un restreindre, de manière structurelle, les moyens.

**M. Martin** (PS). - Madame la Présidente, puis-je me permettre une petite incise ? Je veux juste savoir, par rapport la réponse que M. le Ministre vient de donner, si cela traduit une diminution de la consommation des moyens par rapport à l'année précédente.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, parce que l'on a gardé les mêmes montants que l'année précédente. Les associations auront donc leurs moyens qui sont préservés, à hauteur de sommes qui avaient été dégagées l'an dernier. On avait simplement augmenté les

montants, pensant pouvoir agréer l'un ou l'autre acteur additionnel, ce qui ne sera pas le cas, probablement, cette année, à la lumière des délais des arrêtés.

Sur l'AB 51.07 « Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour les personnes âgées gérés par les ASBL » et sur le 63.03, ce qui a été ajusté, c'est simplement en fonction de la demande qui a été, à chaque fois, constatée au niveau de l'historique. Si je prends le 51.07, on avait 1,9 million d'euros, mais si l'on garde l'an dernier, on a consommé que 679 000 euros, par exemple – il y a encore de la marge –, mais en 2012, 1,4 million d'euros, donc on n'a pas encore ramené au niveau de 2014, parce que c'était probablement fort faible. En 2013, c'était 144 000 euros, donc seulement 10 % de ce qui est disponible en crédits actuellement. On n'a pas été aussi radicaux, mais incontestablement il y avait moyen – c'est ce qui a été fait – de pouvoir coller au plus juste aux besoins et aux demandes.

Sur le 12.03, sur le MAF et les centres de rééducation fonctionnelle, la diminution, ce n'est que l'adaptation des montants en fonction de besoins pour 2015 et des paramètres socio-économiques.

Pour ce qui concerne le 52.02, sur les investissements dans le domaine de la mobilité de l'accessibilité des personnes handicapées, là, on a adapté les montants en fonction des besoins. On avait 110 000 euros. Il faut savoir, si l'on regarde les chiffres depuis 2011, que c'était : 62 000 euros en 2011 ; 21 000 euros en 2012 ; 42 000 euros en 2013 ; 22 000 euros en 2014. On tourne, en général, à hauteur de 20 000 à 30 000 euros, raison pour laquelle on s'est recalqué sur ces montants, à l'occasion de l'ajustement, puisque, là aussi, il n'y avait pas de raison objectivée qui nécessitait de maintenir des montants au-delà de ce qui a été identifié comme trends les quatre dernières années. On n'était pas dans un *one shot*, mais dans une tendance de fond.

M. Martin m'avait questionné aussi sur le 45.02 « MRS - Centres de jour – Centres de court séjour ». La diminution, comme j'ai pu le préciser en introduction, c'est l'adaptation des prix de journée liée au non-dépassement de l'indice pivot, donc récupération de l'index au niveau salaire, au niveau de l'allocation, c'est en gros 14 millions d'euros, au niveau de la reprise d'index, et 11 millions d'euros au niveau d'un recalcul INAMI. Voilà comment se ventilent, à la grosse louche, ces 26 millions d'euros.

Mme Leal Lopez me questionnait concernant le 43.68, toujours sur le programme 14, concernant les subsides à l'accompagnement par les pouvoirs publics des aînés pour favoriser la cohabitation entre eux.

Très clairement, nous avons diminué de manière très substantielle le montant pour une raison simple, c'est que l'expérience pilote d'accueil familial des aînés n'a

pas pu se développer, en raison – vous l'avez rappelé vous-même – de freins administratifs et fiscaux dont les clés de solution sont du ressort du Fédéral. Tant que ces éléments, notamment liés à la cohabitation et au régime fiscal qui doit s'appliquer, ne sont pas réglés, c'est un processus qui ne sait pas fonctionner, qui ne sait pas donner ses fruits, auquel les gens n'aspirent pas.

Cela nous amène à être créatifs sur d'autres solutions, notamment sur les formules de type court séjour, des soins à domicile, les résidences-services sociales, et cetera. Cette formule-là, actuellement, est vouée à l'échec tant qu'il n'y a pas eu de solution sur les enjeux fiscaux et administratifs qui dépendent du Fédéral.

Madame la Présidente, j'espère ne rien avoir oublié. Je pense avoir scrupuleusement noté toutes les questions que j'avais sur chacune des AB. Si ce n'était pas le cas, je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Une petite précision, Monsieur le Ministre. Merci pour l'ensemble de vos réponses. Pour la plupart, c'étaient des éclaircissements aux questions que je me posais. Il me reste une interrogation ou un point que je souhaiterais éclaircir concernant l'article budgétaire 01.02 qui est le Fonds d'impulsion fédérale à la politique des immigrés.

Vous m'avez bien indiqué que c'est un comité, peu importe son nom, qui avait affiné les chiffres, raison pour laquelle on avait une augmentation de 591 000 euros. Ceci étant, dans le justificatif, vous précisez que ce crédit est destiné à soutenir des initiatives financées, les années précédentes, par la Loterie nationale. Je voudrais être certain... Vous me dites s'il y a une erreur.

Des documents que j'ai en ma possession, je sais que la Loterie nationale, depuis 2002, prévoit un...

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ne serait-ce pas un mauvais copier-coller ? Il est clairement mis dans mes notes que l'AB à destination de la politique des initiatives est financée, les années précédentes, par le FIPI. C'est peut-être simplement une erreur matérielle.

**M. Tzanetatos (MR).** - J'ai vérifié ce qui était versé par la Loterie nationale, nous ne sommes pas du tout dans ce cadre.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est versé, les années précédentes, par la Loterie nationale dans le cadre du FIPI.

**M. Tzanetatos (MR).** - Sauf que la Loterie nationale verse pour la Région wallonne, sauf erreur, depuis 2002,

17 % de l'ensemble de ses revenus, mais qui ne sont pas du tout alloués à cette politique-là.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La Loterie nationale a plusieurs mamelles subsidiantes.

**M. Tzanetatos (MR).** - C'est toujours un financement qui vient du Fédéral ? Merci.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele pour une demande de précision.

**M. Daele (Ecolo).** - Cela concerne la réponse que vous m'avez faite pour le programme 13 « Action sociale », l'AB 33.06. Ce sont les subventions en matière d'intégration d'immigrants ; vous m'avez dit que c'était un transfert concernant l'interprétariat vers les AB 33.08 et 33.10.

Je constate que ces deux AB sont elles aussi en baisse. Je me demande où a été le transfert de 331 vers une AB qui est à -11 et une autre AB qui est à -27.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est pour une raison simple. Le transfert s'est fait en valeur nette, mais elles-mêmes ont fait l'objet d'adaptation en fonction de la non-indexation. Donc il y a du plus et puis, il y a du moins, lié à l'indexation.

**M. Daele (Ecolo).** - De là à avoir une non-indexation qui couvre 300 000 euros.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si l'on additionne « -27 », « -11 » et « -331 », sur deux AB à la base de 561 et 97, cela m'apparaît un peu plus qu'une non-indexation.

La non-indexation est sur les AB réceptacles, donc le 33.08 et le 33.10. Ce n'est pas sur le 33.06.

**M. Daele (Ecolo).** - Donc, le 33.08 est de 561, donc une non-indexation ne saurait pas équivaloir à plus de la moitié de ce montant. Il n'y a pas une indexation de 50 %.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez raison, il y a quelque chose qui cloche. On va essayer de clarifier cela. Il y a quelque chose d'incohérent entre l'explication procurée sur le glissement. Retirez 300 000 euros pour les mettre sur deux articles, dès lors que ceux-ci diminuent eux-mêmes, il y a un problème. Je vous donne la réponse tout à l'heure, si c'est possible.

**Mme la Présidente.** - S'il n'y a plus de remarque, je vous propose de passer à la division organique 18, avec un seul programme, le 04.

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Madame la Présidente, j'ai une question concernant les zonings et une remarque générale concernant la politique. J'estime qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Simplement, on annonce un nouveau décret pour 2016. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous en dire un peu plus à ce stade-ci ?

Quand je lis l'article budgétaire, je n'ai pas grand-chose à demander si ce n'est cela. Cela m'amène à la question qui est peut-être à mettre en lien avec l'importance que ce décret aura et le rôle qu'il pourra jouer au niveau de la clarification sur la Région wallonne de ces zonings et la manière dont ils sont utilisés et réglementés.

Dans la question que je vous ai déposée, Monsieur le Ministre, je vous faisais part du fait que la SPI, qui est l'Agence de développement économique pour la Province de Liège, qui s'appelait la Société provinciale d'industrialisation, avait refusé à certains propriétaires, sur le site du zoning industriel d'Alleur, de donner en location des biens destinés à des activités commerciales.

Je le sais parce que j'ai une copie des courriers. On s'était plaint auprès de votre ministère. Vous avez fait votre rôle de relais en interrogeant la SPI et vous avez relayé la réponse que celle-ci apportait à la demande des personnes concernées qui souhaitaient mettre en location, pour des activités commerciales, une partie de leur bâtiment.

La réponse que la SPI vous a adressée est, à mon sens, édifiante et interpellante. Elle n'a pas peur de vous déclarer que, pendant tout un temps, la tolérance générale a été de mise quant à l'affectation des structures, immeubles, puisque l'on sait que c'était une zone industrielle. Par conséquent, si l'on ne fait pas de l'industrie, l'on n'a rien à faire sur ce site, sauf dérogation ou accord.

La SPI vous répondait, à travers le courrier et votre interpellation, sous le signe que c'était une zone industrielle. Donc, soit on y faisait de l'industrie soit rien d'autre. Alors qu'à l'époque, en 1983, la SPI envisageait, en fonction de l'activité qui était dessinée au sein des immeubles, de vendre à un tarif différent au mètre carré, puisqu'une activité industrielle coûtait de l'ordre de 300 francs belges le mètre carré à l'époque pour en arriver à 420 francs belges si l'on faisait une activité uniquement commerciale.

Aujourd'hui, on en arrive à une situation où, sur ce zoning industriel d'Alleur, la SPI vous annonce – quand on s'adresse au ministre, j'imagine que l'on relit deux fois le courrier qu'on lui adresse – qu'effectivement on a été laxistes, que des occupations commerciales ont été tolérées par le passé, mais qu'au terme desquelles la régularisation de la situation se ferait progressivement.

Sur le site industriel d'Alleur, il y a 135 entreprises. C'est un peu plus de 1 million de mètres carrés de

superficie qui sont totalement à louer à du commerce. C'est près de 2 000 personnes qui y travaillent. Nous avons des enseignes type Makro, McDonald's, le Roi du Matelas, Decathlon, Ethias et j'en passe.

Sur ce site, envisager que l'on puisse progressivement le rendre industriel, comme c'était sa vocation avant, cela n'a aucun sens.

C'est pour moi un manque d'adaptation à la réalité. J'ai du mal à croire que l'on va dire à ces grosses enseignes qui ont investi : « Maintenant, vous fermez, vous mettez votre personnel au chômage et on va rendre un caractère industriel à ce zoning industriel d'Alleur, parce que – et c'est l'une des justifications qui est annoncée dans le courrier qui vous est adressé – le rond-point d'Alleur est surchargé et embouteillé ».

Quelle est votre position par rapport à cette problématique ? Peut-on encore imaginer une intercommunale qui a la gestion et la valorisation du patrimoine industriel et de l'activité industrielle, qui est, pour moi, à côté de ses pompes – en tout cas sur ce cas précis, car je n'ai pas fouillé sur ce qu'elle faisait, je n'ai pas analysé ses chiffres – parce qu'elle n'est pas du tout adaptée à la réalité de terrain ? Quelle est votre position par rapport à cela ? Envisagez-vous des dérogations ou d'imposer alors une modification du plan de secteur ?

**Mme la Présidente.** - Monsieur Tzanetatos, vous venez de développer votre question n° 8 de l'ordre du jour des différentes questions orales et interpellations. À vrai dire, les questions qui peuvent être développées dans le cadre de l'ajustement budgétaire sont normalement celles qui ont été associées dès le départ.

*(Réaction de M. Tzanetatos)*

Je l'avais bien compris et je vous ai laissé développer. M. le Ministre y répondra, mais du coup, au niveau du compte rendu, cela risque de poser peut-être quelques difficultés. Elle sera donc retirée dans l'ordre du jour.

M. le Ministre avait préparé sa réponse.

**M. Tzanetatos (MR).** - Moi, si j'ai la réponse...

**Mme la Présidente.** - M. le Ministre est prêt à y répondre.

*(Rumeurs)*

La parole est M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il n'y a plus d'autres questions sur le programme 18 ?

Sur le premier volet qui est donc effectivement le futur décret Zonings et son contenu, j'ai bien envie de déjà partager avec vous quelques pistes sur lesquelles je

travaille, mais le problème, c'est qu'au plus on le fait, au plus après on se fait reprocher de faire des effets d'annonce. Donc, je vais peut-être simplement vous demander d'attendre encore un peu.

Pour le point que vous évoquez sur le zoning industriel d'Alleur, d'abord, soyons clairs, le parc d'activité économique d'Alleur n'est pas exclusivement industriel. C'est un parc qui s'est développé en plusieurs phases depuis 1967, qui englobe différentes parcelles reprises par certaines en zone mixte, d'autres en zone industrielle et qui comporte également une extension sur zone de service public, équipement communautaire.

Il est vrai que certains commerces y sont développés eu égard aux possibilités offertes par le plan de secteur et par la législation en matière d'aménagement du territoire. C'est ainsi, comme vous l'avez vous-même dit, que l'on y retrouve des enseignes commerciales telles que Makro, Decathlon qui sont compatibles avec la zone mixte, des services auxiliaires ou accessoires qui sont admis en zone industrielle, tels que les commerces de détail ou l'activité HORECA et même un organisme public, à savoir Ethias.

Je vous renvoie, si vous me permettez, à ce sujet vers mon collègue, M. Di Antonio, Ministre de l'Aménagement du territoire, pour approfondir la question des activités qui sont admissibles au sein des zones d'activité économique inscrites au plan de secteur et des éventuelles dérogations qui auraient été accordées au plan de secteur à Alleur.

Il faut savoir, de plus, que le zoning d'Alleur est bien plus large que le parc d'activité économique géré par la SPI. Ainsi, des parcelles comme notamment celle du McDonald's ne font nullement partie du périmètre de reconnaissance économique au sein duquel les infrastructures publiques sont subsidiées par les crédits régionaux. En effet, les subsides régionaux affectés à l'équipement des parcs d'activités économiques n'ont pas pour objet de financer les zones commerciales ou du *retail park*.

Ceci étant, indépendamment du cas que vous venez de relever, je ne suis pas dupe. La réalité de terrain est parfois différente. Or, la situation budgétaire actuelle nous incite à davantage de précautions quant à l'utilisation réelle des subventions octroyées. C'est pourquoi – comme cela, je lève un petit coin du voile – dans le cadre de la révision du futur décret, il y aura un contrôle bien plus accru qui s'effectuera sur l'affectation des subsides régionaux au travers d'un *reporting* aussi détaillé qui sera imposé aux bénéficiaires desdits subsides. C'est une réflexion d'ailleurs que j'avais pu évoquer suite à une question de M. Bouchez qui m'avait questionné sur des affectations aussi de hall relais.

Il y aura une volonté de toiletter aussi la diversité et ses différentes dimensions, de favoriser aussi le *revamping*, la requalification, la redynamisation d'une

série d'anciens zonings. Celui-ci date du début des années 1970, fin des années 1960. Le problème est que, si l'on ne donne pas un coup de *boost* pour équiper adéquatement et remettre au goût du jour les anciens zonings, il y a fort à risquer qu'une série d'entreprises qui y sont hébergées seront attirées par les sirènes des nouveaux zonings, mieux localisés, mieux desservis, bien aménagés, avec de la convivialité, des transports en mode doux, de toutes des choses que l'on n'avait pas dans les années 1970, avec de la fibre optique et que sais-je, et que finalement tout le monde converge vers ces nouveaux zonings-là et délaisse les anciens qui auront une force de séduction pour appâter les entreprises, ce sera assez compliqué. Il faut vraiment que l'on mise aussi sur la requalification des anciens zonings. Ce sera un des axes aussi par rapport à ces questions.

Ceci étant, pour conclure, pour revenir au zoning d'Alleur, la SPI m'informe qu'il n'entre pas dans ses intentions de faire partir des implantations commerciales d'Alleur, mais bien de faire respecter la destination des parcelles sur base des éléments du plan de secteur et des actes de vente pour les transactions futures.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - On en arrive donc à cette situation. Je prends le cas précis qui m'amène à vous poser la question, où un locataire quitte un immeuble – c'était un magasin Heytens, qui fait dans les rideaux et autres...

*(Rumeurs)*

C'est une chaîne de magasins, l'on est vraiment dans une activité tout à fait commerciale. Aujourd'hui, le bâtiment est vide et la SPI vous dit : « Maintenant, on va revenir à la zone initiale, à savoir faire de l'industrie au milieu d'un parc qui contient des magasins ».

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Cela dépend, je ne connais pas la localisation du magasin Heytens. Cela dépend s'il se trouve dans la zone qui a fait l'objet des subventions de la part des dispositions « zonings » ou bien pas. Comme je l'ai expliqué dans l'introduction, il y a des zones mixtes, il y a des zones bleues et des zones industrielles. C'est pluriel.

**M. Tzanetatos (MR).** - Il est à côté d'un restaurant, d'un coiffeur, du Roi du matelas et de Winsol.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas le plan sous les yeux, mais...

**M. Tzanetatos (MR).** - C'est parce que je le sais, mais j'ai les photos.

*(Rumeurs)*

On en arrive à cette situation aberrante. Je ne comprends pas comment...

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pense que ce qui est aberrant c'est peut-être que, alors que la Wallonie a subventionné l'équipement pour accueillir les entreprises, l'on ait accepté que du commerce s'y installe. À un moment donné, il faut aussi rappeler un petit peu quelques balises et quelques règles.

**M. Tzanetatos** (MR). - D'accord, mais maintenant il faut s'adapter. On a laissé faire. Je crois qu'elle n'a pas joué son rôle parce que, si son rôle est de veiller à la gestion du site qui a une vocation industrielle et qu'elle a laissé tout faire – je ne sais pas ce qu'elle a fait pendant 30 ans – et puis maintenant, elle se réveille et on en arrive à des situations tout à fait aberrantes.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Simplement pour apporter ma petite pierre à l'édifice. Je connais un peu le terrain, c'est vrai qu'il s'est développé énormément de commerces et que, à la base, c'est vrai que cette société, la SPI+, qui était l'ancien Service provincial des aides à l'installation, s'est muée en autre chose, mais c'est toujours une intercommunale provinciale dont la vice-présidence est exercée par M. Jeholet. Je vous informe que vous pouvez évidemment – il est là depuis très longtemps en plus, ce n'est pas d'hier – vous renseigner auprès de lui. Je pense qu'il connaît encore bien mieux le terrain que le ministre, il pourra vous apporter toutes les réponses.

**M. Tzanetatos** (MR). - Dites-moi plutôt qui est le président, comme cela on est tout à fait franc.

*(Rumeurs)*

**Mme la Présidente**. - Je vous propose de poursuivre.

S'il n'y a plus de remarque concernant la division organique 18, nous passons au chapitre IV. Après les dépenses, il s'agit du chapitre parlant de l'Institut du patrimoine wallon. Pas de remarque ?

L'annexe reprend la note de genre. Pas de remarque ?

Nous avons également un document n° 215 et 214 reprenant le budget des organismes d'intérêt public qui concerne les compétences afférentes à M. le Ministre, à savoir, pour ce qui concerne l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, l'avis du comité financier sur le premier ajustement, le rapport de la cellule de contrôle de gestion de l'AWIPH et les éléments concernant le Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers ».

Y a-t-il des remarques concernant cette partie-là ?

**Mme Bonni** (PS). - Tout simplement une précision concernant l'AWIPH. Comme le mentionne le rapport du comité financier de l'Agence, si l'incident de l'indexation 2015 a bien été neutralisé dans le budget de l'Agence, lors du précédent ajustement, la connaissance de la réduction du montant total des projets FSE retenus pour un montant net de 2,34 millions d'euros en 2015, et la mise en question par phare de la créance 2014 de 1,1 million d'euros n'ont pas été impactés dans le budget. Dès lors, le déficit de l'Agence ne pourrait-il pas se creuser lors du second ajustement puisque l'on sait que le service Phare était lié par une convention avec Bruxelles ? Et comme la convention est arrivée à échéance, cela ne risque-t-il pas d'entraîner un déficit ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour ce qui est des FSE, n'ayez pas de crainte à avoir. On aura la capacité de combler le gap pour cette année, c'est évident et l'on introduit la réduction des recettes dans les trajectoires futures. Pour ce qui concerne la seconde remarque que la Cour des comptes avait pu formuler, elle est assez pertinente – ce sera intégré – et la recette provient d'un accord de coopération qui est en vigueur avec la Cocof et avec Phare, notamment quant aux cas prioritaires et aux handicaps d'une part et d'autre. On ne peut pas tenir compte d'un sens et pas de l'autre. Cela devra être rectifié.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Bonni.

**Mme Bonni** (PS). - Je n'ai pas de remarque.

**Mme la Présidente**. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons passer au vote.

*Vote*

**Mme la Présidente**. - La Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et de la fonction publique, l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME GAHOUCHE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SORTIE SUD DE CHARLEROI »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gahouchi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sortie sud de Charleroi ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES COUACS DU RADAR-TRONÇON DU TUNNEL DE COINTE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les couacs du radar-tronçon du tunnel de Cointe ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURITÉ DES BOULEVARDS À TOURNAI »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité des boulevards à Tournai ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DANGEREUSE DÉTÉRIORATION DE LA RN60 »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dangereuse détérioration de la RN60 ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CHAÎNONS MANQUANTS DU RÉSEAU ROUTIER WALLON »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les chaînons manquants du réseau routier wallon ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE BALISAGE DE SECOURS SUR LES RAVEL »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le balisage de secours sur les RAVeL ».

La question est retirée.

### QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURITÉ DES MOTARDS »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité des motards ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
SÉCURITÉ SUR LA RN50 À HAUTEUR DE  
BASÈCLES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité sur la RN50 à hauteur de Basècles ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AUTOROUTE  
E42 À HAUTEUR DE FROYENNES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de réfection de l'autoroute E42 à hauteur de Froyennes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. LECERF À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SUR LE  
RÉSEAU RAVEL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lecerf à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les vélos à assistance électrique sur le réseau RAVeL ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
MARQUAGE TEMPORAIRE DANS LES ZONES  
DE TRAVAUX DU RÉSEAU STRUCTURANT »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et

du Patrimoine, sur « le marquage temporaire dans les zones de travaux du réseau structurant ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
LIMITATIONS DE VITESSE ÉVOLUTIVES DANS  
LES CHANTIERS AUTOROUTIERS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les limitations de vitesse évolutives dans les chantiers autoroutiers ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
TRAVAUX DE L'E40 AU NIVEAU DU VIADUC DE  
CHERATTE-HERSTAL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de l'E40 au niveau du viaduc de Cheratte-Herstal ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
DÉGÂTS CONSTATÉS DANS LES TRAVAUX DES  
QUAIS DE LA MEUSE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts constatés dans les travaux des quais de la Meuse ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT  
DES TRAVAUX DE LA BRETELLE D'ACCÈS À  
L'AUTOROUTE E19 DEPUIS L'A501 À LA  
LOUVIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des travaux de la bretelle d'accès à l'autoroute E19 depuis l'A501 à La Louvière ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
SALON VITAVILLE À LA LOUVIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le salon Vitaville à La Louvière ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'APPROCHE GLOBALE DE LA  
PROBLÉMATIQUE DES DROGUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'approche globale de la problématique des drogues ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
DÉCOUVERTE DE L'ADDITIF PYRAZINE QUI  
DOPE LA DÉPENDANCE AU TABAC »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la découverte de l'additif pyrazine qui dope la dépendance au tabac ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CHIRURGIE PRÉVENTIVE POUR LUTTER  
CONTRE L'OCCURRENCE DE CERTAINS  
CANCERS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la chirurgie préventive pour lutter contre l'occurrence de certains cancers ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ENCADREMENT DES PERSONNES  
SORTANT D'UN CENTRE RÉGIONAL DE SOINS  
PSYCHIATRIQUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'encadrement des personnes sortant d'un centre régional de soins psychiatriques ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
RÉSEAU SANTÉ WALLON »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Réseau Santé Wallon ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ÉTUDES ÉPIDÉMIOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PLAN AUTISME »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les études épidémiologiques dans le cadre du plan Autisme ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME AUPRÈS DE PUBLICS CIBLES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le tabagisme auprès de publics cibles ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ATTRIBUTION DE CINQ APPAREILS DE RÉSONANCE MAGNÉTIQUE SUPPLÉMENTAIRES AUX HÔPITAUX WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'attribution de cinq appareils de résonance magnétique supplémentaires aux hôpitaux wallons ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ARTICULATION ENTRE LES SOINS DE PREMIÈRE ET SECONDE LIGNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'articulation entre les soins de première et seconde ligne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ALLOCATION D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RECOURS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR LES MAISONS DE REPOS GÉRÉES PAR LES CPAS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le recours aux partenariats public-privé pour les maisons de repos gérées par les CPAS ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES PRISES À L'ENCONTRE DES GENS DU VOYAGE PAR LA SLSP LA SAMBRIENNE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « les mesures prises à l'encontre des gens du voyage par la SLSP la Sambrienne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ENDETTEMENT CROISSANT DES WALLONS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'endettement croissant des Wallons ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SITE D'ANNONCES IMMOBILIÈRES QUI RENSEIGNE SUR DES DONNÉES RELATIVES AUX VOISINS DU BIEN PROPOSÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le site d'annonces immobilières qui renseigne sur des données relatives aux voisins du bien proposé ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PARKING DEVANT LES GARAGES DE PROPRIÉTAIRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le parking devant les garages de propriétaires ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES NOUVEAUX RADARS TRONÇON »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouveaux radars tronçon ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN DE TRANSPORT DE LA SNCB »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation du plan de transport de la SNCB ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CONDUITE DES SENIORS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la conduite des seniors ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE NOUVEL ACCORD DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nouvel accord de coopération en matière de sécurité routière ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « UNE  
CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR  
LES CYCLISTES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « une campagne de sécurité routière pour les cyclistes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'AVENIR DES ÉCLUSES WALLONNES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir des écluses wallonnes »

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Monsieur le Ministre, vous l'avez annoncé au début de votre mandat et vous l'avez encore rappelé dernièrement, nos fleuves wallons représentent un potentiel économique de premier ordre que nous n'exploitons malheureusement pas suffisamment.

Entre 2016 et 2019, vous souhaitiez donc investir plusieurs dizaines de millions d'euros dans ce secteur afin de permettre une meilleure utilisation de nos voies navigables et ainsi largement dépasser les quelque 40 millions de tonnes de marchandises qui transitent chaque année sur nos eaux.

Je suis la première à vous suivre et à vous soutenir dans cette voie qui ne peut que développer notre économie, mais aussi d'autres secteurs comme le tourisme fluvial. Toutefois, si des investissements financiers sont nécessaires, ils doivent, selon moi, être accompagnés d'investissements humains.

Permettez-moi de m'attarder ici sur la situation des éclusiers. Je ne vais pas revenir sur la situation présentée dernièrement par la presse au sujet des éclusiers contractuels qui doivent céder leurs postes à des agents statutaires. J'ai déjà interpellé votre collègue, M. le Ministre Lacroix, à ce sujet hier.

Je souhaiterais toutefois aborder avec vous le métier d'éclusier dans son ensemble. Ce métier est en effet tout

à fait spécifique et nécessite une bonne connaissance de terrain. Ainsi, les conditions climatiques ont un impact important sur la fonction, les relations avec les bateliers doivent être gérées au mieux et peuvent parfois être conflictuelles ou encore certaines opérations, telles que la récupération d'obstacles dans l'eau, s'avèrent souvent dangereuses.

À ce titre, la législation du bien-être au travail requiert au moins que les agents soient en binôme afin d'assurer une plus grande sécurité.

Pouvez-vous faire le point avec nous sur le fonctionnement des écluses wallonnes aujourd'hui ? Le personnel est-il suffisamment nombreux que pour assurer un travail de qualité, et ce, en toute sécurité ?

Les investissements que vous prévoyez pour les trois prochaines années engrangent-ils une plus grande mécanisation des écluses ? Ces changements nécessiteront-ils une intervention humaine moindre ?

Si mécanisation il y a, envisagez-vous de permettre le fonctionnement de nos écluses 24 heures sur 24, comme cela se fait déjà dans d'autres pays ?

Cette situation pourrait-elle ouvrir une perspective d'avenir pour nos éclusiers ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous m'interrogez sur la gestion des écluses et en particulier sur le travail réalisé par les éclusiers et les mesures de sécurité qui y sont liées. C'est un sujet important compte tenu de l'évolution du trafic fluvial et de la modification profonde des équipements et conditions de travail observées ces dernières décennies.

En effet, quasi tous les systèmes sont automatisés localement et l'éclusier n'a presque aucune raison de sortir de son poste de commande pour manœuvrer.

Tout se gère via un pupitre réglant la signalisation, l'ouverture et la fermeture des portes, les vannes et les pompes. Cette automatisation contribue naturellement à sécuriser la fonction.

Actuellement, au sein de mon administration, 344 agents sont affectés aux fonctions d'éclusier, dont 304 sont aptes à exercer leur fonction.

Une procédure de recrutement de 76 éclusiers sur des postes déclarés vacants a été lancée. Dans le cadre des remplacements pour missions continues, suite aux départs de 2014, il sera envisagé l'engagement de 23 personnes parmi ces 76 contractuels. Dès lors, c'est un ensemble de 327 éclusiers opérationnels qui sera mis à disposition.

Je reste particulièrement attentif, en étroite collaboration avec mon administration, à ce que l'arrivée des nouveaux agents statutaires et les départs qui en résulteront se déroulent dans les meilleures conditions pour les personnes concernées.

Toutefois, permettez-moi de vous corriger sur la question du nombre d'éclusiers nécessaires pour faire fonctionner un ouvrage :

- aucune réglementation – RGPT, Code du bien-être notamment – n'impose de travailler à deux sur les écluses ;
- dans tous les pays voisins, que ce soit aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg ou en Allemagne, les éclusiers travaillent seuls sur de très nombreuses écluses ;
- en Wallonie, le règlement d'ordre intérieur, approuvé en 2002, prévoit déjà le travail seul sur des ouvrages peu manœuvrés – tels que Visé, le barrage de Lixhe, la Haute Sambre – avec des dispositions particulières, comme le rappel d'un deuxième agent en cas de manœuvre de barrages en haute Sambre ;
- sur la basse Sambre, le canal Charleroi-Bruxelles, le canal du Centre, le Nimy-Blaton-Peronnes, là aussi il est déjà prévu de pouvoir travailler seuls. Les éclusiers travaillent seuls de 6 heures à 8 heures, de 12 heures à 12 heures 30, de 13 heures à 13 heures 30 et de 17 heures 30 à 19 heures 30, moyennant certaines précautions comme le fait d'avoir un moyen d'appel de secours et de ne pas intervenir seul s'il y a risque de chute dans l'eau.

Compte tenu de l'évolution des postes de travail, en particulier l'automatisation locale des commandes et du retour d'expérience des postes où les ouvrages sont manœuvrés par un agent seul, ce principe peut être étendu plus largement, moyennant une prise en compte stricte des conditions liées à la sécurité des agents, bien entendu.

De plus, il me paraît indispensable, pour favoriser le développement de l'économie wallonne, d'envisager une augmentation des horaires de manœuvre des ouvrages, notamment en passant à du 24 heures sur 24 sur le Haut-Escaut.

Cependant, cette augmentation des horaires doit s'apprécier là où la nécessité se fait sentir par l'intensité du trafic et les demandes des entreprises utilisant la voie d'eau. Par exemple, il n'y aurait aucun intérêt à avoir des horaires 24 heures sur 24 sur la Haute-Sambre principalement dédiée à la plaisance.

Enfin, j'ai chargé mon administration de procéder à une réflexion globale sur le système actuel d'organisation des manœuvres d'ouvrages, tant en envisageant les aspects liés aux investissements, au vu des contraintes budgétaires, que les aspects humains.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour toutes ces informations et savoir aussi, connaître du moins, son avis par rapport au développement de ce métier et par rapport à la modernisation des écluses. Mon inquiétude était de savoir si le nombre d'éclusiers allait être maintenu ou si de suite il y allait avoir une restriction à ce niveau.

J'ai pris quelques renseignements. On m'a dit que, par rapport à l'automatisation de l'ensemble des écluses, il faudrait presque 20 ans avant que cela puisse se faire. Vous me dites, Monsieur le Ministre, que vous travaillez avec votre administration pour avoir un plan global sur les écluses et leur fonctionnement. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

J'espère en tout cas que le métier d'éclusier sera favorisé parce que c'est un métier où les gens n'ont pas nécessairement un diplôme, mais ont la passion de leur travail et je pense qu'il est vraiment important de maintenir ce type de personnel.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
PROJET DE LIAISON ROUTIÈRE ENTRE  
L'AUTOROUTE À VOTTEM ET LE CENTRE  
HOSPITALIER DE LA CITADELLE »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
ROUTE DE L'EMPLOI VERS L'HÔPITAL CHR -  
CITADELLE À LIÈGE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Henry, sur « le projet de liaison routière entre l'autoroute à Vottem et le centre hospitalier de la Citadelle » ;
- de M. Drèze, sur « la route de l'emploi vers l'hôpital CHR - Citadelle à Liège ».

La question de M. Drèze est retirée.

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

**M. Henry** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, depuis quelque temps, une vieille proposition a fait son retour dans les questions de mobilité liégeoise, à savoir le

projet de liaison entre l'autoroute à Vottem et le CHR Citadelle.

Dire que c'est un vieux dossier relève de l'euphémisme puisque le tracé routier a été inscrit au plan de secteur dans les années 70. Ce projet soulève de vives inquiétudes parmi les riverains. Ce n'est pas seulement une réflexion d'un député écologiste qui aurait une vision trop dogmatique ou excessive. J'ai vu par exemple que l'échevin liégeois de la Mobilité, Monsieur Firket, a clairement exprimé par voie de presse qu'il n'était pas favorable à cette liaison. Il est vrai que cette infrastructure apparaît comme un non-sens à plusieurs titres et tout d'abord en termes de mobilité ou il s'agit évidemment de privilégier le tout à la voiture sans que des options alternatives ne soient envisagées. Il me paraît tout à fait regrettable de manquer d'ambition en termes de mobilité au XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est ensuite un non-sens environnemental puisque la construction de la liaison signera la destruction de plusieurs hectares d'espaces verts particulièrement appréciés à Liège par les riverains et risque de nuire de façon importante à la qualité de vie des riverains. C'est également un non-sens économique parce que le coût inhérent à la réalisation de cette infrastructure représentera, pour les années à venir, des frais supplémentaires dans l'entretien du réseau routier que vous connaissez bien et qui est pris en charge par la Wallonie alors qu'il y a justement des alternatives telles que les parkings relais.

Donc, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu que vous puissiez faire le point sur ce dossier. Quel est exactement l'état d'avancement de ce dossier ? Quelles sont les actions et procédures déjà engagées ou planifiées par la Région ? Des réunions de concertation ont-elles été prévues et, le cas échéant, avec qui ?

Quel est le montant estimé de l'infrastructure routière en question ?

La liaison fait-elle partie des projets budgétisés dans le cadre des « routes de l'emploi » du plan Marshall 4.0 ?

Quelles mesures ont été prises afin d'améliorer l'accès au CHR Citadelle ? Quelles alternatives sont en cours de réalisation ou sont étudiées ? Par ailleurs, la ville a-t-elle soumis une demande d'étude pour le projet de téléphérique reliant la Citadelle au quartier Saint-Léonard ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question. Le moins que l'on puisse dire est que ce projet de liaison semble faire beaucoup de bruit dans la région liégeoise. Il est vrai

que l'accessibilité du CHR de Liège n'est pas parfaite, tant s'en faut, c'est pourquoi des solutions doivent y être apportées.

Établi en 1987, le plan de secteur recense une zone de réservation pour une liaison directe entre la sortie d'autoroute et l'hôpital, raison pour laquelle les premières études avaient été réalisées par la Direction des routes de Liège de mon administration.

Afin d'améliorer l'accessibilité à l'hôpital de la Citadelle, j'ai demandé à mon administration d'examiner toutes les solutions possibles alliant divers modes de transport, dont celle-là parmi tant d'autres. Ces différentes possibilités devront notamment être comparées sur le plan de la mobilité, mais pas uniquement, sur le plan de leur impact également. Cette étude reprendra évidemment les autres qui ont déjà pu être réalisées, dont celles de 2005 que vous évoquez. Elle prendra en compte également le P+Air qui sera prochainement réalisé à l'extrémité de la E313 conjointement avec l'aménagement et la sécurisation du carrefour visétois et qui sera relié au CHR par des lignes de bus renforcées. La décision du Gouvernement wallon précédent, en avril 2014, sera également étudiée, à savoir l'amélioration de l'accessibilité par les voies existantes. Un premier rapport de cette étude est attendu pour le début de l'automne. De façon générale, soyons clairs, il n'y a pas, dans mon chef, d'approche monomaniaque considérant que la bretelle d'autoroute est la seule et unique modalité d'amélioration de l'accessibilité au CHR de la Citadelle, conscient aussi des désagréments qu'une telle option pourrait engendrer.

C'est un enjeu important qui est à l'étude puisqu'il avait été envisagé même fin des années 80, mais cela ne peut pas être la seule alternative envisagée. C'est la raison pour laquelle on travaille sur un bouquet de solutions potentielles pour peser le pour et le contre et voir quelle est celle qui est la plus soutenable sur le plan du bon aménagement du territoire, comme des considérations budgétaires ou en matière de mobilité.

En tout état de cause, je n'ai pas caché, dans le cadre du plan Infrastructures, au travers notamment des concepts de routes de l'emploi, repris aussi au plan Marshall 4.0, que la desserte améliorée vers des centres hospitaliers faisait partie des pôles à retenir. Il est donc encore trop tôt pour se prononcer à ce stade. Toutefois, si une solution utile devait se dégager à l'automne en suite du rapport que je viens d'évoquer, il pourrait utilement alors figurer parmi les projets du plan Infrastructures. C'est, à ce stade, une possibilité. Ce n'est pas un élément sur lequel je peux m'engager tant que l'on n'a pas la confirmation des résultats de cette étude.

Quant au téléphérique, pourquoi pas, c'est une bonne idée, mais elle n'est pas du champ de mes compétences directes. Je n'ai pas vocation à financer le téléphérique d'accès, à ce stade. Cela peut être une route de l'emploi

moderne, pourquoi pas. A priori, ce n'est pas dans le champ de mes compétences.

Il est certain que l'accessibilité améliorée du CHR de Liège est un enjeu d'envergure, raison pour laquelle on ne doit pas se précipiter tête baissée dans une solution, mais se donner la peine d'analyser les différentes alternatives à la lumière d'une série de critères dont la mobilité, mais pas exclusivement la mobilité.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry (Ecolo).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse. J'entends de la prudence dans vos propos d'aujourd'hui. Je vous remercie pour la clarté et la prudence.

Je pense qu'une décision comme celle-là ne peut se prendre qu'après une étude complète sur différentes possibilités et différents volets. Vous dites « pas seulement sur la mobilité », mais c'est quand même un projet qui impacte de manière considérable, par définition, la mobilité. Cela doit forcément être une partie importante de la décision, mais aussi tous les autres aspects, comme paysager, environnemental et de coût.

Vous dites que la solution du téléphérique n'est pas dans vos compétences et vous avez raison. J'espère bien que le Gouvernement sortira des attributions de compétences ministérielles pour prendre une décision comme celle-là. Nous risquons d'avoir une décision influencée par la localisation des enveloppes, ce qui aurait encore moins de sens.

Je me réjouis que l'on puisse disposer de cette étude complète et de l'analyse qui en sera faite. À ce stade, je ne vous cache pas que, personnellement, je pense que, s'il faut améliorer la mobilité autour de l'hôpital et envisager toutes les solutions possibles, je ne vois pas comment on peut retenir une solution comme celle-là, qui me paraît démesurée. Je ne vois pas comment elle pourrait être la meilleure solution.

Je suis favorable à ce qu'il y ait une étude détaillée qui objective les choses et que, sur cette base-là, vous puissiez aboutir à ce type de conclusion et certainement utiliser une combinaison des différentes solutions de mobilité que l'on peut connaître aujourd'hui pour avoir une amélioration de l'accessibilité. Nous y reviendrons donc dans les prochains mois.

## **QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION ET LES COMMUNES DANS L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la coopération entre la Région et les communes dans l'entretien du réseau routier communal ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - Monsieur le Ministre, le réseau routier communal mesure 72 755 kilomètres, soit 90 % du réseau routier existant au sein de la Région wallonne. C'est un patrimoine important, mais aussi coûteux. Il sera d'autant plus coûteux si l'entretien préventif n'est pas suffisamment développé.

Avant de se lancer aveuglément dans une série de chantiers d'entretien, il faudrait définir une stratégie d'entretien visant la longévité du réseau et postposant des entretiens curatifs et coûteux à plus tard, tout en garantissant à l'usager desdites routes un réseau en bonne qualité, tant en termes de confort que de sécurité.

La route – c'est vrai pour les routes communales, mais aussi pour les régionales – est faite de plusieurs couches, celle qui concerne les fondations et celle qui concerne les revêtements. C'est cette dernière qu'il faut protéger en temps utile pour empêcher l'eau, ennemi numéro un des routes, de pénétrer dans les fondations et de jouer, en lien avec le gel, son effet dégradant. Or, c'est probablement contraire aux habitudes, les problèmes d'étanchéité du revêtement commencent alors que la route donne encore l'impression d'être dans un bon état. Ce sont les microfissures qui doivent nous alerter à propos du moment où l'entretien préventif s'impose.

Je n'ignore pas que la Région a mis à disposition des communes un outil d'aide à la décision. C'est très bien, mais c'est insuffisant. Il faudrait que la Région wallonne dispose, avec chacune des communes pour ce qui concerne la partie de réseau qui lui est propre, d'un inventaire quant à l'état du réseau routier communal. Je pense d'ailleurs que le même effort doit être fait pour le réseau régional, que l'on dispose d'un inventaire quant à l'état des routes et que la Région mette sur pied une stratégie encourageant, subsides à l'appui, pour la Région wallonne et pour le réseau régional moyen financier à l'appui, lesdites communes à procéder à l'entretien préventif de façon plus systématique. Ceci est bien sûr une question qui concerne votre collègue pour une grande partie également.

Ce qui vous concerne plus, Monsieur le Ministre... En même temps, la Région wallonne ne pourrait-elle pas aider – au moyen de conventions de coopération, par exemple – les zones de police locale à investir dans le matériel et les ressources humaines nécessaires pour mieux contrôler et sanctionner le dépassement des charges que l'on doit constater sur les poids lourds qui utilisent le réseau, d'une part, régional et, d'autre part, communal ? En effet, la plupart des routes ne sont pas faites pour accueillir des poids lourds surchargés sans subir de lourdes conséquences au niveau des dégâts routiers. Généralement, on dit qu'un poids lourd surchargé cause plus de dégât que 10 000 voitures qui passent.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position sur le sujet ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la longueur du réseau routier communal est très importante et dépasse de loin celle du réseau régional. Je pense que la volonté de chacun est bel et bien d'obtenir un réseau routier qui soit en bon état, quel que soit le type de voirie rencontrée. Pour les gens, cela a peu d'importance au demeurant.

Concernant mes compétences, notamment par l'intermédiaire des travaux publics, je peux vous signaler que la Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments est totalement disponible pour apporter son savoir-faire et son expérience aux communes. Un logiciel de hiérarchisation des travaux à exécuter est en cours d'adaptation pour être mis à la disposition des communes.

On évoquait tout à l'heure, dans le cadre du débat budgétaire de ce matin, les interventions aussi de mon administration pour venir en soutien aux communes qui avaient répondu favorablement au courrier circulaire que je leur adressais dans le cadre de l'inspection de leurs ponts communaux, donc l'accompagnement pour la bonne maîtrise des ouvrages d'art. C'est une illustration complémentaire des services que l'administration régionale peut apporter, mais sur les 262 communes wallonnes, seules 18 ont répondu favorablement jusqu'à présent, alors que c'est un service que l'on procure de manière intéressante et gratuite.

Quant à une stratégie de soutien via l'apport de subsides, je vous renverrai vers mon collègue Paul Furlan dont les pouvoirs locaux font partie des attributions. Il apportera toute l'attention requise à votre interpellation.

Je préciserai également que le déploiement de l'administration wallonne chargée des infrastructures subsidiées, qui octroie aux communes les subsides, mais

aussi l'assistance, fait partie de la DGO1. C'est déjà en soi une volonté de faire bénéficier les pouvoirs locaux de l'aide la plus pertinente.

Enfin, je vous confirme que les surcharges de certains poids lourds sont vraiment très dommageables à l'état des voiries. J'ai fixé comme objectif principal à la police domaniale de la DGO1 ce contrôle, précisément, en partenariat avec les services des polices fédérales et locales.

C'est une des raisons pour lesquelles vous avez constaté, ces dernières semaines, que nous avons commencé à installer en Wallonie des stations de pesage spécifique pour détecter les poids lourds en surcharge, en infraction et permettre un ciblage plus efficace par la police des interventions plutôt que de faire un échantillonnage aléatoire avec une probabilité plus faible de taper juste. Les portiques qui ont commencé à être installés seront, je n'en doute pas, d'une grande efficacité.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour les informations qui, au stade actuel, s'annoncent encourageantes. Il va falloir très probablement, au bout d'un certain nombre de mois, revenir sur la question pour interroger le ministre quant aux résultats qui auront pu être engrangés depuis maintenant jusqu'à la nouvelle question.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ÉVOLUTION DU DOSSIER DE  
CLASSEMENT DE LA FORÊT DE SOIGNES AU  
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évolution du dossier de classement de la forêt de Soignes au Patrimoine mondial de l'humanité ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Monsieur le Ministre, lors de sa vingt-cinquième session en 2001, le Comité du patrimoine mondial convenait que les forêts méritaient un intérêt spécifique. Il a ainsi été décidé à cette occasion de la création du programme des forêts, du Patrimoine mondial afin d'utiliser la convention du Patrimoine mondial comme moteur d'une meilleure conservation des forêts à l'échelle globale.

Dans ce cadre, les autorités belges ont souhaité valoriser la forêt de Soignes. Celle-ci est l'un de nos plus beaux outils écologiques.

Il est particulièrement nécessaire de faire évoluer son peuplement afin, notamment, de faire face aux menaces du changement climatique. Au-delà de cet aspect, cette forêt revêt un caractère culturel unique.

En 2010, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait une résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription de la forêt de Soignes sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

La Région flamande lui emboîtait le pas quelques mois plus tard et notre Région en a fait de même en 2013. C'est une résolution que vous avez vous-même cosignée à l'époque lorsque vous étiez député.

Pouvez-vous me dire quelles sont les suites accordées par le Gouvernement fédéral aux résolutions déposées par les trois régions de notre pays ?

Pouvez-vous nous informer globalement sur l'évolution de ce dossier d'inscription de la forêt de Soignes sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question porte sur deux points : d'une part, la suite donnée par le Gouvernement fédéral aux résolutions des Parlements des trois régions en faveur de l'inscription de la forêt de Soignes et, d'autre part, l'évolution générale du dossier.

En ce qui concerne la première partie de la question, il est bon de rappeler que le patrimoine ainsi que la nature et l'environnement sont des matières qui relèvent des régions qui les gèrent de manière autonome et indépendante. Le Gouvernement fédéral n'a donc pas de rôle dans ce dossier. Seule la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UNESCO assure la transmission au centre du Patrimoine mondial des documents émanant des entités fédérées.

En ce qui concerne la deuxième partie, à savoir l'évolution générale du dossier, la forêt de Soignes est un cas particulier puisque ce site classé depuis le 2 décembre 1952 concerne le territoire des trois régions. La suite à donner aux recommandations des trois Parlements nécessite donc une coordination interrégionale. Pour la Wallonie, rappelons que moins de 10 % du site à inscrire est situé sur notre territoire.

À l'été 2014, nous avons été approchés pour participer à un projet d'inscription transnationale consacré aux « hêtraies anciennes d'Europe ». Ce projet

s'inscrit dans la continuité de deux précédentes inscriptions : celle, en 2007, des « hêtraies primaires des Carpates » avec la Slovaquie et l'Ukraine, suivie, en 2011, par celle des « hêtraies anciennes d'Allemagne ».

À cette occasion, le Comité du patrimoine mondial avait recommandé d'inscrire une série composée de toutes les anciennes hêtraies européennes garanties intactes. Un groupe d'experts s'est donc penché sur cette question et a proposé une sélection de sites répartis dans plus de 13 pays européens. La forêt de Soignes est l'un des sites identifiés par cette étude. En octobre 2014, mon collègue René Collin et moi-même avons signé, avec nos homologues des régions flamande et de Bruxelles-Capitale, une déclaration d'intention concernant l'intégration de la forêt de Soignes dans le réseau « Beech Forests-Joint Natural Heritage of Europe » en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le 31 janvier 2015, le formulaire pour l'inscription sur la liste indicative belge, qui est l'étape préalable obligatoire, a donc été transmis au Centre du patrimoine mondial.

La prochaine échéance fixée en accord avec les autres pays participants au projet est le 31 janvier 2016, c'est-à-dire le dépôt au Centre du patrimoine mondial du dossier de proposition d'inscription transnationale des « Beech Forest-Joint Natural Heritage of Europe » pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa quarante et unième session en 2017.

Il est utile de souligner la complexité particulière de ce dossier piloté par nos collègues autrichiens qui réunit dix pays européens et nécessite, au niveau de la Belgique, une coopération entre six administrations. La première étape est donc finalisée et l'inscription sur les différentes listes indicatives nationales sera entérinée lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial qui se tient du 28 juin au 8 juillet à Bonn. Les administrations respectives travailleront cet été pour qu'un projet de dossier puisse être soumis à l'avis préalable du Centre du patrimoine mondial en septembre prochain pour dépôt de la version finale le 31 janvier 2016.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Leal Lopez.

**Mme Leal Lopez** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir fait l'historique et aussi de nous avoir démontré que ce dossier ne paraît pas si simple et qu'il y a de nombreuses complexités à des échelons différents. En fait, c'est un beau projet, c'est aussi un plus. Même si l'on n'a que moins de 10 % de territoire de cette forêt sur la Région wallonne, c'est un plus pour notre pays. Avoir des hêtraies de cette qualité, c'est assez rare. J'espère en tout cas que le dossier aboutira au 31 janvier 2016.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'OIP  
SANTÉ ET LA RÉFORME DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE  
EN ŒUVRE DE L'ORGANISME D'INTÉRÊT  
PUBLIC « SANTÉ – PERSONNES  
ÂGÉES/HANDICAPÉES »**

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
CRÉATION DE L'OIP SANTÉ »**

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
LOCALISATION DU NOUVEL OIP SANTÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « l'OIP Santé et la réforme des allocations familiales » ;
- de M. Daele, sur « la mise en œuvre de l'organisme d'intérêt public « santé - personnes âgées/handicapées » » ;
- de Mme Durenne, sur « la création de l'OIP Santé » ;
- de Mme Durenne, sur « la localisation du nouvel OIP Santé ».

Les questions de Mme Durenne sont retirées.

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, on l'a déjà vaguement évoqué tout à l'heure, mais je vais quand même vous interroger, puisque la Wallonie a reçu de nouvelles compétences en matière de santé et d'aide aux personnes. C'est donc un défi important pour notre Région et surtout ses habitants, puisque santé, personnes handicapées, personnes âgées sont des compétences qui sont essentielles. C'est un défi peut-être encore plus important pour la politique des personnes âgées puisque la Wallonie va être rapidement confrontée à un « papy-boom » et qu'il faudra l'assumer.

L'enjeu est posé, mais se pose la question du comment. La DPR précise qu'un organisme d'intérêt public sera créé et que les acteurs des secteurs

concernés seront associés au sein des organes de gestion de cet OIP.

Ce nouvel OIP va intégrer les compétences actuelles de l'AWIPH, plus celles amenées par la sixième réforme de l'État. Il faut savoir formellement ce qu'il en est de la mise en œuvre de cet OIP. Qu'en est-il de la concertation ? Il s'agit d'un élément fondamental.

Où en êtes-vous dans la consultation des différents acteurs ? Quels sont les acteurs que vous consultez ? Comment associez-vous ces personnes dans l'élaboration du nouveau modèle de gestion ? Comment envisagez-vous l'équilibre entre les acteurs institutionnels et ambulatoires, entre acteurs publics et associatifs privés, entre les professionnels et puis les usagers ? Comment sont-ils intégrés ?

Quand peut-on espérer que l'OIP fonctionne et que les comités de gestion thématiques et les commissions d'avis soient mis sur pied ?

Quel objectif se fixe-t-on en Wallonie pour avoir cet OIP qui puisse fonctionner ?

Comment va-t-on projeter la Wallonie dans l'avenir en ce qui concerne toutes ces questions importantes sur la santé, les personnes handicapées, les personnes âgées ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vais répondre de manière groupée, puisqu'il y avait trois questions de Mme Durenne sur le même sujet, qui n'est pas là pour les poser.

Vous revenez sur un chantier important qui est la création de l'organisme wallon qui intégrera à la fois les compétences santé et handicap déjà gérées par la Région et les nouvelles compétences héritées du Fédéral et de la Communauté française en matière de santé, mais aussi d'allocations familiales. On en a parlé dans le débat de ce matin. Le point vient au Gouvernement dans 48 heures, ce sera une avancée importante avec la première lecture de ce dossier.

Il s'agira d'une première lecture, mais qui a déjà fait l'objet de consultations nombreuses des acteurs concernés : les fonctionnaires dirigeants des administrations qui gèrent aujourd'hui ces compétences, les représentants du patronat, les représentants du syndicat, en interprofessionnel, dans le secteur, en fonction publique, les représentants des mutuelles, des caisses d'allocations familiales, des fédérations d'hôpitaux, de maisons de repos, des secteurs de la prévention et de la promotion de la santé, le secteur de la santé mentale, des professionnels, des fédérations de médecins, d'infirmiers, de métiers de l'aide à domicile, de malades, de personnes handicapées, de leur famille et

j'en passe. Bref, c'est plus d'une centaine de réunions préparatoires qui se sont faites pour se concerter sur le sujet et pas moins de 40 réunions de présentation du projet ont aussi pu être organisées par mon cabinet depuis le mois d'avril, les participants ayant été invités à remettre leur avis à l'issue de ces réunions. Leurs réflexions internes et ces rencontres ont indéniablement contribué à préciser et à améliorer le modèle.

D'ici la deuxième lecture, les instances officielles seront consultées, singulièrement le Conseil économique et social de Wallonie, le comité de gestion de l'AWIPH ou encore le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé.

Après la troisième lecture au Gouvernement qui fera suite à l'avis du Conseil d'État, je reviendrai vers vous vraisemblablement fin octobre ou début novembre pour les débats parlementaires sur ce projet de décret dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier prochain, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de politique régionale.

J'ai pu répondre tout à l'heure sur la localisation de l'OIP ainsi que les travaux au niveau des bâtiments.

Pour ce qui concerne la branche famille au sein de ce futur OIP, puisqu'il y avait des questions qui portaient plus spécifiquement sur la dimension de l'allocation familiale, une étude vient d'être lancée. Le marché devrait être attribué sous peu et on devrait pouvoir connaître les résultats déjà fin 2016.

Quant à la définition du circuit de paiement, elle est également en chantier. Un groupe de travail a été constitué, auquel participent des représentants des caisses d'allocations familiales et de FAMIFED. Difficile pour ce volet de pouvoir donner un calendrier, mais nous ne sommes pas les seuls maîtres à bord.

L'avancement des travaux dans ce domaine est subordonné à la formalisation de collaboration qui se discute entre entités au sein d'un comité ad hoc.

Cette structure se réunit au moins une fois par mois. C'est d'ailleurs un des dossiers que j'ai encore évoqué pas plus tard que la semaine au Comité de concertation. La structure est destinée à permettre des avancées sur toutes les matières qui nécessitent des accords de coopération ou des protocoles de collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.

Je peux seulement vous dire que les différents aspects liés au circuit de paiement ont été définis comme un thème prioritaire par toutes les entités et qu'ils feront aussi l'objet de travaux du Comité au cours des prochaines semaines.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

## **QUESTION ORALE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TAUX DE MORTALITÉ EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le taux de mortalité en Wallonie ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé sur ce point début janvier et l'on avait également abordé le sujet lors des auditions que l'on avait pu avoir notamment sur les exclusions du chômage avec différents acteurs et les commissions réunies, il y a quelques semaines.

Le 15 janvier dernier, le psychiatre et médecin légiste français, Michel Debout, publiait l'ouvrage de traumatisme du chômage dans lequel il dénonçait les effets du chômage sur la santé. Il formulait les recommandations et demandait aux pouvoirs publics français d'agir.

D'autre part, d'après les chiffres de l'Institut scientifique de santé publique, on meurt prématurément, soit avant l'âge de 75 ans, beaucoup plus en Wallonie que dans le reste de la Belgique. Les causes sont multiples : pauvreté, précarité, consommation de tabac et d'alcool. L'étude révèle des disparités très nettes entre arrondissements administratifs au sein même des régions.

Pour la mortalité liée à la consommation d'alcool, ce sont les arrondissements de la Province de Hainaut qui sont concernés par des taux particulièrement élevés. Le diabète frappe particulièrement ces arrondissements ainsi que ceux de la Province de Liège.

Dans ma question du mois de février relative à la santé des chômeurs, vous me précisiez avoir repris les matières de promotion et de prévention dans le domaine de la santé.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser ce que vous allez mettre en œuvre pour réduire ce taux de mortalité prématuré et améliorer la santé des citoyens wallons quel que soit leur niveau socioéconomique ou la région qu'ils habitent ?

J'ajouterai peut-être un élément qui n'était pas repris dans la question, mais qui avait été évoqué lors de ces auditions. C'était aussi de savoir que l'on allait peut-être être confronté en Wallonie à des problèmes supplémentaires en matière de santé suite aux exclusions du chômage notamment le stress de par les angoisses que cela peut amener auprès de nombreuses personnes.

Il y a encore plus de pain sur la planche et du travail à ce niveau-là.

Je suis intéressé d'entendre votre réponse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci par avance pour l'intérêt que vous portez pour la réponse.

Vous soulignez le problème important de la mortalité prématurée en Wallonie. Je citerai, en effet, quelques extraits du rapport de l'Institut de santé publique qui vient de paraître : « La mortalité prématurée, avant 75 ans, touche davantage les hommes que les femmes, avec des taux de près de deux fois supérieurs. En Belgique, la mortalité prématurée a diminué de 25 % entre 1993 et 2009. Pourtant, notre pays fait figure de mauvais élève au sein de l'Europe des 15, avec le troisième taux de mortalité prématurée le plus élevé chez les hommes et le quatrième chez les femmes.

Les cartes de la mortalité prématurée indiquent la persistance d'un important clivage nord-sud, ceci pour les deux sexes. Ce clivage reflète des disparités dans l'état de santé des populations sous-jacentes, tant au niveau des régions que des arrondissements.

La santé est un phénomène complexe résultant d'interactions entre de nombreux facteurs, et ces différences ne peuvent être imputées à une cause unique. Parmi celles-ci, le contexte socioéconomique global et le statut social individuel jouent un rôle important. Cependant, d'autres facteurs potentiels sont susceptibles d'influencer la mortalité prématurée comme les habitudes culturelles et les styles de vie, l'environnement, les facteurs génétiques ou encore les politiques de santé publique et la prise en charge des maladies. Il est à ce stade impossible de distinguer le rôle respectif de ces différents facteurs ».

Par ailleurs, je l'ai déjà évoqué avec vous, en ce que concerne spécifiquement la Wallonie, j'insisterais sur le fait que tout est mis en œuvre pour que chaque Wallon ait accès aux soins de santé et que, dans tous les secteurs soutenus par la Région wallonne, un accent particulier soit mis sur l'accessibilité aux soins pour les personnes les plus précarisées. L'INAMI et Médecins du Monde ont publié un livre blanc qui émet des recommandations pour augmenter cet accès aux soins. Une de ces recommandations est la mise en place de structures de soins intermédiaires entre les publics les plus précarisés et le monde médical. Cette mesure existe déjà en Wallonie à travers les sept relais santé.

Toutefois, augmenter l'accès aux soins ne suffit pas quand il s'agit, par exemple, de réduire la mortalité par accidents ou les inégalités de mortalité du cancer du poumon.

Pour ces inégalités-là, l'ensemble des déterminants de la santé doivent être équitables pour tous. Améliorer la qualité de vie de tous, à tous les âges de la vie, c'est cela qui participera à la réduction des inégalités sociales de santé.

J'ai inscrit certaines actions relevant du domaine de la santé dans le plan Pauvreté, coordonné par le ministre-président. Ces actions, je l'espère, permettront de lutter contre les inégalités de santé.

Le transfert de compétences en matière de prévention et de promotion de la santé vers la Wallonie permettra au Gouvernement wallon de développer des politiques globales en lien avec les dispositifs existants.

Différents acteurs de terrain, par exemple les centres locaux de promotion de la santé, réalisent, en collaboration avec mon administration et avec l'avis du Conseil supérieur de promotion de la santé, des actions de promotion de la santé dans les domaines prioritaires de santé du plan quinquennal de la Communauté française.

Enfin, il faudrait voir si la prévalence du diabète dans la Province de Liège n'est pas aussi liée à un meilleur dépistage et par une attention accrue à la maladie dans cette province, vu le centre d'expertise de diabète qui y est situé.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. En effet, il y a différents facteurs environnementaux : le cadre de vie, le système de soins de santé, les comportements également.

Vous l'aviez signalé, le fait que l'on relève plus de cas peut être lié à un dépistage performant. Les données brutes doivent donc être interprétées.

Vous avez cité l'accessibilité des soins, l'amélioration du cadre de vie. Vous avez cité la prévention et la promotion de la santé, mais vous n'avez pas été très bavard à ce niveau. Je souhaiterais, même si c'est une compétence qui nous arrive, pouvoir reprendre à bras-le-corps cette compétence prévention-promotion de la santé parce qu'il y a un axe qui est quand même très important, quand on parle d'un des points, qui est les comportements individuels, mais surtout la connaissance et la prise de conscience des comportements de l'alimentation et des différents facteurs comme un élément fondamental de la santé.

Il y a encore un gros travail encore à faire à ce niveau-là.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET L'OFFRE  
DES MAISONS DE REPOS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accessibilité financière et l'offre des maisons de repos ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vais revenir sur le coût des maisons de repos et de l'offre disponible parce que selon les derniers chiffres compilés par le SPF Économie, la matière était régionalisée en juillet, la rente mensuelle moyenne d'un pensionnaire de maisons de repos s'établit à 1 366 euros au premier trimestre de l'année passée ; un prix qui peut varier fortement en fonction du type d'établissement, des activités et des services organisés par ces derniers, même dans la région dans laquelle le retraité est installé.

L'écart entre la pension légale perçue et le coût d'un séjour en maison de repos se creuse de façon inquiétante.

En 2013, la pension légale moyenne s'établissait en Belgique 1 212 euros. C'est un différentiel de 154 euros par rapport au prix moyen du loyer d'une personne âgée.

Il s'agit bien sûr de moyenne et beaucoup de personnes retraitées bénéficient donc d'une pension nettement plus faible, comme d'autres ont une pension nettement plus haute. C'est une disparité qui est encore plus forte pour une femme qui touche en moyenne une pension mensuelle de 971 euros. Une autre difficulté est que, à ce prix moyen, viennent souvent s'ajouter toutes sortes de frais cachés pour le pensionnaire et ses proches : de coiffeur, de pédicure, des boissons, du réfrigérateur et surtout de soins de santé, même si certaines charges sont remboursées partiellement par l'organisme assureur.

Ces à-côtés, selon une étude réalisée par l'ASBL Énéo le mouvement social des aînés, gonflent en moyenne l'addition mensuelle d'un pensionnaire de 173 euros. Bien sûr, les suppléments et tarifs pratiqués dépendront de la politique de gestion de la maison de retraite.

On sait qu'en Belgique il y a trois formes de maisons de repos qui cohabitent : celles gérées principalement par les CPAS, les ASBL et celles qui dépendent généralement d'une mutualité et celles à vocation commerciale. Dans un CPAS, la facture est transparente dès le départ, selon une formule du type *all inclusive*. Ce ne sera pas toujours le cas dans les ASBL et rarement dans une maison gérée par un groupe

immobilier. Or, sur 1 095 maisons de repos en Belgique, 942 sont privées. Le prix de la maison de retraite dépend généralement de la Région dans laquelle la personne réside. C'est en Flandre qu'un pensionnaire payera le plus cher, en moyenne 1 512 euros par mois, puis à Bruxelles, 1 420 euros par mois. Sans surprise, la Wallonie offre les établissements les moins onéreux. Ce qui ne veut pas pour autant dire que ce n'est pas cher puisqu'il faudra, en moyenne, 1 160 euros par mois pour une chambre dans une maison de retraite gérée par un CPAS et 1 218 euros dans les établissements privés.

C'est un écart qui peut sembler faible et qui s'expliquerait par des coûts plus élevés pour les organismes publics en raison d'un personnel plus nombreux et par, dans un souci avoué de rentabilité, une très forte centralisation des maisons de repos privées, généralement développées par des groupes de quatre à six implantations, avec un personnel volant tout juste aux normes imposées par les autorités, ce qui permet des économies d'échelle.

À côté du souci tarifaire, le problème d'accessibilité tout court se pose également. En Belgique, il n'y aura bientôt plus assez de places dans les maisons de repos. Selon la dernière étude sur le sujet du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, d'ici 2025, il y aura entre 149 000 et 177 000 lits qui seraient nécessaires, en Belgique, ce qui représente une augmentation annuelle de 1 600 à 3 500 places. En Wallonie, 10 000 personnes n'auraient pas leur place en maison de retraite et pourraient être à la place assistées à domicile ou placées en centre de jour.

Monsieur le Ministre, c'est un défi ambitieux. Comment comptez-vous faire face à cette recrudescence de demandes dans les prochaines années ? Vous nous avez déjà parlé de votre ambition de pouvoir augmenter le nombre de maisons de repos privées. Comment permettre à chacun de choisir la solution la plus appropriée à ses besoins en respectant ses moyens ? Quelles sont vos actions et pistes d'action à ce sujet ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en réponse à votre question, je voudrais faire savoir que la législation actuellement applicable contient un certain nombre de règles concernant la publicité obligatoire des prix de séjour en maison de repos et de leurs suppléments.

Ainsi, l'article 359, 9 °, b du Code de l'action sociale et de la santé dispose, je cite : « de la sécurité du résident quant aux prix de l'hébergement et des services, notamment quant aux prix journaliers de l'hébergement, les services qu'il couvre ainsi que les modalités de son adaptation et le montant de la garantie éventuelle déposée et son affectation ».

Permettez-moi de préciser malgré tout que tous les citoyens, qu'ils soient en maison de repos ou non, doivent payer des services tels que l'utilisation d'un téléphone ou encore une visite chez le coiffeur ou la pédicure. Ceci étant dit, il convient certainement de réfléchir aux catégories de suppléments qui peuvent être portées à charge des résidents. Par ailleurs, une disposition décrétable encadre le maintien du prix d'hébergement dans certaines conditions, en cas de nouvelle construction ou de travaux de transformation de l'établissement pour aînés, pour les résidents ou les personnes accueillies présentes avant le début des travaux.

Enfin, la majoration du prix d'hébergement ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation de prix. Tout nouveau prix devant être notifié au résident ou à son représentant au moins un mois avant son entrée en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2015, c'est au ministre régional de tutelle qu'il revient de décider, sur la base d'un dossier administratif étayé, des augmentations de prix accordées. Sachant que l'indice des prix à la consommation ne fluctue plus depuis plus d'un an, ou alors seulement à la baisse, il est vrai que les gestionnaires, tant publics que privés, ont tendance à introduire des dossiers de demande de hausse de prix. Si l'évolution des prix des matières premières et des coûts énergétiques leur est favorable depuis peu, il n'en va pas de même pour celle de la charge salariale. À l'étude des rapports financiers qui sont exigés dans les dossiers de demande de hausse de prix, il apparaît nécessaire, et ce, dans bon nombre de cas, d'accepter ces augmentations.

Dans le cadre de mes nouvelles compétences, j'ai chargé mon cabinet de constituer un groupe de travail avec le secteur pour analyser la problématique des prix et j'ai également demandé à mon administration d'élaborer ainsi un cadastre des prix pratiqués en maisons de repos, afin de connaître le prix de base et des suppléments demandés aux résidents.

Enfin, nous connaissons tous la problématique liée au financement de nouvelles infrastructures, tout particulièrement dans le secteur non marchand, et en corollaire celle du financement du personnel.

Dans un contexte de raréfaction des deniers publics qui n'autorise plus les pouvoirs locaux, et plus particulièrement les CPAS, à développer des projets de création de nouvelles maisons de repos, il convient alors de faire preuve d'audace et de créativité. Sachant que le manque de lits est déjà criant aujourd'hui et qu'il le sera encore plus dès demain via l'allongement de la vie de nos concitoyens, il nous revient d'être inventifs tout en restant pragmatiques et soucieux de l'équilibre de l'offre arrêtée entre secteurs. Dès lors, il faudra envisager des partenariats qui soient les plus pertinents possible.

Ainsi, il faut rappeler les efforts déjà consentis qui visent à multiplier les services et prestations pour élargir la variété de prise en charge des aînés, et ce, avec le soutien des pouvoirs publics.

On le dit et le répète, la volonté première des personnes âgées est de rester le plus longtemps possible au domicile. Il n'y a donc pas de réponse toute simple à votre question, mais des actions multiples qui doivent mener à la création de nouvelles places d'accueil et d'hébergement, mais également à une intensification du soutien aux aides et soins à domicile. C'est d'ailleurs en ce sens que le KCE formulait ses principales recommandations, il y a peu encore.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos précisions.

Que le prix moyen dépasse la pension moyenne, cela reste un gros problème. La volonté de miser sur l'augmentation du nombre de maisons de repos privées pose question à cet égard, étant donné que, dans ce cas-là, on verra inévitablement, puisque le prix moyen dans le privé est plus élevé que dans le public, une augmentation du prix moyen du séjour pour les personnes âgées alors que les pensions, elles, n'augmenteront pas dans le même ordre. Par cascade, l'on peut aussi avoir des conséquences sur les finances des CPAS qui vont devoir aussi allonger.

En effet, il n'y a pas de réponse toute simple, y compris la réponse de dire « Laissons faire le privé » n'est pas simple et n'est pas évidente non plus. C'est en effet tout un bouquet de mesures. Je vous encourage et, cela, vous le savez et vous l'exprimez aussi, qu'il y a évidemment le maintien à domicile qui est essentiel, parce qu'il ne s'agit pas simplement de se dire quelle est la demande et l'on va répondre à cette demande par une offre de lits, mais également pouvoir agir sur la demande en mettant tout ce qui est nécessaire, possible pour qu'une personne âgée qui le souhaite puisse rester chez elle. Il ne s'agit pas non plus d'imposer aux personnes de rester chez elles. Seulement ensuite, pouvoir disposer de lits en nombre. Vous le savez, ma préférence va évidemment à pourvoir une politique ambitieuse tant en maintien à domicile et puis en offre de lits dans les maisons de repos à bon marché et dans le public avant de pouvoir se dire qu'il ne reste plus que le privé après parce que c'est impossible de faire autrement. Là, il faut être très ambitieux au niveau de cette politique et des questions nombreuses que cela pose.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE  
PREMIER AXE DU PLAN MARSHALL 4.0 DANS  
LE DOMAINE DE L'AIDE AUX PERSONNES  
HANDICAPÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le premier axe du plan Marshall 4.0 dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le premier axe du plan Marshall dernière version, le 4.0, vise à faire du capital humain un atout. Cet axe précise qu'une trajectoire professionnelle se construit sur une bonne connaissance du marché du travail et des possibilités d'apprentissage. Pour ce faire, la Wallonie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, développera une démarche d'orientation tout au long de la vie à destination de tous les publics.

D'autre part, une des revendications de l'ASBL EVA, Ensemble pour une vie autonome, est de permettre aux personnes handicapées de vivre comme tout le monde et avec tout le monde.

C'est ainsi qu'au niveau européen un groupe d'experts a élaboré des lignes directrices sur « La transition des soins en institution vers des services de proximité », ainsi qu'un vade-mecum sur l'utilisation des fonds structurels européens permettant de la mettre en œuvre. Ces documents ont été remis à vos collaborateurs ainsi qu'à l'AWIPH.

Depuis 2010, la Commission européenne a été largement sensibilisée, interpellée par le groupe d'experts sur l'orientation donnée à ces fonds en se référant à l'article 19 qui précise le droit à l'autonomie de vie, puisque l'Union européenne est elle-même signataire de la convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées.

Afin de répondre à ses obligations, le Parlement européen a adopté, le 20 mai dernier, une résolution dans laquelle est clairement indiqué qu'elle recommande que les fonds de l'Union européenne soient utilisés pour favoriser la transition des soins en institution vers les soins de proximité, pour développer des services sociaux et de soins de santé de qualité et pour renforcer les capacités des organisations représentant les personnes handicapées.

Si le FEDER a pu apporter un soutien considérable dans la mise en œuvre de programmes de développement de l'offre de services dans d'autres pays, l'ASBL EVA regrette que de tels investissements ne soient pas prévus en Wallonie dans le cadre de la

programmation 2014-2020, l'inclusion sociale n'ayant pas fait l'objet d'une revendication pour notre Région.

Même s'il faut reconnaître la complexité des mécanismes européens ainsi que les nombreux défis à relever pour la Wallonie, la Région doit répondre aux besoins de tous ses citoyens.

N'y aurait-il pas lieu d'envisager d'éventuelles réorientations dans les fonds accordés pour cette programmation et à en souligner l'importance, voire l'urgence ?

Comment la Wallonie va-t-elle répondre à ses obligations reprises dans la convention des Nations unies ? Que fait-on du choix des personnes handicapées de vivre en autonomie ? L'aide dont les personnes handicapées ont besoin est directement créatrice d'emplois et répond donc ainsi à un des objectifs économiques prioritaires de la Wallonie tout en leur permettant de rester acteurs et consommateurs d'autres biens et services.

Comment la Wallonie va-t-elle faire pour mettre en œuvre le premier axe du plan Marshall 4.0 dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le programme FEDER de la Wallonie pour 2014-2020 poursuit différentes priorités dans lesquelles l'inclusion sociale, singulièrement des personnes en situation de handicap ne figure pas comme telle.

C'est au travers du programme FSE que seront financés de nombreux projets au bénéfice de personnes en situation de handicap durant cette période 2014-2020. La plupart de ces projets s'inscrivent dans la mesure destinée à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

Le programme opérationnel a été approuvé à l'automne 2014 par la Commission européenne. Il n'est pas prévu à ce jour de le modifier et donc d'y ajouter une priorité, ce qui nécessiterait d'obtenir l'approbation de la Commission sur cette nouvelle version. Il existe cependant une cohérence et une articulation entre les programmes FEDER et FSE de la Wallonie. Les recommandations de la Commission européenne ont été strictement respectées.

En ce qui concerne le souhait légitime des personnes handicapées de vivre en autonomie et de choisir le mode de vie qui leur convient, c'est une préoccupation de ce Gouvernement. Raison pour laquelle une réflexion globale est actuellement en cours et que mon département travaille en collaboration avec les autres membres du Gouvernement à l'instauration d'une assurance autonomie.

Par ailleurs, je ne doute pas que, dans le cadre de la mise en œuvre du premier axe du plan Marshall 4.0, tant le ministre Marcourt que les entreprises de travail adapté, l'économie sociale ou plus globalement les entrepreneurs prendront la dimension du handicap en compte. Cela fait partie des éléments sur lesquels il y a des convergences fortes au sein du Gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele** (Ecolo). - Il y a beaucoup à faire. Le groupe d'experts dont je parlais avait noté qu'en Belgique il y avait une particularité qui était le fort taux d'orientation des personnes handicapées vers les soins en établissement et qu'elles avaient très peu le choix étant donné le manque d'insuffisance des services d'assistance personnelle. Je ne suis pas en train de dire que rien n'est fait, on voit notamment qu'au niveau de l'AWIPH beaucoup de travail est fait. Je ne viens pas avec des recettes miracles, mais y être très attentif et pouvoir y travailler au quotidien pour améliorer l'accessibilité et l'autonomie pour les personnes handicapées.

Je ne serai pas plus précis, car je n'ai pas plus de solution concrète à exiger, c'est un grand débat perpétuel, que ce soit dans les discussions budgétaires ou dans les questions parlementaires diverses.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
RÉPARTITION DES EMPLOIS STATUTAIRE ET  
CONTRACTUELS AU SEIN DU SPW SELON LE  
GENRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la répartition des emplois statutaires et contractuels au sein du SPW selon le genre ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres** (MR). - Monsieur le Ministre, mon collègue, M. Crucke, a déjà interrogé une première fois le ministre Lacroix en charge de la Fonction publique sur la répartition des emplois statutaires et contractuels au sein du Service public de Wallonie entre les femmes et les hommes.

À première vue, la répartition entre les deux sexes au sein du SPW est exemplaire, presque 50-50. Néanmoins après analyse, nous nous rendons compte que ce sont les hommes qui bénéficient le plus de la position statutaire et donc une majorité de femmes d'un emploi contractuel. Il va sans dire que la position

statutaire est nettement plus avantageuse et offre davantage de sécurité qu'un emploi contractuel.

Face à cette réalité, le ministre Lacroix a avoué ne pas savoir apporter de réponses, seulement des hypothèses. Premièrement, que les DGO1, DGO2 et DGO3 concentrent majoritairement des métiers techniques habituellement exercés par des hommes. Deuxièmement, le ministre a expliqué qu'une grosse population des effectifs contractuels concernait les convoyeuses scolaires, qui est une fonction exercée par 90 % de femmes.

Toutefois, le ministre avoue que ce ne sont que des hypothèses et que ce point devra faire l'objet d'une analyse précise dans le plan Diversité afin de proposer des mesures adéquates et structurelles.

Que faut-il entendre par ce plan Diversité ? Est-ce un objectif de ce Gouvernement que vous comptez poursuivre ou est-ce une mesure inhérente uniquement à la fonction publique et dès lors au ministre Lacroix ? Avez-vous connaissance de ces constats ? Vous interpellent-ils ? Quelle analyse comptez-vous déployer en concertation avec le ministre en charge de la Fonction publique ? Cette réflexion sera-t-elle menée pour ce qui concerne les OIP ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour vous répondre au mieux, je me suis associé au ministre Lacroix. Sachez que ce dernier est tout à fait au courant des chiffres et de l'évolution des effectifs du Service public de Wallonie ainsi que de la répartition des agents par genre, par niveau, par régime juridique, par âge, et cetera.

En effet, son administration lui transmet mensuellement l'ensemble de ces statistiques sur le personnel de la Région wallonne. Il s'agit de chiffres qui lui permettent de piloter la gestion de la fonction publique. Ils sont bien entendu précieux dans son travail en tant que ministre de la Fonction publique. Les engagements et recrutements au sein du SPW sont ouverts aux hommes et aux femmes, et ce, dans le respect strict de l'article 10 de la Constitution belge. Les agents ne sont pas engagés en fonction de leur sexe, mais bien en fonction de leurs compétences au regard du profil de fonction.

Pour les statutaires, c'est la sélection du Selor qui détermine le choix des recrutements, mais l'on peut peut-être expliquer le nombre plus important d'hommes par le fait qu'au sein de la DGO1, la DGO2 et la DGO3 il y a beaucoup de métiers techniques qui sont habituellement exercés par des hommes, notamment sur la voirie.

Par ailleurs, une part importante des effectifs contractuels concerne les convoyeurs scolaires, 750 personnes, dont plus de 90 % sont des femmes.

Voici deux analyses qui peuvent expliquer qu'il y ait plus de contractuels au niveau des femmes et plus de statutaires au niveau des hommes. Comme vous pouvez le constater, mon collègue suit cette gestion avec un regard particulier sur le genre. Quant au plan Diversité, il est de la responsabilité du ministre Lacroix, donc je vous suggère de lui poser la question. Je serai pour ma part attentif au développement global des statistiques genrées afin de faire avancer au mieux l'égalité homme-femme.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je vous remercie pour cette réponse. Je constate que vous partagez l'analyse de votre collègue ; même s'il a dit que ce ne sont que des hypothèses, vous avez confirmé que c'était pour vous aussi l'explication la plus proche. C'est possible que ce soit vraiment à expliquer juste comme cela. Il serait intéressant de creuser un peu plus et aussi de chercher des mesures à entreprendre pour avoir plus d'égalité des chances dans ce domaine.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'HARMONISATION DES POLITIQUES  
PRISES EN MATIÈRE DE GENRE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'harmonisation des politiques prises en matière de genre ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur le Ministre, le droit des femmes et l'égalité des chances sont toutes deux des compétences gérées à la Communauté française par la ministre Simonis et à la Région Wallonne par vous-même.

Il s'agit de thématiques éminemment transversales, vous en conviendrez avec moi, et il est tout aussi important de continuer à placer les inégalités de genre au sein du plaidoyer politique, et ce, de manière cohérente, efficiente et assumée.

Compte tenu de la lasagne politique qui fait aussi la beauté de notre pays, permettez-moi de vous demander les précisions suivantes.

Travaillez-vous en concertation avec votre homologue, la ministre Simonis, afin de mener des politiques coordonnées sur l'ensemble des deux territoires ? Entreprenez-vous cette même démarche avec la Cocof ? Appliquerez-vous des politiques en matière de genre dans les compétences strictement dévolues à la Région wallonne sans tenir compte des actions menées en Communauté française ? Ne craignez-vous pas qu'un manque de concertation nuise à l'efficacité des mesures à déployer en la matière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question pertinente qui me donne l'occasion d'aborder la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir en ce qui concerne les politiques prises en matière de genre.

Je tiens donc à vous signaler que j'applique les politiques en matière de genre en tenant compte des actions menées en Communauté française et à la Cocof. En voici quelques exemples.

Nous participons ensemble activement au Plan d'action national de lutte contre les violences initié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. C'est ainsi qu'alors que le plan d'action national était initialement consacré à la lutte contre les violences entre partenaires, le plan d'action national 2010-2014 avait été étendu, grâce à notre action commune, à d'autres formes de violences de genre et intrafamiliales, comme les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les violences liées à l'honneur.

Le prochain plan 2015-2019 sera lui aussi encore étendu à d'autres formes de violences : les violences sexuelles et la prostitution forcée. La Wallonie ainsi que toutes les autres entités fédérées et fédérales impliquées apportent leur contribution à ce plan qui sera constitué de plus de 500 mesures.

Ces mesures ont été contrôlées et validées par les membres du groupe interdépartemental qui comprend l'ensemble des représentants des administrations des entités fédérées et fédérales concernées.

Les ministres en charge de la lutte contre les violences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Cocof et de la Wallonie, et moi-même ont également collaboré à la finalisation d'un plan intrafrancophone de lutte contre les violences de genre.

Ce plan intrafrancophone avait été adopté pour la première fois en 2009. Les 25 mesures wallonnes de ce plan ont toutes été réalisées. La moitié d'entre elles, étant des mesures structurelles, sont toujours en cours. Une note d'orientation relative à un plan intrafrancophone 2015-2019, établi de manière commune, est déposée au Gouvernement wallon de ce

2 juillet pour officialiser cette heureuse collaboration en la matière. Ce plan intrafrancophone sera ainsi notre contribution au plan d'action national.

Comme vous le constatez, les gouvernements francophones unissent leurs efforts pour lutter conjointement contre les violences envers les femmes et les violences entre partenaires. Outre cette participation aux différents plans de lutte contre les violences, je collabore activement à la mise en œuvre de la prochaine campagne de lutte contre les violences entre partenaires, et ce, de concert avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof. J'aurai l'occasion d'y revenir en temps opportun.

Suite à l'adoption du décret Gender Mainstreaming du 11 avril 2014 en Région wallonne, mes services ont rencontré l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui a travaillé sur la mise en œuvre de la loi fédérale dite de Gender Mainstreaming. Cette rencontre nous a permis d'y voir plus clair et de faire part, à notre tour, de notre expérience sur le sujet au cabinet de Mme la Ministre Simonis. La collaboration et l'échange de bons procédés me semblent plus que nécessaires si nous voulons mener des politiques coordonnées sur l'ensemble des deux territoires.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci pour votre réponse. Cette fois, j'ai entendu à nouveau votre enthousiasme et votre énergie vraiment importante pour cette matière assez difficile. Vous avez beaucoup parlé des violences. C'est vrai, c'est une grande partie de la matière si on parle des égalités des chances, mais il faut quand même différencier, je pense. Vous le savez, ce n'est pas la même chose. Même si je suis très sensible aussi dans cette matière, ma question portait plus sur l'harmonisation des politiques prises en matière de genre, l'égalité des chances et non les violences contre les femmes spécialement.

Vous avez aussi parlé du plan intrafrancophone qui était très intéressant. Vous avez parlé des mesures concrètes. Il est clair que je suis très intéressée de connaître ces mesures. Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur cette matière ? Vous avez dit que, le 2 juillet, vous allez finaliser ce travail. Le 2 juillet, c'est aussi la rencontre avec la Communauté germanophone. Je pense donc que, même que si vous parlez d'un plan intrafrancophone, la Communauté germanophone est aussi impliquée parce que nous faisons partie de la Région wallonne. J'espère donc que la concertation sera aussi réglée à ce niveau-là.

Finalement, comme je le fais souvent dans cette matière, je vous souhaite de garder votre motivation, car c'est vraiment important. Avec l'énergie que vous avez montrée, l'on pourra atteindre de grandes choses ; c'est ce qui compte ici.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
FERMETURE DE 14 GUICHETS DE LA SNCB  
D'ICI LE 1ER JUILLET 2015 »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de 14 guichets de la SNCB d'ici le 1er juillet 2015 ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

**M. Puget (PP).** - Monsieur le Ministre, nous avons appris que la SNCB va fermer 33 guichets d'ici le 1er juillet, dont 14 situés en Wallonie, et ceci, deux ans après une première vague de fermetures.

Vous imaginez que cela nous interpelle et nous inquiète autant que les navetteurs qui ont déjà manifesté leur mécontentement. Ceux-ci vont se retrouver dans des gares où il n'y aura plus la moindre présence humaine pour les renseigner sur les horaires, les abonnements et les correspondances.

Les titres de transport devront être payés par carte bancaire via les automates – pas toujours faciles à utiliser et pas toujours en état de marche – ou dans une grande gare. Certaines lignes de train n'auront même pas un guichet sur leur parcours. Il reste la solution de l'achat via Internet, mais tout le monde n'est pas aguerri à cet outil de communication.

De surcroît, une gare vide ouvre la porte à d'autres phénomènes inquiétants comme le vandalisme et l'insécurité.

Cela aura des répercussions aussi sur l'emploi, même si nous savons pertinemment que la SNCB doit faire des économies.

Quelle sera votre action, auprès du Gouvernement fédéral notamment, pour que les personnes âgées, mal voyantes, handicapées, qui voyagent seules ou qui n'ont aucune carte bancaire, ne soient pas les victimes de la mesure ?

Quelles sont les garanties en termes de présence humaine dans les gares ?

Enfin, avez-vous éventuellement des pistes à proposer quant à d'éventuels partenaires qui pourraient proposer d'autres services dans les gares ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, n'hésitez pas en premier chef à mobiliser

M. Guergachi, pour qu'il puisse directement, au cœur du Parlement fédéral, poser les questions auprès des bons interlocuteurs. Je comprends l'émotion suscitée par les décisions prises par la SNCB à propos de la fermeture de guichets dans 33 gares. Les réactions de la clientèle ont eu le grand mérite de faire comprendre leur attachement à maintenir un service public indispensable à la vie quotidienne.

La Wallonie, vous vous en doutez, n'a pas été consultée, ce que je déplore, même s'il est vrai que dans l'absolu la SNCB n'était pas tenue de le faire. Je pense que c'eut été la moindre des choses. Je le déplore d'autant plus que les fermetures concernent les gares les moins fréquentées principalement en zone rurale.

La SNCB souligne que le service au public est maintenu puisque les voyageurs pourront toujours obtenir un billet via Internet ou le distributeur.

On n'a manifestement pas la même notion de ce qu'est un service au public. Lors d'une réponse récente à une question d'actualité, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire combien je regrettais cette décision, car le service au public ne se limite pas à la seule vente de billets, mais va bien au-delà par toutes les informations que le personnel donne au sujet des horaires, des retards, des correspondances, la présence rassurante aussi qu'il offre pour une série de personnes notamment les plus âgées.

Il s'agit d'un recul évident, de nouveau, pour ces zones rurales, mais sur lequel la Wallonie n'a aucune prise directe.

Ces questions relevant de la responsabilité seule des organes de gestion de la SNCB et donc le niveau fédéral. Le Gouvernement wallon a récemment reçu l'administrateur délégué de la SNCB, M. Cornu, à qui j'ai fait part de la longue liste des enjeux importants pour la Wallonie et que nous devons débattre avec lui. J'avais déjà pu le recevoir à titre personnel à ce sujet.

Au-delà du problème de service public se pose celui de l'affectation des bâtiments de gares dont nous avons déjà parlé aussi en commission. Généralement bien situés, les bâtiments de gare recèlent un réel potentiel de réutilisation.

L'initiative doit venir du propriétaire qu'est la SNCB, qui devra nouer des contacts notamment avec les autorités locales, des associations, des particuliers ou des investisseurs privés afin de rapidement trouver de nouvelles affectations à ces bâtiments de gare, car il ne faudrait pas qu'en plus cela devienne des chancres, squattés, problématiques pour les cœurs de villages qui

sont, de la sorte, impactés, mais comme vous, je regrette cette décision.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget (PP).** - Merci pour votre réponse. Si vous me permettez, je sais que c'est une très longue journée pour cette commission, mais je pense qu'il y a quand même une certaine responsabilité de la part du ministre en Région wallonne sur l'organisation dans les gares. Ou je m'évapore ou je me suis trompé de train, je ne sais pas.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je crains que ce ne soit le cas. Je n'ai aucune responsabilité au niveau des gares.

**M. Puget (PP).** - Sur l'implémentation du plan de la SNCB en Wallonie, ce n'est pas de votre responsabilité ?

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, ce dont je suis responsable sur le volet ferroviaire, c'est la partie infrastructures pour le volet wallon, mais la mise en œuvre, en gros, et l'identification des projets liés au PPI, le Plan prioritaire d'investissement. À ce stade, il n'y a toujours pas eu confirmation qu'il y avait le moindre euro pour la Wallonie, puisque des échos qui me reviennent officieusement, après les coupes sombres auxquelles Infrabel a contraint la SNCB, il n'y a même plus de quoi terminer le plan qui est en cours. Avant que l'on en lance un nouveau, il y a encore de la marge.

J'ai simplement la responsabilité de la bonne concertation des projets qui pourraient avoir une dimension régionale, mais je n'ai pas de levier d'action directe.

**M. Puget (PP).** - Merci pour votre réponse. Je pensais que l'on vous en avait encore mis un peu plus, mais comme cela, comme si vous n'en aviez pas assez. Merci pour votre réponse. Je reviendrai certainement vers vous avec cette problématique d'ici peu.

**Mme la Présidente.** - On peut donc clôturer ici nos travaux. Merci aux collaborateurs, aux collaborateurs du ministre aussi, aux membres du personnel qui nous accompagnent et travaillent tout au long de ces longues journées de travaux budgétaires.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 47 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
Mme Véronique Bonni, PS  
M. Frédéric Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes  
M. Matthieu Daele, Ecolo  
M. Philippe Henry, Ecolo  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
Mme Joëlle Kapompole, Présidente  
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH  
M. Nicolas Martin, PS  
M. Alain Onkelinx, PS  
Mme Christine Poulin, PS  
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine  
M. André-Pierre Puget, PP  
Mme Véronique Salvi, cdH  
M. Edmund Stoffels, PS  
Mme Corinne Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes  
M. Nicolas Tzanetatos, MR  
Mme Christiane Vienne, PS  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
AB	allocation de base
APA	allocation pour personnes âgées
ASBL	Association Sans But Lucratif
AVC	accident vasculaire cérébral
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BDOA	Banque de données informatisée des ouvrages d'art
CHR	Centre Hospitalier Régional
CIF	Cellule d'informations financières
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
DAPA	Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EVA	Ensemble pour une vie autonome
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEDEMOT	Fédération des motocyclistes
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GSK	GlaxoSmithKline
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrabel S.A.	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
IPW	Institut du patrimoine wallon
ISSP	Institut Scientifique de Santé Publique
KCE	Centre fédéral d'Expertise des Soins de santé
MAF	maximum à facturer
MRS	maison de repos et de soins
OIP	organisme d'intérêt public
PCS	Plan de cohésion sociale
Phare	Personne Handicapée Autonomie Recherchée
PIB	produit intérieur brut
PJ	programme justificatif
PPI	Plan prioritaire d'investissements
RGPT	Règlement général pour la protection du travail
RYD	Responsable Young Drivers
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPF Économie	Services public fédéral Économie
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	Service public de Wallonie

UNESCO  
UNIPSO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Union des entreprises à profit social